



prospectif

étude thématique
www.stat.vd.ch
mai 2019

La silver économie : une opportunité pour le canton

Cette étude est publiée sous la responsabilité éditoriale de Statistique Vaud.
Les éventuelles opinions exprimées engagent ses auteurs et n'ont pas vocation
à refléter la position de l'Etat de Vaud

La silver économie : une opportunité pour le canton

Sommaire

Préface	5
Synthèse	6
1. Généralités	11
1.1. Le vieillissement de la population : une certitude aux conséquences économiques multiples	12
1.2. Définition	16
1.3. Revenus et fortune des séniors	17
1.4. Périmètre de l'étude et objectifs	20
1.5. Méthode retenue	21
2. La silveréconomie en huit thématiques	25
2.1. Monde du travail	26
2.2. Pouvoir d'achat et modes de consommation	31
2.3. Formation	40
2.4. Santé	45
2.5. Gouvernance	51
2.6. Technologie	54
2.7. Espace de vie	58
2.8. Vie sociale	63
3. Scénarios	69
3.1. Chacun pour soi... mais pas tout seul	72
3.2. Un Etat si bienveillant	74
3.3. Le robot roi du monde	77
3.4. Un conflit intergénérationnel pervers	79
4. Enjeux	83
4.1. Fournir des biens et services répondant aux besoins des séniors	84
4.2. Envisager sous un jour nouveau la place des séniors dans le monde de la consommation	86
4.3. Reconsidérer la place des séniors sur le marché de l'emploi	86
4.4. Gouverner une société vieillissante et prévenir le risque de conflit intergénérationnel	87
Annexes	89
A. Revenus et fortune des séniors	90
B. Les quatre dimensions du sénior «silvereconomicus»	102
Bibliographie	105
Acronymes	109

Préface

Le vieillissement de la population, auquel le canton de Vaud, comme la Suisse et de nombreux autres pays développés, est confronté, pose une foule de questions. Pour le canton de Vaud, les chiffres sont clairs : le nombre de ses habitants vient de franchir le cap des 800 000 et en 2040, il devrait en compter entre 920 000 et 1 040 000, soit une augmentation oscillant entre 20 % et 35 %. Dans ce cadre, l'augmentation des 65 ans et plus se situera entre 72 % et 75 % : ils seront entre 216 000 et 220 000 contre 125 800 aujourd'hui !

Mais cette hausse du nombre de séniors s'accompagne d'une autre hausse, d'une grande importance : celle de leurs capacités financières. Les moyens financiers de la partie la plus âgée de la population croissent globalement davantage que ceux des plus jeunes et cette tendance peut être considérée comme durable.

Cet argent mobilisé à travers le vieillissement de la population a des effets économiques majeurs et ouvre de nouvelles perspectives à des marchés toujours en quête d'opportunités de croissance. Actifs sur le marché du travail, consommateurs de biens et services ou usagers de services publics, les séniors sont devenus des protagonistes centraux de la vie économique, dotés d'un pouvoir d'achat non négligeable.

Les phénomènes économiques liés aux séniors constituent la silveréconomie, objet de la présente étude. Cette dernière prolonge les travaux de Statistique Vaud publiés depuis 2017 et relatifs aux effets de la croissance et du vieillissement de la population pour le canton de Vaud à l'horizon 2040. La première étude abordait la prise en charge socio-sanitaire des séniors, la deuxième la question des besoins en logement et la troisième, plus spécifiquement, celle du logement des séniors.

Ces études, qui suivent une approche prospective, sont d'une grande utilité pour le Conseil d'Etat. Elles lui permettent de mieux cerner les enjeux que le canton devra affronter ces prochaines années. Elles alimentent en outre directement le programme de législature que le gouvernement doit présenter au début de chaque nouvelle législature.

Pascal Broulis

*Chef du Département des finances et
des relations extérieures du canton de Vaud,
en charge de la statistique cantonale*

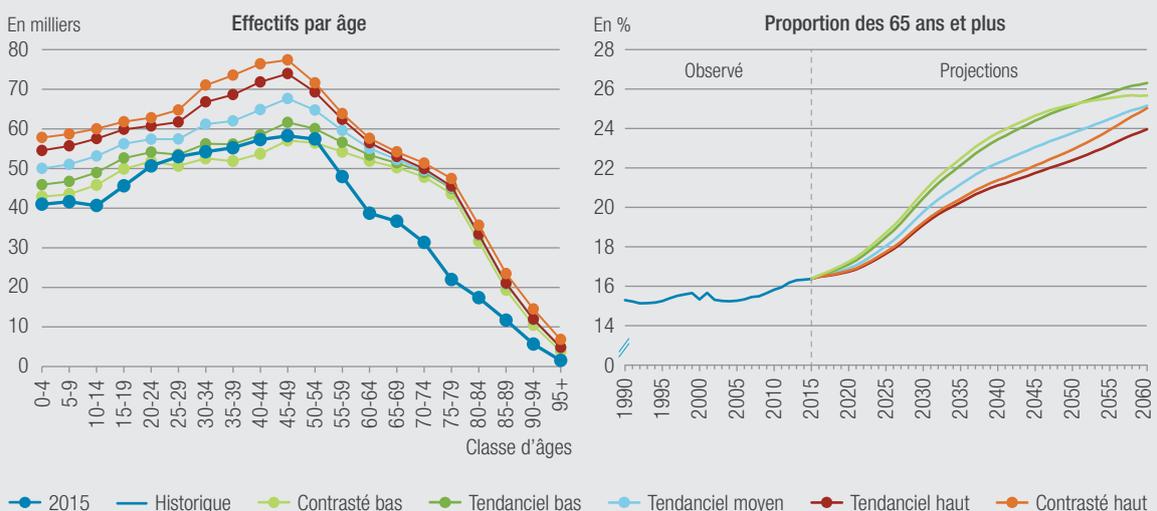
Synthèse

« La silveréconomie est l'économie dédiée à l'avancée en âge de nos sociétés. Elle n'est pas un *marché* mais une *économie transversale qui trouve sa déclinaison dans de nouveaux marchés*, pour ne pas dire tous les marchés. A l'instar de la Green Economie, le vieillissement de la population est une véritable lame de fond qui va avoir un impact sur toutes les branches: loisirs, transport, alimentation, sécurité, tourisme, santé, domicile, habitat collectif, assurance, assistance, téléphonie, internet, sport, urbanisme, etc. Tous ces marchés sont déjà en train de s'adapter ou de se décliner sur des segments liés au vieillissement de la population et du bien-vieillir » (<http://www.silvereco.fr>).

POPULATION ET REVENUS : DEUX MOTEURS POUR LA SILVERÉCONOMIE

Deux évolutions expliquent que la silveréconomie va prendre de l'importance au cours de ces prochaines décennies. Il s'agit, d'une part (fig. 1), de l'augmentation du nombre de *séniors* (de +72 % à +75 % contre de +20 % à +35 % pour la population vaudoise entre 2015 et 2040) et, d'autre part, de l'accroissement tendanciel des revenus et de la fortune des personnes de 65 ans et plus (fig. 2). Il découlera de ces évolutions une réorientation des biens et services vers les besoins des séniors vaudois en tant que consommateurs et usagers.

Fig. 1 POPULATION, VAUD, 2015 ET 2040 SELON CINQ PROJECTIONS



Remarque: pour illustrer le champ des possibles, nous nous basons sur cinq projections de population. Parmi celles-ci, trois peuvent être qualifiées de projections tendancielles (basse, moyenne et haute). Ces projections, qui sont les plus probables, correspondent à la poursuite plus ou moins marquée des tendances actuelles. En plus de ces trois projections, nous avons retenu deux projections retranscrivant des évolutions qualitativement et quantitativement plus contrastées – les projections contrastées basse et haute. Elles correspondent à des situations moins probables, mais qui restent possibles.

Source: StatVD. Les résultats des projections sont tirés de l'étude «Prise en charge médico-sociale et sanitaire des séniors à l'horizon 2040».

Les enjeux en lien avec ces évolutions sont les suivants :

1. Fournir des biens et services répondant aux besoins des séniors

1. Reconnaître la silveréconomie comme un secteur dynamique de création d'emplois.
2. Promouvoir l'autonomie des séniors en soutenant le progrès technologique.
3. Faire de la prévention un marché en soi.
4. Œuvrer pour un espace de vie adapté aux séniors.
5. Rénover et adapter les logements des séniors.
6. Favoriser l'accès des séniors au digital.

2. Envisager sous un jour nouveau la place des séniors dans le monde de la consommation

1. Ne pas considérer les séniors comme des consommateurs « à part ».
2. Adapter les règles de consommation dans certains cas.

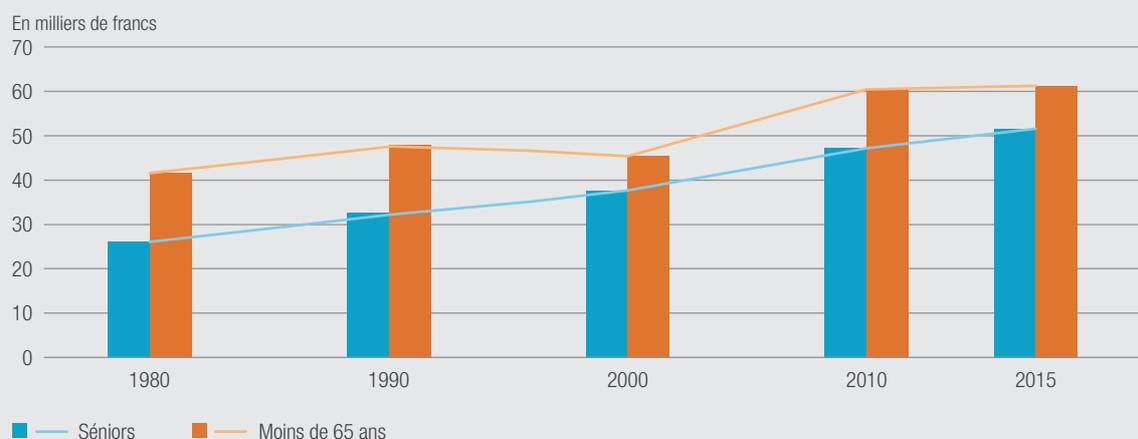
3. Reconsidérer la place des séniors sur le marché de l'emploi

1. Un déficit de main-d'œuvre qu'il faudra combler.
2. Faciliter l'accès des séniors au marché du travail.
3. Former de manière continue, tout au long du parcours de vie.

4. Gouverner une société vieillissante et prévenir le risque d'un conflit intergénérationnel

1. Régler les arbitrages en évitant les conflits intergénérationnels.
2. Prévenir une éventuelle concurrence entre les générations.
3. Prendre en compte l'action bénévole.

Fig. 2 REVENUS : MÉDIANES ASSOCIÉES AUX SÉNIORS ET AUX PLUS JEUNES¹, VAUD, 1980-2015



¹ Données corrigées de la taille des ménages et des effets de l'inflation (IPC de 2015=100%).

Source: StatVD, statistique des revenus et de la fortune.

LA SILVERÉCONOMIE PEUT SE DÉCOMPOSER EN HUIT THÉMATIQUES CENTRALES

- 1. Pouvoir d'achat et modes de consommation.** Que l'on considère le nombre croissant des 65 ans et plus ou la masse financière globalement en hausse qu'ils représentent, **les seniors fournissent des bataillons de plus en plus importants de consommateurs potentiels**. Leurs besoins évoluent cependant. Alors que certains secteurs se contractent, comme l'habillement, d'autres se développent, comme les loisirs ou la santé.

Quels que soient les types de biens envisagés, sur la base des évolutions démographiques les plus probables et toutes choses égales par ailleurs (à prix et niveaux de consommation constants), **la consommation directe des seniors pourrait atteindre 7 milliards de francs en 2040**, contre 4,0 milliards aujourd'hui (données 2012-2014).

- 2. Santé.** Par nature, un lien direct existe entre la question du vieillissement et la santé. Même si les seniors restent en bonne forme psychique et physique de plus en plus longtemps, les problèmes de santé interviennent inévitablement avec l'avancée en âge. Dès lors, leur autonomie est remise en question et des traitements plus lourds seront à attendre.

D'ici à 2040, la création d'emplois dans le secteur « institutionnel » de la santé va d'ailleurs se poursuivre pour répondre aux besoins induits par la hausse des seniors. Pour ces seules raisons (soit hors augmentation des prestations délivrées), **17 000 équivalents plein temps devraient être créés pour les soins institutionnels (hôpitaux, EMS et soins à domicile) des seniors d'ici à 2040**. Le marché de la santé, qui comprend notamment les soins en cabinet, les ventes de médicaments et les soins en milieu hospitalier, se situerait pour les seniors du canton autour de 6,5 milliards de francs en 2040 contre 3,4 en 2015.

- 3. Technologie.** Le progrès technologique, **à travers des innovations scientifiques souvent liées au numérique**, influera sur le déroulement de la vie quotidienne des seniors, quel que soit leur âge, tant pour leurs activités domestiques que pour la gestion de leur santé ou de leurs loisirs. De nouveaux produits vont ainsi entrer sur le marché et trouveront un emploi direct notamment dans le vie des seniors.

Ces nouveaux produits capteront une demande d'autant plus forte que celle-ci va s'étendre de par les progrès que les seniors ont accomplis dans le maniement des technologies. Les statistiques montrent en effet que l'usage des technologies se répand rapidement. Par exemple, si la proportion des ménages connectés ayant un accès mobile est passée de 60 % à 78 % entre 2014 et 2017, on constate une nette progression chez les personnes âgées de 60 ans et plus. En outre, les seniors sont 91 % à utiliser internet, contre 80 % seulement trois ans auparavant. La hausse est encore plus spectaculaire pour les personnes comprises entre 65 et 74 ans, puisqu'elles sont 77 % à utiliser internet, contre 62 % en 2014.

- 4. Espace de vie. L'organisation du territoire**, son aménagement notamment urbain, sa mise en réseau avec d'autres territoires, jouent un rôle essentiel pour les seniors, dont les limites de l'autonomie sont appelées à reculer. Ce domaine englobe également les questions relatives à la sécurité des espaces publics, à l'habitat et à la mobilité. Ici aussi, une large palette de produits et de prestations est déjà, et sera de plus en plus, mise sur le marché, souvent sur la base d'un travail coopératif entre producteurs et usagers, afin de mieux cerner les besoins réels des seniors.

En termes de mobilité par exemple, les seniors seront davantage mobiles si les tendances actuelles se poursuivent, ce que laissent notamment présager l'amélioration de la vie en bonne santé et les améliorations technologiques qui se dessinent. Entre 1994 et 2015, en Suisse, la part des personnes mobiles a progressé le plus chez les plus âgés (+5 points de % pour les 80 ans et plus).

5. Le monde du travail. Les séniors, même une fois passé l'âge de la retraite, peuvent rester un **acteur important du marché du travail**, comme employés, employeurs, indépendants, qu'ils aient besoin de travailler pour améliorer leurs rentes, qu'ils en aient simplement envie ou qu'ils soient sollicités à rester en emploi. Il faudra donc compter avec des séniors présents sur le marché de l'emploi, en même temps que **leurs besoins vont stimuler la création de nombreux emplois**, bien qu'il soit difficile de les chiffrer, en dehors du secteur de la santé.

Pour les séniors travailleurs, le fait est que le nombre de passages à la retraite ira en s'accroissant ces prochaines années et posera la question d'un recours au réservoir des séniors pour occuper les emplois ainsi libérés. Le nombre de passages à la retraite devrait en effet passer de 6200 personnes en 2020 à 7500 environ à partir de 2028, selon les estimations basées sur les taux d'activité actuels.

6. Formation. La formation, pour les séniors, se décline de plusieurs façons différentes. **Ils seront amenés à penser à leur formation continue**, pour maintenir leurs compétences ou pour se préparer à la période après la vie active. Mais ils peuvent aussi vouloir entreprendre des formations pour le plaisir, ou devenir formateurs eux-mêmes, pour d'autres séniors ou des plus jeunes. Le nouveau rôle joué par les séniors touche aussi les compétences que les moins de 65 ans devront acquérir dans leurs relations avec eux, dans le domaine de la santé mais pas seulement.

Pour le sénior « apprenant », un fait est à souligner qui aura une forte influence sur son employabilité éventuelle dans le futur. Au cours de ces dernières décennies, le niveau de formation des séniors a fortement augmenté. La part des séniors ayant suivi une formation tertiaire est ainsi passée de 10 % à 35 % pour les hommes et de 2 % à 15 % pour les femmes entre 1970 et 2017. En 2040, les séniors seront encore mieux formés, puisque les séniors de demain (soit les personnes âgées de 45 à 65) présentent des taux de formation tertiaire plus élevés, avec 41 % pour les hommes et 32 % pour les femmes. La formation des personnes en contact avec les séniors constitue également un sujet majeur.

7. Gouvernance. Que signifie gouverner une société dans laquelle le nombre de personnes âgées ne cesse d'augmenter ? Le rapport entre cette question et la silveréconomie est plus indirect mais **les choix politiques impulsés par un électorat vieillissant peuvent avoir des effets immédiats** sur les politiques publiques, et donc économiques.

En cas de coalition de séniors, leur poids pourrait être fort, car ils sont nettement plus fidèles aux rendez-vous démocratiques comme le montre leur taux de participation de 10 à 20 points de pourcentage supérieur à celui des citoyens âgés de moins de 65 ans.

8. Vie sociale. En fonction de leur âge, de leur état de santé, de leur milieu socio-économique, de leur sexe et de leurs désirs, les séniors s'impliquent, parfois de façon intense, dans leur vie familiale ou dans la vie associative. **Le bénévolat dépend de l'engagement des séniors** qui, surtout pour les moins autonomes, ont aussi besoin de l'engagement désintéressé des autres, de celui des proches aidants.

Si une incertitude existe quant au comportement des proches aidants à l'avenir, les tendances démographiques laissent penser que la charge qui pèsera sur eux va s'alourdir. En effet, le rapport entre les effectifs des proches aidants potentiels (les personnes âgées de 20 à 79 ans) et les personnes les plus susceptibles d'être prises en charge (les séniors âgés de 80 ans et plus) pourrait ainsi passer de 6 personnes très âgées pour 100 personnes potentiellement aidantes en 2015 à une fourchette comprise entre 9 et 11 personnes en 2040.

1. Généralités

Le vieillissement de la population est une réalité qui concerne aussi l'économie: la catégorie des « séniors » ne cesse de s'étendre en même temps que ses capacités financières, plus importantes que celles de leurs aînés. On regroupe les phénomènes économiques liés à une population vieillissante sous le terme de silveréconomie. La gamme des produits susceptibles d'intéresser autant les séniors consommateurs que les investisseurs, publics ou privés, est vaste. Le type de biens ou de prestations demandés variera cependant avec l'âge, le sexe et la santé des séniors. Quoi qu'il en soit, dans sa diversité et par son poids, la silveréconomie est devenue un secteur économique en soi, qui obéit à ses propres dynamiques.

La présente étude s'intéressera surtout, et selon les cas, aux séniors correspondant aux « troisième » (65-79 ans) et « quatrième » âges (80 ans et plus), mais sans perdre de vue les 50 ans et plus: la notion de sénior s'est non seulement étendue vers le « haut » par l'allongement de la durée de vie, mais également vers le « bas », puisqu'il n'est pas rare d'insérer dans la catégorie des séniors déjà les personnes âgées de 50 ans, donc encore très majoritairement actives sur le marché du travail.

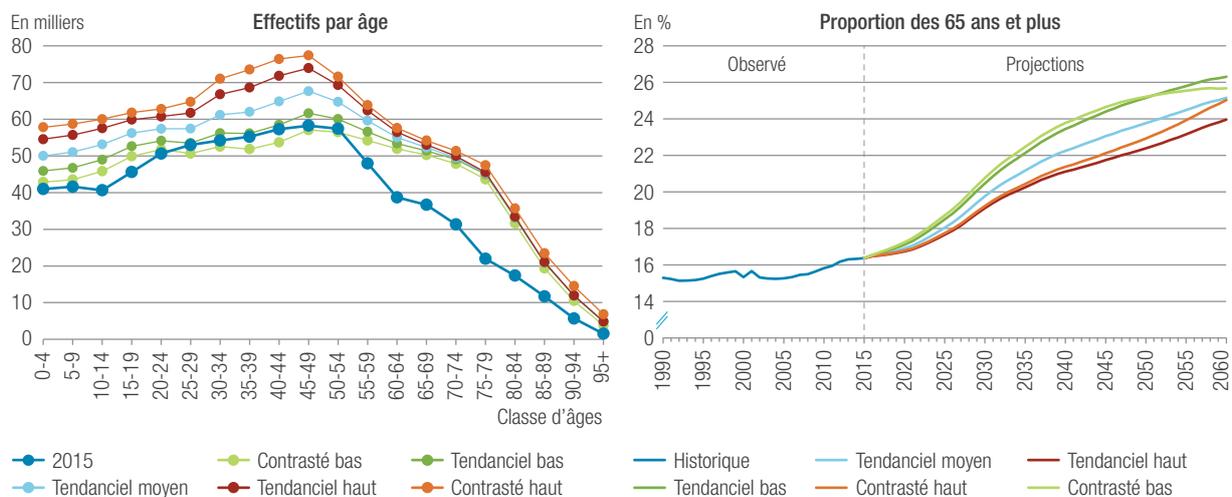
1.1. Le vieillissement de la population : une certitude aux conséquences économiques multiples

La population du canton de Vaud augmente, mais elle vieillit aussi. Le nombre d'habitants du canton vient de franchir la barre des 800 000. En 2040, il devrait y avoir entre 920 000 et 1 040 000 Vaudoises et Vaudois, soit une augmentation de 20 % à 35 % si les principales tendances démographiques se poursuivent (Fig. 1). **Dans ce cadre, l'augmentation des 65 ans et plus devrait se situer entre +72 % et +75 %.** Il y en aura entre 216 000 et 220 000, contre 125 800 aujourd'hui. La hausse des 80 ans et plus, qui nécessitent les prises en charges les plus lourdes en moyenne, est encore plus marquante, puisque leur nombre va doubler pour atteindre 70 000 personnes en 2040.

La part des séniors dans la population va donc nettement augmenter: à l'horizon 2040, elle devrait ainsi atteindre entre 21 % et 23 % de la population si les principales tendances se poursuivent, contre 16 % aujourd'hui. La croissance du nombre de séniors ne se limitera pas au passage de la vague des baby-boomers. Le nombre des séniors continuera à croître d'ici 2065, même si l'intensité de la hausse s'atténuera à partir de 2050.

Quels effets auront ces mutations démographiques sur le contexte économique vaudois? La «séniorité» a acquis au fil des ans une dimension économique de plus en plus importante. La capacité financière des séniors a beaucoup évolué ces dernières décennies, créant de nouveaux marchés, mais aussi des problèmes particuliers qu'il est nécessaire d'appréhender dans leur originalité. Les situations individuelles peuvent certes varier fortement d'un cas à l'autre et dévoiler des réalités économiques individuelles contrastées. **Il est vrai néanmoins que plusieurs facteurs ont permis une nette amélioration de la situation financière des personnes ayant fait valoir leurs droits à la retraite.** L'extension de la prévoyance professionnelle obligatoire a notamment renforcé la capacité de consommateur de personnes âgées: bien que toutes les personnes âgées ne puissent encore en profiter pleinement à l'heure d'aujourd'hui (son entrée en vigueur définitive date de 1985 seulement), il n'en sera plus de même à plus long terme. En même temps, la présence plus importante des femmes sur le marché du travail a ouvert de nouvelles perspectives à ce groupe de population, qui dispose désormais de ses propres ressources, moins liées à celles du conjoint.

Fig. 1 POPULATION, VAUD, 2015 ET 2040 SELON CINQ PROJECTIONS



Source: StatVD. Les résultats des projections sont tirés de l'étude «Prise en charge médico-sociale et sanitaire des séniors à l'horizon 2040».

Aussi, et dans tous les cas de figure, le vieillissement de la population ouvre de nouvelles perspectives qui peuvent bénéficier tant aux seniors eux-mêmes qu'à l'ensemble de la population, à même de profiter directement des nouveaux emplois et des nouveaux métiers qui vont émerger. Se découvre ainsi un vaste univers riche en opportunités.

La présence importante des 65 ans et plus, regroupés dans la catégorie des « seniors », un terme provenant de l'univers du marketing, enclenche ainsi l'émergence de toute une gamme de phénomènes économiques. Liés à la demande de biens et de services qu'exigent leurs besoins spécifiques ou leurs désirs, ces phénomènes économiques, multiples, englobent l'activité tant économique que sociale que déploient de nombreux seniors, du moins tant que leur santé le leur permet, dans des entreprises, comme indépendants ou dans des associations. **Ils sont regroupés sous la notion de « silver économie », dont les conséquences font l'objet de la présente étude.** Ses enjeux sont énormes puisque le « pouvoir d'achat » drainé par la silver économie, à l'horizon 2020, pourrait s'élever à plusieurs milliards de francs dans le monde. Toutes les estimations culminent à des hauteurs stratosphériques, malgré la prudence qu'il convient de conserver face à de telles estimations car les chiffres varient fortement selon la définition du périmètre donné à ce secteur.

Le paysage économique des seniors ne doit pas être idéalisé non plus. Le débat sur la capacité économique des plus âgés est loin d'être clos. Comme le montre le point 1.3, les revenus et la fortune des seniors ont augmenté de façon presque linéaire, même si leur niveau a tendance à décliner après 75 ans. Mais si la situation des seniors s'est globalement améliorée, d'autres problèmes sont venus la péjorer, risquant d'effacer les progrès accumulés au gré des réformes des assurances sociales.

L'allongement de la durée de vie coûte cher. Une étude de l'agence Moody's, réalisée en 2014, prévoit même un affaiblissement du PIB mondial de 0,4 point sur la

période 2014-2019, puis de 0,9 point entre 2020 et 2025 par rapport aux taux moyens de croissance obtenus entre 1990 et 2005, à cause de la diminution de l'investissement qu'engendrerait une société vieillissante. Ces chiffres ne tiennent assurément pas compte des apports des seniors à l'économie mais le vieillissement de la population pose néanmoins certaines questions, dont celle du comblement des besoins en main-d'œuvre occasionnés par le départ à la retraite des générations nombreuses du baby-boom.

Entre 2020 et 2040, 250 000 personnes vont atteindre l'âge de la retraite dans le canton de Vaud dont 155 000 seraient des personnes ayant cessé leur activité entre 55 ans et 79 ans selon des estimations basées sur les taux d'activité actuels¹. Le nombre de passages à la retraite va aller en s'accroissant ces prochaines années, puisqu'il devrait passer de 6 200 personnes en 2020 puis à 7 500 environ à partir de 2028. Il est intéressant de calculer quelle serait la situation si, quand bien même l'hypothèse est peu probable, les flux migratoires étaient nuls d'ici à 2040. En effet, ce scénario alternatif permet d'estimer quelle serait la perte du nombre de personnes actives découlant de l'évolution intrinsèque de la population vaudoise selon les pratiques professionnelles actuelles. Le déficit de main-d'œuvre serait ainsi de 35 500 actifs pour la période 2020 à 2040 et découlerait de la différence entre les entrants dans le marché du travail (des personnes nées avant 2024 si l'on considère que les premières entrées dans le monde du travail peuvent se faire à partir de 16 ans) et ceux le quittant suite à un décès ou une cession d'activité (passage à la retraite et, pour les plus jeunes, passage à l'assurance invalidité ou choix de ne pas travailler notamment)².

La question de la prise en charge des personnes âgées, parfois de plus en plus dépendantes avec un accroissement parallèle, et naturel, des soucis de santé liés au vieillissement, sera en outre de taille. Même si l'on vit plus longtemps en meilleure santé, les risques de perte d'autonomie n'en sont pas amoindris pour autant. En 2040, les besoins en lits d'EMS dans le canton pour-

1 L'idée, pour obtenir cet ordre de grandeur, consiste à appliquer des variations par âge de taux d'activité actuels (moyenne de 2012 à 2017) aux effectifs de population par âge et sexe résultant de nos projections à l'horizon 2040. Par exemple, si le taux d'activité des hommes s'élève à 77 % à l'âge de 61 ans et à 70 % à l'âge de 62 ans, on suppose que 7 % des hommes âgés de 62 ans se retirent du marché du travail.

Ces taux ont été calculés pour les personnes travaillant au moins 8 heures par semaine (correspondant à un taux d'occupation d'environ 20 %, ou une journée par semaine) à partir du Relevé structurel.

2 Cet ordre de grandeur est obtenu en appliquant les taux d'activité actuels à la population vaudoise de 2020 et 2040 telle qu'elle évoluerait au gré des naissances et des décès, mais sans immigration, ni émigration.

raient ainsi atteindre 9500 à 10600 lits et les besoins de prises en charge à domicile concerner entre 22 100 et 22 800 personnes (Fig. 2) si les tendances les plus probables se poursuivent. Un dernier élément peut plonger les personnes concernées dans certaines difficultés: la hausse du taux des divorces risque de grever leurs réserves financières, qu'elles soient hommes ou femmes. Le travail à temps partiel, pour lequel optent beaucoup de femmes mais aussi de plus en plus d'hommes, pourrait aussi s'avérer pénalisant.

Cette augmentation importante du nombre de séniors interroge évidemment le financement de ce troisième, voire quatrième âge de la vie, en principe soustrait à la vie active. Si l'on compte 100 actifs pour 62 personnes jeunes et âgées en 2015, en 2040, les mêmes 100 actifs devront assurer l'entretien de 76 séniors, voire 80 dans le scénario conduisant à la plus forte dégradation de ce rapport dit «de dépendance» (Fig. 3). Vu l'accroissement global du nombre de personnes âgées couplé à une diminution du nombre de nouveaux entrants sur le marché du travail, vu aussi l'explosion programmée des coûts de la santé, les effets sur l'économie nationale peuvent sembler périlleux, tant **ce rapport de dépendance, qui traduit le poids pesant, de par le vieillissement de la population, sur les générations actives, va en s'alourdisant.**

Répétons-le cependant: il convient d'aller au-delà de ces chiffres qui pourraient susciter des inquiétudes. Si tous les séniors ne jouissent pas d'un niveau de vie très élevé, le niveau des revenus et de la fortune des séniors aug-

mente et, ajouté au nombre global croissant de séniors dans nos sociétés, confirme l'émergence d'une masse financière incomparablement supérieure à celle à disposition de la même tranche d'âge jusqu'à il y a peu (Fig. 4).

Ces différents constats conduisent ainsi à insérer dans la problématique couverte par la notion de silveréconomie autant les questions liées à la consommation, à la santé ou aux modes de vie que celles induites par l'évolution du monde du travail. **L'éventail ouvert par la «silveréconomie» est donc très large et les questions qu'elle suggère nombreuses.** Il n'est pas possible de les aborder toutes. De même, il n'est pas envisageable de s'atteler à une analyse détaillée de tous les secteurs concernés sous l'angle des mutations qu'ils vont subir du fait d'une présence de plus en plus forte de personnes de 65 ans et plus. En revanche, nous essaierons de thématiser ces divers aspects dans leur évolution actuelle, leurs avenir possibles et leurs interactions réciproques, à travers les tendances lourdes et les signaux faibles qu'ils dégagent. Cette approche nous permettra d'identifier les enjeux pour la société vaudoise et l'Etat, ainsi que les modifications structurelles de la vie sociale et économique auxquels les autorités cantonales devront apporter une attention indiscutablement accrue.

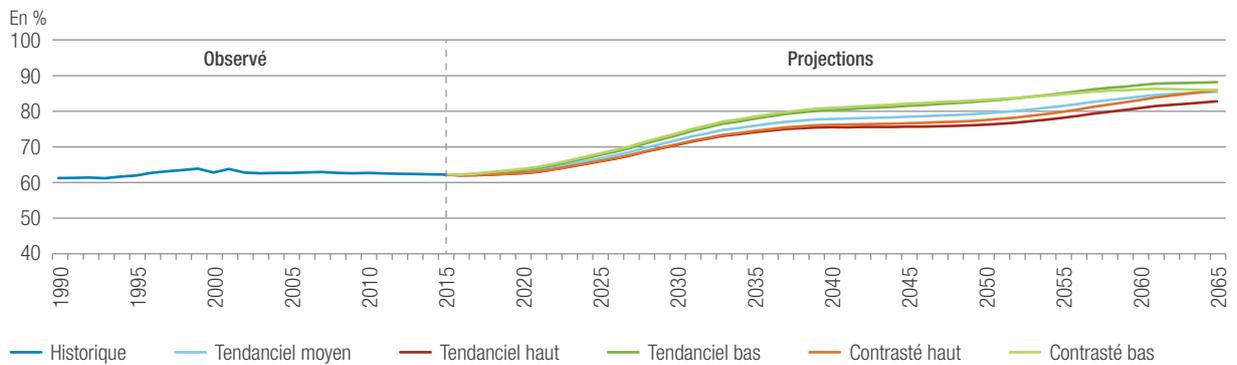
Fig. 2 POPULATION VAUDOISE, 2015 ET 2040 SELON CINQ PROJECTIONS

	Situation actuelle 2015	Projections 2040, selon scénario...				
		...contrasté bas	...bas	...moyen	...tendancielcontrasté haut
Population	767 500	869 000	920 000	978 000	1 040 000	1 091 000
0 - 19 ans	168 780	182 000	194 000	210 000	228 000	238 000
20 - 64 ans	472 900	480 000	510 000	550 000	592 000	619 000
65 ans et plus (séniors)	125 810	207 000	216 000	218 000	220 000	233 000
80 ans et plus	35 950	65 000	70 000	71 000	71 000	80 000
dont séniors bénéficiant d'aide et de soins à domicile ¹	12 500	22 000	22 800	22 400	22 100	20 100
séniors en EMS ¹	6 000	10 800	9 500	10 000	10 600	7 400
65 ans et plus: part dans la population en %	16	24	23	22	21	21

¹ Même si l'effectif de séniors est plus élevé dans notre scénario contrasté haut, les personnes dépendantes et en EMS y sont moins nombreuses, car il suppose une évolution plus favorable de la santé. De façon inverse, l'effectif de sénior est le plus bas dans notre scénario contrasté bas et, pourtant, le nombre de personne dépendante y est élevé, car ce scénario suppose une évolution moins favorable de la santé.

Source: StatVD. Les résultats des projections sont tirés de l'étude «Prise en charge médico-sociale et sanitaire des séniors à l'horizon 2040»

Fig. 3 RAPPORT DE DÉPENDANCE¹, VAUD, 1990 À 2015 PUIS SELON CINQ PROJECTIONS

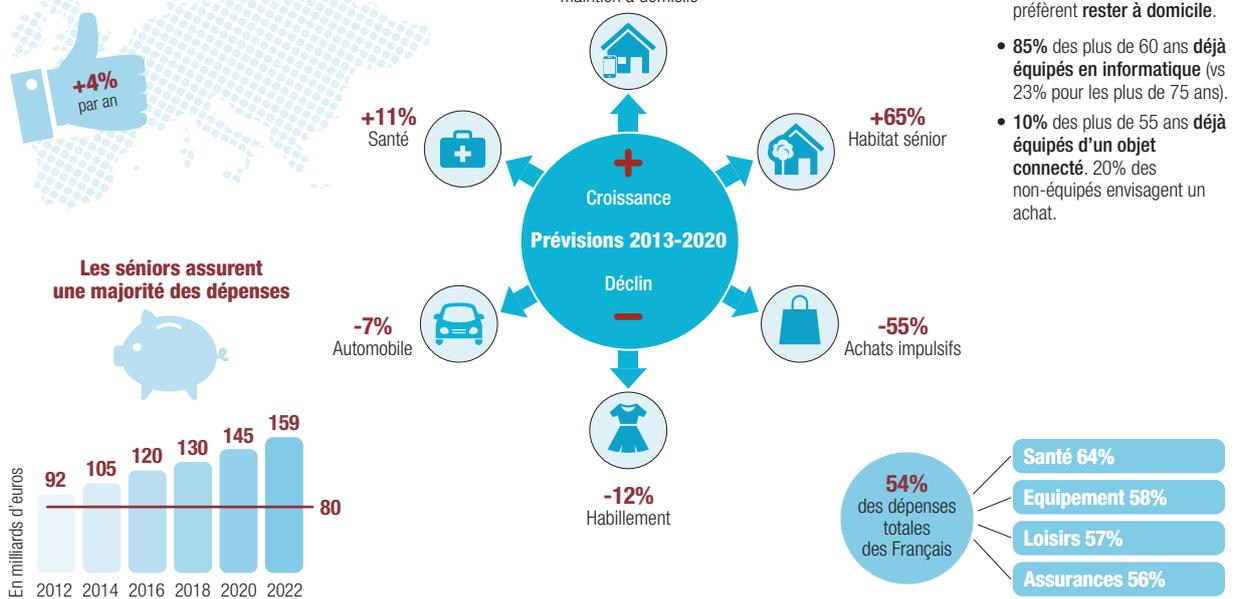


1 Nombre de personnes de moins de 20 ans et de plus de 64 ans divisé par le nombre de 20 à 64 ans.

Source: StatVD. Les résultats des projections sont tirés de l'étude «Prise en charge médico-sociale et sanitaire des séniors à l'horizon 2040».

Fig. 4 LA SILVER ÉCONOMIE EN CHIFFRES, EUROPE

La silver économie en Europe



Source: France Silver Eco, Medialis.

1.2. Définition

Terme qui découle de l'évolution des mécanismes économiques qu'engendre le vieillissement de la population, la silveréconomie est également, et intimement, liée aux bouleversements technologiques stimulés par l'essor de la société numérique, notamment dans le secteur des soins ou de l'aide aux séniors, en tous cas des plus âgés. Réunis sous le concept d'« e-autonomie », qui regroupe les services permettant aux personnes concernées de vivre le plus longtemps possible à leur domicile, de nouveaux services sont apparus : téléassistance, active ou passive, géoassistance, vidéo-vigilance, domotique, plateformes de lien social, etc. Mais si la silveréconomie a profité des effets des technologies modernes, elle n'en découle en rien et englobe bien d'autres secteurs économiques. Le vieillissement de la population a aussi un impact majeur sur l'industrie, car de nombreux biens sont ou vont être développés pour ce public cible en croissance que constituent les personnes âgées. Dans le même souffle, le vieillissement oblige quantité d'autres activités à s'adapter à cette nouvelle réalité, avec des effets économiques importants : droit des successions, immobilier avec le développement des ventes à titre viager par exemple, loisirs spécifiques, etc.

La silveréconomie est une « économie » transversale qui trouve sa déclinaison dans de nouveaux marchés, pour ne pas dire tous les marchés. A l'instar de la greenéconomie, le vieillissement de la population est une véritable lame de fond qui va avoir un impact sur toutes les branches : loisirs, transport, alimentation, sécurité, tourisme, santé, domicile, habitat collectif, assurance, assistance, téléphonie, internet, sport, urbanisme, etc. Tous ces marchés sont déjà en train de s'adapter ou de se décliner sur des segments liés au vieillissement de la population et du bien-vieillir¹

¹ Pour plus d'information, cf : <http://www.silvereco.fr>.

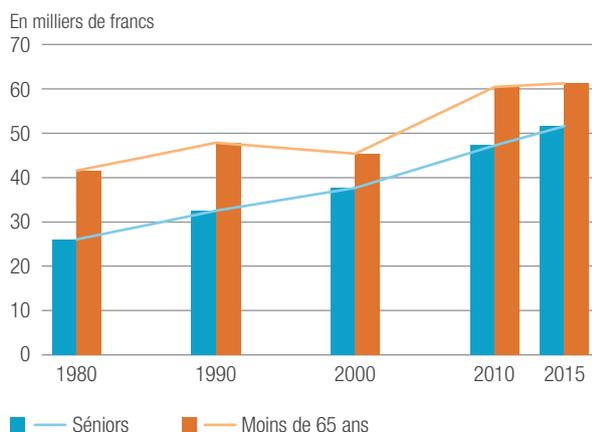
1.3. Revenus et fortune des séniors

Des analyses effectuées par Statistique Vaud (voir annexe A), il apparaît que la **silveréconomie peut être considérée comme un ensemble de marchés solvables et en croissance**. En effet, la poursuite des progressions tendanciennes des revenus et de la fortune des séniors devraient renforcer l'importance de la place des séniors pour la consommation future, alors que cette place sera déjà fortifiée par l'augmentation de leurs effectifs.

1.3.1. Revenus des séniors et revenus des plus jeunes

Les revenus associés aux séniors (expression pour désigner les revenus et la fortune des ménages fiscaux dont le « chef de ménage » est âgé de 65 ans et plus) peuvent être estimés à 7,4 milliards de francs dans le canton de Vaud en 2015. **Il représente 22 % du total des revenus vaudois. Cette part considérable suffit à elle seule à expliquer l'importance du rôle des séniors comme consommateurs ou comme épargnants.**

Fig. 5 REVENUS: MÉDIANES ASSOCIÉES AUX SÉNIORS ET AUX PLUS JEUNES¹, VAUD, 1980-2015



1. Données corrigées de la taille des ménages et des effets de l'inflation (IPC de 2015=100%).

Source: StatVD, statistique des revenus et de la fortune.

Au cours de ces 35 dernières années, soit entre 1980 et 2015, les revenus associés aux séniors ont crû plus rapidement que les revenus associés aux plus jeunes, avec une croissance annuelle moyenne de +2,5 % contre +1,8 %. **Deux facteurs** expliquent cette hausse plus rapide pour les séniors :

- Elle découle (pour six dixièmes) du fait que **l'accroissement de leurs revenus** est plus vigoureux que celui des revenus des contribuables de moins de 65 ans, comme le montre l'évolution de leurs revenus médians (Fig. 5).
- Elle découle aussi de **l'augmentation plus forte des effectifs** des séniors à la suite de l'arrivée aux âges de la retraite des générations nombreuses du baby-boom et de l'allongement de l'espérance de vie.

Au cours de la période, la progression des revenus associés aux séniors a été régulière, contrairement à l'évolution des revenus associés aux moins de 65 ans. Cette dernière a notamment été marquée par une baisse sensible lors de la crise économique des années nonante. Il faut dire que les revenus associés aux plus jeunes proviennent pour l'essentiel d'une activité professionnelle (83 % en 2015), tandis que ceux associés aux séniors proviennent majoritairement des rentes issues du système de prévoyance. Or ces rentes sont moins sensibles à la conjoncture économique que les revenus d'activités professionnelles.

Malgré sa hausse plus rapide depuis 1980, le revenu médian associé aux séniors de 65 ans et plus reste inférieur à celui des plus jeunes (16 % de différence), ce revenu médian étant calculé sur la base de la valeur qui sépare les ménages fiscaux considérés en deux groupes de taille égale. Mais l'écart s'est nettement resserré sur l'ensemble de la période.

La croissance des revenus associés aux séniors est relativement bien partagée. **On peut dès lors conclure que la situation de la plupart des séniors de 2015 est meilleure que celles des séniors en 1980 et qu'elle est plus proche de celle des personnes de moins de 65 ans qu'en 1980.**

1.3.2. Les tendances de fond qui vont influencer l'évolution des revenus des séniors à l'horizon 2040

Plusieurs facteurs ont contribué à la croissance des revenus associés aux séniors sur la période allant de 1980 à 2015. Parmi eux, certains constituent des tendances lourdes qui vont exercer leur influence au cours des prochaines décennies :

- Les rentes de la prévoyance professionnelle dépendant des montants cotisés tout au long de la carrière et du rendement des capitaux cumulés. L'économie vaudoise ayant tendanciellement été en croissance depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les **rentes** des générations constituant les séniors des années 2010 et 2015 **ont en moyenne été fixées sur une base plus élevée** que les rentes des générations précédentes. A court et moyen terme, cette tendance devrait se poursuivre. A plus long terme, elle devrait toutefois être ralentie par l'intermittence des parcours professionnels, de plus en plus marquée. Il pourrait même s'ensuivre une diminution des revenus des séniors. Une dégradation des conditions économiques renforcerait évidemment ce phénomène.
- **L'engagement des femmes** en hausse dans le monde professionnel depuis la moitié des années septante et jusqu'à sa stabilisation progressive depuis 2010 a permis à davantage de femmes de disposer de rentes liées à leur prévoyance professionnelle. A moins d'un recul peu probable de leur taux d'activité ou d'une faillite du système de prévoyance, ce mouvement devrait se poursuivre au cours des prochaines décennies.
- **La prévoyance professionnelle** est devenue obligatoire en 1985 et le système **n'a pas encore déployé tous ses effets**. Comme quarante ans de cotisations sont nécessaires pour une rente pleine, il ne le fera qu'à partir de 2025 pour toutes les personnes concernées qui auraient travaillé de façon ininterrompue depuis l'âge de 20 ans.

Ces facteurs, plaidant plutôt pour une poursuite des tendances observées, vont toutefois se heurter à certains obstacles :

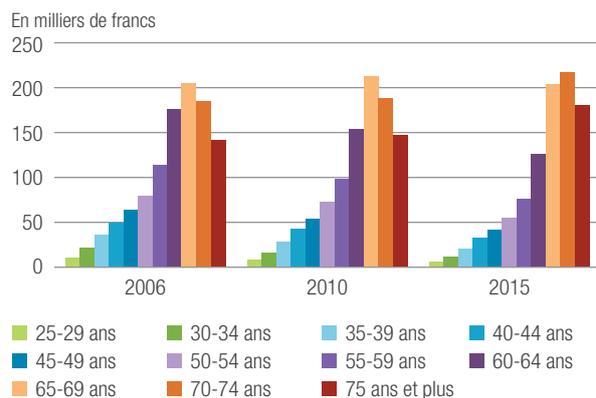
- **La progression des rentes liées à la prévoyance professionnelle va être freinée** car le taux de conversion entre le capital accumulé et les rentes délivrées a dû être abaissé à cause de **l'allongement de l'espérance de vie** et de **la forte diminution des rendements** des placements en capitaux.

Or ces deux phénomènes ne vont pas se modifier : une hausse de +3% par année est attendue en moyenne entre 2015 et 2040 selon les perspectives de Statistique Vaud et il n'est de loin pas certain que les rendements s'améliorent alors qu'un taux de 5% serait nécessaire pour assurer les rentes à leur niveau actuel en Suisse selon l'Office fédéral des assurances sociales (2017).

- L'AVS fonctionne au moyen d'un financement par répartition : les cotisations que les assurés actifs et leurs employeurs paient sont versées directement aux retraités sous forme de rente. Le rapport entre le nombre des bénéficiaires de rentes et celui des cotisants est dès lors important : s'il change fortement, l'équilibre entre recettes et dépenses peut être gravement compromis (c'est ce que l'on appelle le rapport de dépendance, déjà évoqué au début de la présente étude).

Or, d'ici 2040, la part des séniors dans la population va fortement s'accroître et passer de 16% en 2015 à une fourchette comprise entre 21% et 23% en 2040. **Après avoir été longtemps excédentaire, la caisse AVS va passer du côté déficitaire** si les règles ne changent pas. Selon tous les pronostics, cette perspective n'occasionnera pas une baisse des rentes des séniors, si l'on fait abstraction d'un éventuel report de l'âge de la retraite.

Fig. 6 FORTUNE NETTE: MÉDIANES PAR GROUPE D'ÂGE¹, VAUD, 2006, 2010 ET 2015²



1. Données corrigées de la taille des ménages et des effets de l'inflation (IPC de 2015=100%).

2. Ces figures mélangent les générations et ne permettent pas tenir compte des éventuels changements de comportement et de situations au fil du temps. Malgré cette limite, la relation entre âge et revenus peut être considérée comme robuste dans la mesure où les années examinées présentent toutes le même profil.

Source: StatVD, statistique des revenus et de la fortune.

1.3.3. La fortune des séniors

La fortune est un autre élément permettant de mesurer l'importance du rôle économique des séniors en tant que consommateurs (l'épargne représente en effet une capacité de consommation potentielle) ou en tant qu'investisseur direct ou indirect dans l'activité économique.

En 2015, l'ensemble de la fortune nette associée aux séniors s'élève à 54 milliards de francs, soit 49 % du total de la fortune considérée. Si, comme les revenus, la fortune augmente jusqu'aux âges du passage à la retraite, contrairement à ces derniers, elle bondit à ce moment-là avant, comme pour les revenus, de diminuer à mesure que le séniors vieillit (**Fig. 6**). **Les séniors disposent d'une fortune par tête plus élevée que les plus jeunes.**

Ces faits méritent toutefois **trois commentaires** :

- La hausse de la fortune avec l'avancement de la vie active est notamment le fruit d'une **durée d'épargne** plus longue et de moyens plus élevés pour épargner.
- Le bond de la fortune au passage de la retraite s'explique pour l'essentiel par les **retraits en capital fréquents des 2^e et 3^e piliers** à ce moment-là.
- La baisse de la fortune avec l'avancée de l'âge découle notamment **du veuvage et des donations**, qui impliquent un partage de la fortune entre les héritiers et donc le plus souvent un transfert de fortune des plus âgés vers des séniors plus jeunes ou des personnes en âge d'être actives. Cette diminution découle aussi **de l'utilisation du capital** tout au long de la retraite pour financer des dépenses de consommation ou assumer certaines charges comme les frais occasionnés par les hébergements en établissement médico-social (EMS).

Tous âges confondus, la fortune associée à l'ensemble des séniors est nettement plus importante que celle associée aux plus jeunes. A l'horizon 2040, les mécanismes décrits ici devraient persister. La différence de niveau entre la fortune des séniors et celle des plus jeunes devrait même s'accroître, car les héritages surviennent plus tardivement avec l'allongement de la durée de vie.

1.3.4. Un « effet revenus et fortune » qui pourrait renforcer l'effet « augmentation du nombre de séniors »

Selon les tendances actuelles, les revenus et la fortune associés aux séniors devraient continuer à croître d'ici à 2040, même si tout porte à croire que cette progression sera ralentie par la difficulté d'assurer un niveau de rentes à la hauteur des niveaux actuels.

Si elle se réalise, cette progression anticipée des revenus des séniors viendra confirmer l'importance de la place des séniors pour la consommation future, alors que cette place sera déjà renforcée par l'augmentation de leurs effectifs. La place des séniors dans la vie économique pourrait même être plus forte aux cours des prochaines décennies, si l'on considère de surcroît que les nouvelles générations de séniors ont des habitudes plus orientées vers la consommation que les précédentes et qu'ils pourraient donc y consacrer une partie plus importante de leur épargne que les séniors actuels.

Cela étant, des évolutions moins favorables de l'économie pourraient ralentir voire contrecarrer la hausse des revenus et de la fortune. Il pourrait s'agir de crises financières et boursières conduisant à des destructions importantes de capitaux. La fortune des séniors et même leurs revenus seraient dans ce cas fortement amputés. Globalement, la taille globale de l'économie serait dans ce cas réduite, mais l'importance des séniors en tant que consommateurs, par rapport aux plus jeunes, ne serait pas forcément moindre, car ces derniers seraient probablement nombreux à perdre leur emploi en cas de crise économique importante et durable.

1.4. Périmètre de l'étude et objectifs

La définition de la silveréconomie, rappelée au point 1.2, semble a priori clairement délimitée. Son périmètre doit toutefois être précisé. Car sous ce concept ne peuvent être réunies les seules activités marchandes déclenchées par le vieillissement de la population. **Nous avons donc décidé de placer au centre de notre réflexion le senior lui-même car c'est bien par rapport à ses besoins, ses intentions et sa capacité économique que s'est développé ce concept.** C'est donc à partir de lui que nous avons examiné les phénomènes économiques qui se tissent entre lui et les nombreuses et diverses parties prenantes à ce nouveau marché que constitue la silveréconomie. Mais pour mieux saisir le senior immergé dans cet univers économique inédit, en interaction entre prestataires de services et fournisseurs de biens, la présente étude le considère dans une **quadruple dimension**, chacune d'elle faisant appel à des mécanismes économiques spécifiques même si ceux-ci peuvent se révéler complémentaires. Le senior « homo silvereconomicus » sera ainsi abordé :

1. Comme consommateur de biens et services : la silveréconomie semble a priori tourner autour des nouveaux modes de consommation qui se mettent en place comme conséquence du vieillissement ; certaines professions vont se développer (dans le secteur médical notamment), ainsi que quantité de métiers parfois inédits.
2. Comme usager de services publics : les biens et services consommés par les seniors ne seront pas seulement proposés par le secteur privé ; le senior devient dans ce cas un usager de prestations fournies par le secteur public, un acteur économique dont le poids ne cesse d'augmenter.
3. Comme acteur économique actif (c'est-à-dire comme producteur de biens) : jusqu'à 80 ans parfois, peut-être même bientôt davantage, le senior pourrait participer ou souhaiter participer à la vie économique ; ce fait va relancer le débat sur la « productivité » des seniors dans un contexte où le départ des baby-boomers à la retraite risque d'assécher le marché du travail.
4. Comme acteur social : les seniors s'engagent enfin, et souvent, dans des tâches bénévoles, dans un cadre formel ou informel ; celles-ci ont une valeur économique indéniable même si elles sont fournies à titre gratuit.

C'est à travers cette grille de lecture que peuvent être examinés les différents effets économiques de la silveréconomie, même si ces quatre dimensions sont évidemment fortement entremêlées : le senior n'est pas un être monolithique. Le champ que couvre cette dernière est vaste tant le senior, qui joue un rôle économique très variable selon la tranche d'âge dans laquelle il se trouve, son sexe et son état de sa santé, est amené à solliciter une gamme étoffée de prestations, de services, de biens de consommation, plus rarement de production. **Cette réalité oblige à préciser le périmètre de notre étude. Il apparaît en effet que divers éléments peuvent avoir des liens avec la silveréconomie tout en relevant principalement d'autres secteurs qui, de par leur ampleur, ne peuvent entrer dans le territoire que compte arpenter l'étude.** Qu'en est-il de l'âge de la retraite ? Et des primes d'assurance-maladie ou de la pérennité des assurances sociales ? Ces questions ont indiscutablement un impact sur le développement de la silveréconomie : la fixation de l'âge de la retraite influencera la position des travailleurs les plus âgés et même des gens de moins de 60 ans mais déjà considérés comme des seniors sur le marché du travail. Si la question de la limite d'âge n'appartient dès lors pas au secteur dit de la silveréconomie, elle contribue à le modéliser en modifiant la capacité économique (active ou passive) des personnes concernées. Il en va de même avec l'assurance-maladie : les caisses constituent un groupe central au milieu des différents acteurs de la santé et leur rôle est notamment primordial dans l'engagement, ou non, de nouvelles technologies. La présente étude ne traite néanmoins pas des questions de l'âge de la retraite ou des assurances-maladies comme telles, sinon dans la mesure où il est nécessaire de les évoquer dans l'analyse. Ces domaines ressortissent clairement à la politique sociale et échappent à la vie économique prise comme un marché dont l'Etat n'est que l'un des acteurs.

La présente étude n'a pas pour but de présenter un inventaire des nombreux domaines où le vieillissement de la population a, ou aura, un impact. **Il va néanmoins se déployer sur les axes principaux suivants :** 1) examiner **le rôle que doit jouer l'Etat** dans ce développement. Doit-il mettre en place des dispositifs sus-

ceptibles de favoriser l'industrie et le commerce liés à l'évolution de la structure d'âge de la population? Doit-il encadrer ce type d'activités? Devra-t-il moduler son éventuelle action en fonction de l'âge des personnes concernées et des champs d'activités en train, ou sur le point, de s'ouvrir?; 2) amorcer une réflexion sur **l'intégration des personnes âgées** dans la vie sociale, que ce soit à travers une activité économique classique ou associative (dans le bénévolat par exemple); 3) identifier les **secteurs économiques** qui vont prendre de l'im-

portance du fait du vieillissement de la population, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'aide à la personne ou dans les loisirs (par exemple le tourisme).

1.5. Méthode retenue

Chacune des quatre dimensions dans lesquelles se meut le sénior «silvreeconomicus» est caractérisée par toute une série d'éléments constitutifs. Ils découlent des quatre dimensions du sénior membre du circuit économique qui ont été identifiées comme les jalons de notre réflexion, que ce soit des prestations (mandats, soins...), des activités (bénévolat, coaching...), des services (e-commerce...) ou des biens produits, que les séniors seront tentés de mettre sur le marché, pour eux-mêmes, une entreprise ou une association, ou de recevoir en tant que prestation publique (ou d'acquérir sur le marché). **Ces différents éléments ont été regroupés en huit thématiques, qui toutes, à leur façon, sont susceptibles d'orienter la vie économique des personnes âgées, et autour d'elles, dans un sens ou un autre, mais aussi d'être influencées par leurs comportements et leurs actions.**

Ces thématiques, qui sont développées dans le chapitre 2, seront décrites dans leurs évolutions récentes et prolongées dans les tendances telles qu'elles apparaissent en l'état actuel des choses: 1) monde du travail; 2) pouvoir d'achat et modes de consommation; 3) formation; 4) santé; 5) gouvernance; 6) technologies; 7) espace de vie; 8) vie sociale. Pour mieux embrasser ces huit thématiques dans les «possibles» qu'elles sont à même de suggérer, nous les avons traitées selon la méthode dite des scénarios, explicitée dans l'**Encadré 1**. Parce que les interactions existant entre elles sont nombreuses, et parce que dresser des cloisons trop hermétiques serait

trop artificiel. Certaines thématiques, réapparaîtront inévitablement à plusieurs endroits, au moins de façon indirecte. Ainsi la technologie, qui pose des questions spécifiques mais qui est indissociable des problèmes du marché de l'emploi ou de l'aménagement du territoire.

Pour nous aider à cerner les différents aspects de la silver-économie et ses enjeux actuels, nous nous sommes appuyés sur divers rapports, études, articles de presse et analyses publiés en Suisse ou à l'étranger (cf. bibliographie), ainsi que de nombreux entretiens avec des spécialistes de la question et les représentants d'institutions, d'entreprises ou d'associations directement concernées par le phénomène de la silver-économie et qui cherchent à mieux identifier les besoins des aînés (cf. remerciements). Nous nous concentrons en outre, et avant tout, sur le canton de Vaud: les études manquent qui nous permettraient de mener des enquêtes comparatives pertinentes.

Encadré 1 Méthode retenue: construction de scénarios par l'analyse morphologique

Il existe plusieurs méthodes dans le domaine de la prospective. La méthode retenue dans cette étude est la construction de scénarios par l'analyse morphologique. Les scénarios permettent d'appréhender les incertitudes et de présenter des trajectoires d'évolution (récit de l'avenir en parcourant un cheminement). La technique de la construction des scénarios par l'analyse morphologique a été préférée aux autres techniques (ex. : matricielle ou par bifurcation) pour ses différents avantages parmi lesquels : méthode rigoureuse laissant place aux scénarios innovants et cadre méthodologique complet, facilement appropriable et adaptable.

Les étapes de la construction des scénarios par l'analyse morphologique sont les suivantes :

Étape 1 Définition du sujet.

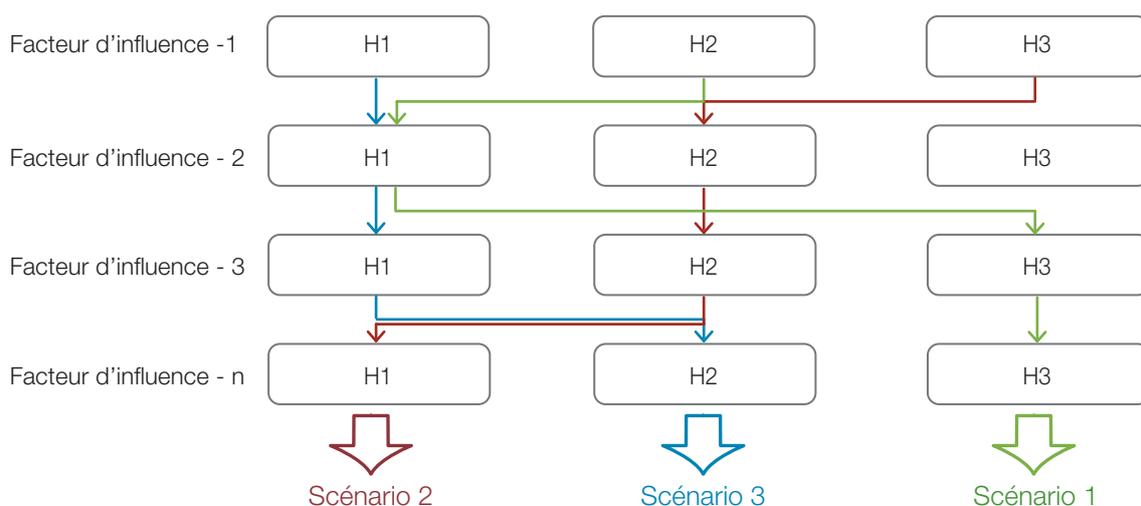
Étape 2 Construction du système prospectif par l'identification des facteurs d'influence.

Étape 3 Analyses rétrospectives et du présent (tendances lourdes, émergences, incertitudes, ruptures, etc.) afin de faire émerger des hypothèses d'évolutions possibles des facteurs d'influence.

Étape 4 Construction des scénarios exploratoires par le croisement des hypothèses d'évolutions possibles pour chaque facteur d'influence retenu. Dans cette étude, quatre scénarios ont été élaborés : un tendanciel (combinaison des hypothèses tendancielle) et trois scénarios contrastés. Les scénarios doivent permettre de présenter la diversité des situations auxquelles les décideurs pourraient être confrontés.

Étape 5 Faire ressortir les enjeux qui se dessinent pour le Canton et qui sont mis en évidence par les différentes histoires racontées par les scénarios. La description des enjeux est ce qui rend la démarche opérationnelle et utile pour le décideur car elle fait ressortir les risques et les opportunités. La présentation des enjeux doit favoriser le débat.

CONSTRUCTION DES SCÉNARIOS PAR CROISEMENT DES HYPOTHÈSES



Bibliographie

Atelier de construction de scénarios prospectifs, support de cours, novembre 2016, Futuribles International.

Définitions

Tendances lourdes: éléments structurants qui ne peuvent pas être inversés. Ces éléments structurants se retrouvent dans tous les scénarios.

Facteurs d'influence: variables clés qui ont un impact sur le phénomène étudié.

Hypothèses: évolutions futures possibles des facteurs d'influence.

Scénarios: les scénarios sont des récits des futurs possibles. Ils comprennent une base (représentation de la situation actuelle), un cheminement (succession des événements hypothétiques futurs) et une image finale (description du système étudié à l'horizon temporel considéré).

Enjeux: les enjeux sont les « problématiques qui portent un potentiel de changement et qu'il sera nécessaire de prendre en compte pour déterminer la stratégie. La formulation des enjeux s'appuie sur les acquis du diagnostic prospectif et, particulièrement, sur l'analyse des tendances internes et externes qui s'exercent et devraient s'exercer à long terme sur le Canton »¹.

1 Pour plus d'information, cf. : http://www.intelliterwal.net/Processus/Phases-et-sequences/1-2-2_Definition-Enjeux.htm

2. La silveréconomie en huit thématiques

2.1. Monde du travail

2.1.1. Problématique

Le monde du travail connaît d'importantes mutations pour l'ensemble de la population. Le marché suisse de l'emploi a montré sa force. Mais il possède des caractéristiques qui peuvent à la fois servir ou pénaliser les personnes les plus âgées encore professionnellement actives, comme par exemple le degré d'ouverture des frontières, l'éventuelle pénurie de main-d'œuvre liée au départ à la retraite des baby-boomers et les effets de la robotique sur le marché de l'emploi. De plus, l'emploi des séniors se joue de plus en plus des limites d'âge traditionnelles.

2.1.2. Rétrospective et tendances

Une évolution de la conjoncture plutôt favorable

Malgré la crise économique et financière née dans les années 2007 et 2008, malgré le renchérissement de la valeur du franc face à l'euro qui a contraint l'industrie à de larges réorganisations, l'économie suisse a plutôt bien surmonté ces épreuves. Elle a su non seulement résister mais a profité de l'embellie constatée depuis 2016 pour atteindre des résultats remarquables. Même la branche de l'horlogerie, en baisse depuis quelques années et, de plus, sous la menace d'avancées majeures dans le secteur numérique (montre connectée), comme d'autres branches de l'économie d'ailleurs, a repris des couleurs.

Cette bonne tenue de l'économie suisse, dans le sillage d'une économie allemande toujours fer de lance de l'économie européenne, a **bien sûr des répercussions positives sur le marché de l'emploi**: en 2017, le taux de chômage plafonnait à 3,2% de la population active et à 2,8% pour les 55-64 ans (dans le canton de Vaud: 4,5%

et 3,7% pour les 55 ans et plus). Le rapport entre chômeurs de moins de 55 ans et de plus de 55 ans est grosso modo stable depuis 1992 au moins. Cette année-là, on comptait, dans le canton de Vaud, 4% de chômeurs, pour 2,6% de plus de 55 ans. De même, si le taux de chômage atteignait 5,4% en 2004, il était de 4,2% pour les plus de 55 ans.

Dans le canton de Vaud, si le taux d'activité (c'est-à-dire la part des personnes actives par rapport à la population) des 25-54 ans est compris entre 87% et 91%, il descend à 81% pour les 55-59 ans, puis tombe à 56% pour les 60-64 ans et chute à 7% pour les 65 ans et plus sur la période 2014-2016.

Les données disponibles indiquent que **le palier de la présence des séniors dans le monde du travail à 55 ans, puis ce double décrochage à partir de 60 ans et 65 ans, est présent pour les femmes et les hommes depuis les années huitante (Fig. 7)**. Par ailleurs, les données disponibles montrent l'engagement des femmes en hausse dans le monde professionnel sur la même période: leur taux d'activité est ainsi passé de 41% en 1980 à 59% en moyenne de 2014 à 2016. Combinée avec une légère diminution de la présence des hommes sur le marché du travail, **la hausse marquée du taux d'activité des femmes s'est traduite par une augmentation du taux d'activité global des Vaudois, qui est passé de 58% en 1980 à 65% en 2014-2016**¹.

Pour l'essentiel, **l'augmentation du taux d'activité des Vaudois entre 1980 et 2014-2016 n'a que peu concerné les séniors, mais plutôt les 25-59 ans**: +12 à +16 points de pourcentage pour ces derniers contre +8 points de pourcentage pour les 60-64 ans et même -0,7 point pour les plus de 65 ans. Les statistiques disponibles permettent aussi de déceler l'effet de l'allongement des études qui se manifeste par une baisse marquée du taux d'activité des plus jeunes, avec -20 à -10 points de pourcentage pour les moins de 25 ans.

¹ Une partie de la hausse entre 1980 et 2000 découle aussi d'un changement du mode de relevé des personnes actives. En 1980, il fallait travailler au moins 6 heures par semaine pour faire partie de la population active, alors que depuis 2000 une heure de travail hebdomadaire est suffisante. A pratique égale, le taux d'activité de 1980 serait ainsi plus proche de celui de 2000.

Le marché suisse de l'emploi n'est toutefois pas à l'abri d'un retournement de situation. Le dynamisme de l'économie suisse, auquel il s'adosse, peut pâtir d'une détérioration des relations entre la Suisse et ses partenaires économiques européens. Le règlement de l'initiative contre l'immigration de masse, adoptée le 9 février 2014, a sans doute permis une détente sur ce front-là mais rien n'est acquis, notamment à cause de l'initiative déposée par l'UDC en août 2018 contre la libre circulation et qui menace l'avenir des accords bilatéraux. C'est l'ensemble des traités, économiques ou non, que la Suisse a signés qui seraient alors en danger. De plus, les signaux parfois inquiétants apparus à

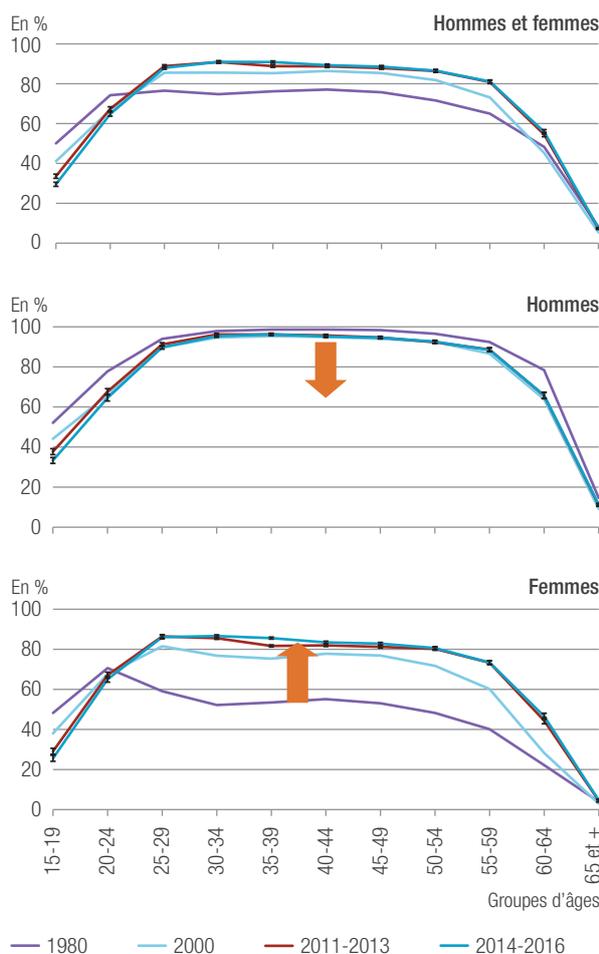
la fin 2018 et au début 2019 dans un climat plus protectionniste ne doivent pas être négligés. Aux incertitudes qui pèsent sur le marché du travail, de par le contexte international et les rapports que notre pays entretient avec les autres pays, s'ajoutent les effets encore flous d'une numérisation accrue d'un grand nombre de professions. Si les pronostics sur l'avenir de maints métiers oscillent grandement selon les experts, il ne fait aucun doute qu'un gros travail d'adaptation attend l'ensemble de la population.

Les séniors sur le marché du travail

Les séniors actifs (50-64 ans) sur le marché de l'emploi sont concernés au premier chef. **Si le chômage qui touche leur tranche d'âge est encore modeste, il leur faut plus de temps pour retrouver un emploi susceptible de leur convenir**, étant entendu qu'ils doivent parfois accepter des baisses de salaire conséquentes. Le débat est intense sur l'intérêt qu'un emploi soutenu, voire en hausse, des séniors auraient pour l'économie. Les entreprises ont encore tendance à privilégier l'embauche de personnes plus jeunes, dans la mesure où elles sont jugées moins coûteuses que des travailleurs plus âgés. **En même temps, leur expérience ou leur rôle dans un monde économique où les consommateurs seront de plus en plus âgés sont loués.** Et certaines entreprises se plaignent de ne pas pouvoir remplacer facilement leurs collaborateurs les plus expérimentés, nés entre 1950 et 1965, qui sont partis à la retraite, ou qui vont la prendre bientôt. Il n'empêche que les discours appelant, par exemple, à adapter les horaires afin de faciliter la vie des travailleurs les plus âgés (souvent impliqués dans l'aide à leurs enfants comme grands-parents ou comme proches aidants à l'égard de leurs propres parents) restent souvent au stade des vœux pieux. L'adoption de l'initiative du 9 février sur l'immigration de masse a déclenché un vaste mouvement en faveur de l'emploi des séniors. Mais il est dur d'évaluer s'ils ont été suivis d'effets. En tout cas, aucun chantier législatif n'a été lancé, dans le domaine des assurances sociales ou de la loi sur le travail, alors même que les discours combattant l'image d'un sénior forcément improductif se multiplient.

L'idée que le sénior coûte plus cher notamment à cause des taux de cotisations sociales perdue, alors que ses performances ne cesseraient de décliner avec l'âge. Cette approche doit pourtant être contredite par des études empiriques, ou à tout le moins fortement nuancée, comme l'a montré Axel Börsch-Supan (2014).

Fig. 7 TAUX D'ACTIVITÉ, VAUD, 1980 À 2014-2016



I Intervalle de confiance à 95%

Source: OFS, RFP 1980-2000, RS 2010 à 2016.

De récentes découvertes dans le domaine neurologique tendent même à étayer l'hypothèse selon laquelle, au fil du temps, se déploient de nouveaux réseaux de neurones qui permettent au sénior de mettre en valeur d'autres compétences. Si le sénior peut afficher une moins grande flexibilité en matière géographique, renâclant devant de longs déplacements quotidiens, ou une possible lenteur, résultant peut-être d'une condition physique émoussée, son expérience, sa flexibilité en termes de temps de travail, son souci de privilégier le plaisir au travail plutôt que sa carrière constituent des atouts qui peuvent s'avérer précieux.

De ce problème lié aux besoins de l'économie et à sa manière d'y répondre, il faut distinguer les attentes des séniors eux-mêmes. En meilleure santé qu'autrefois, ils sont aussi de mieux en mieux formés (voir figure 14, page 41). **Nombre de séniors, plutôt de formation tertiaire, n'ont ainsi pas forcément envie de quitter le monde du travail**, du moins dans les professions les moins éprouvantes sur le plan physique, et cette tendance va s'amplifier. Les évolutions citées ci-dessus devraient encore s'accroître avec, notamment, la tertiarisation des hautes écoles spécialisées. Et ce d'autant plus que **de nouvelles approches sont à l'ordre du jour** pour améliorer la participation des séniors à la vie économique, comme le "portage" salarial, qui permet d'être salarié, tout en conservant un véritable esprit indépendant. Désireux de concilier liberté et sécurité, le sénior qui souhaite retrouver un emploi ou rester actif sur le marché du travail mais dans un cadre plus souple peut passer, comme consultant par exemple, par un bailleur de services qui devient l'employeur du sénior. Le délai d'engagement s'avère plus court et les procédures sont simplifiées. Les problèmes de surqualification sont en outre évacués puisque l'employé agit en tant qu'intervenant extérieur.

Les raisons du travail des séniors

Dans ces conditions, on ne peut nier que la volonté de continuer à travailler, stimulée par une santé encore excellente, pourrait résulter de l'envie exprimée par les séniors eux-mêmes. Peu désireux d'entrevoir une pré-retraite qui les priverait, non seulement d'argent, mais surtout de contact et de l'effervescence d'une vie professionnelle qui leur aurait apporté maintes satisfactions, ils tiendront à conserver un poste, à condition bien sûr qu'ils aient été épargnés par des soucis de santé. Ce dernier point vaut d'autant plus pour les 65 ans et plus, qui pourraient faire valoir leurs droits

à la retraite, mais qui aspirent, surtout dans les professions dites libérales ou intellectuelles mais pas seulement, à poursuivre leurs activités. **Mais il est possible aussi que, à l'avenir, ils soient de plus en plus obligés d'envisager une prolongation de leur carrière professionnelle, et ce pour trois raisons :**

1. Les besoins de l'économie suisse pourraient inciter les entreprises à se tourner de plus en plus vers les séniors dans la mesure où la part d'actifs ne cesse de se résorber, mais aussi si des restrictions importantes sont mises à l'embauche de personnes en provenance de l'étranger et si l'économie nationale ne s'avère pas capable de former suffisamment d'employés. **L'assèchement du marché du travail** par le départ à la retraite de la génération du baby-boom pourrait également aboutir à ce résultat. Plus recherchés pour les uns, ou invités par leurs entreprises à repousser leur départ à la retraite pour les autres, les séniors verront le nombre d'opportunités d'embauche augmenter, avec des perspectives salariales potentiellement intéressantes.
2. Les 50-65 ans appartiennent à ce que l'on appelle les générations « sandwich », celles qui doivent encore s'occuper de leurs parents plus âgés mais aussi de leurs enfants, qu'ils ont eu souvent plus tard, ou de leurs petits-enfants. Sur le plan européen, d'après l'Observatoire Cetelem pour 13 pays européens, 43 % des 50-59 ans ayant des enfants ont au moins un enfant vivant dans leur foyer, de même que 17 % des 60-75 ans; en même temps, 51 % des 50-59 ans ont un parent vivant (hors leur foyer), contre 29 % des 60-75 ans (**Fig. 8**). **Ainsi, étant donné que le financement des retraites dévoile quelques failles et que ces générations « sandwich » ont connu peut-être davantage que par le passé des parcours de vie plus chahutés (divorces mais aussi problèmes physiques ou psychiques), ces générations risquent de ressentir un besoin croissant d'argent avant de pouvoir espérer se retirer du monde du travail, même après une vie de labeur dans un métier peut-être pénible.**
3. En lien avec le point 2 ci-dessus, une autre catégorie de séniors pourrait être amenée à travailler pour des raisons financières. Se basant sur l'enquête *Vivre/Leben/Vivere – Démocratisation de la vieillesse? Progrès et inégalités en Suisse (VLV) en 2014*, Laure Kaiser et Ignacio Madero-Cabib (2016) ont montré que si 17 % de l'échantillon VLV a pris une retraite tardive, **ils ne sont que 50 % (de ce groupe) à l'avoir fait de manière non contrainte.** Les travailleurs indépendants et les agriculteurs se caractérisent par une

plus forte proportion à continuer à travailler au-delà de la retraite et déclarent plus fréquemment le faire par nécessité financière, sans doute parce qu'ils ne disposent pas de 2^e pilier. Si, parmi les 65 ans et plus qui restent actifs, au niveau suisse, la part des indépendants progresse tant chez les hommes que chez les femmes, certains séniors entrent aussi dans l'indépendance par choix, une fois libérés de leur travail salarié. Néanmoins, outre la formation simple, le sexe, l'origine, si l'on est étranger, le divorce ou le veuvage peuvent conduire à des formes de précarisation susceptibles de conduire les individus à prolonger, même involontairement, leur vie professionnelle. Selon Robert Fluder et Renate Salzgeber (2017), une retraitée sur deux ne reçoit aucune rente du 2^e pilier et, globalement, les femmes touchent 37 % de moins que les hommes. A signaler en outre qu'un certain nombre de séniors ne peuvent envisager de prendre ou conserver une activité car ils sont usés sur le plan physique.

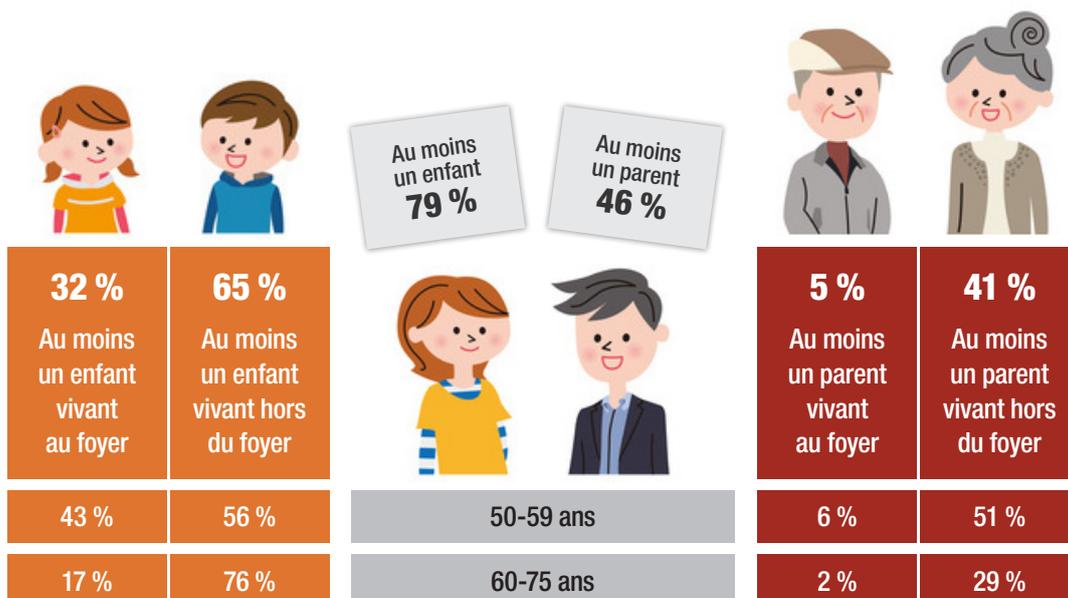
Des problèmes en suspens

D'autres questions pourraient encore surgir. Alors que des séniors peuvent être perçus **comme des concurrents**

par des jeunes générations soucieuses de leur propre avenir, d'autres seront donc tentés de conserver leurs postes, peut-être selon des modalités (horaires, salaire...) à revoir, par nécessité ou par envie. D'un autre côté, les entreprises elles-mêmes, intéressées à conserver des collaborateurs fidèles, de les retenir pour combler les trous dans les effectifs causés par le départ simultané à la retraite des baby-boomers ou par impossibilité de recruter de nouvelles forces de travail en Suisse et à l'étranger, pourraient incliner à garder leur personnel sénior. Il semble toutefois que le fait que des séniors poursuivent des activités après la retraite comme indépendants, quitte à ce qu'elles se retrouvent en rivalité avec des personnes encore sur le marché, ne soit pas ressenti, par ces dernières, comme une concurrence déloyale. Le problème, s'il est à terme ressenti comme tel, se poserait autrement en cas d'une numérisation accélérée du monde du travail ou si une irruption de robots devait être constatée.

Le canton de Vaud ne devrait pas vivre ces contraintes différemment que le reste du pays. Certes son économie, hautement diversifiée, alimentée par des pôles de recherche très actifs, dispose d'avantages concurrentiels non négligeables. Mais s'il peut se prévaloir d'une

Fig. 8 LA FAMILLE DU SÉNIOR, TREIZE PAYS EUROPÉENS, 2016



Source: Observatoire Cetelem de la consommation 2016.

population un peu plus jeune que le reste de la Suisse, il est globalement confronté aux mêmes processus de vieillissement de la population que le reste du pays. De plus, **l'économie vaudoise recèle elle aussi quelques faiblesses**, liées notamment aux conséquences de la politique fiscale sur les entreprises, encore floue, que comptera mener la Confédération. Abrisant de nombreuses multinationales, le canton pourrait assister au départ de certaines d'entre elles ou à la disparition de certains centres de décision, au profit d'autres cantons ou de l'étranger.

2.1.3. Hypothèses

1. Le travail des séniors comme un épanouissement personnel (tendanciel). Aucune crise particulière ne se profile à l'horizon; une certaine continuité peut être observée sur le plan économique. La Suisse et le canton de Vaud ne sont confrontés qu'au « problème » du vieillissement d'une population qui reste néanmoins en bonne santé de plus en plus longtemps. Souhaitent travailler jusqu'à l'âge de la retraite ou au-delà surtout **celles et ceux qui ont l'énergie pour poursuivre** leur activités ainsi que le désir d'être encore actifs dans une entreprise, comme employés ou managers, ou en tant qu'indépendants. D'autres essaieront de fonder leur propre entreprise, réalisant peut-être un rêve auquel ils n'ont pu donner corps durant leur vie active. L'initiative dépend en tous les cas des séniors eux-mêmes. Les rentes font office d'« allocation universelle », laissant à chacun le soin de décider s'ils veulent ou non se mettre à disposition sur le marché de l'emploi.
2. Crise économique et conflit intergénérationnel. Une crise économique s'installe en Suisse. La situation sociale se dégrade et le chômage augmente. Les séniors ne souhaitent pas se retirer du marché du travail, indépendamment de l'âge prévu pour faire valoir leurs droits, ou essaient par tous les moyens d'y retourner, comme employés ou indépendants, surtout s'ils n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite officiel. Cette résistance des aînés, que peut sans doute favoriser une éventuelle limitation de l'engagement d'une main-d'œuvre en provenance de l'étranger, les nouveaux venus sur le marché du travail helvétique et vaudois la vivent toutefois comme une concurrence scandaleuse. Un **conflit intergénérationnel** menace. Ce rapport de compétition ne fera que s'amplifier si les règles d'accueil des étrangers s'assouplissent, ramenant vers la Suisse et le canton des travailleurs plus jeunes poussés à l'exil par un contexte économique peut-être encore plus défavorable dans leur propre pays.
3. Le travail comme réponse à la crise des rentes. L'emploi des aînés est appréhendé comme une **nécessité**, voire la seule solution pour faire face au délitement des assurances sociales ou de la prévoyance professionnelle, ainsi que des accidents de la vie (divorces) ou de choix qui s'avèreraient pénalisants (temps partiel). Une réflexion est menée au niveau fédéral sur l'âge de la retraite mais, sans attendre les décisions qui seront prises à ce niveau, le canton de Vaud tente de mettre en œuvre tout ce qui est en son pouvoir pour assurer le maintien en emploi. Mais il est globalement impuissant à inverser la tendance qui se dessine et qui n'est pas favorable aux séniors.
4. L'interventionnisme face à l'assèchement du marché du travail. La génération des baby-boomers (née entre 1950 et 1965) fait progressivement valoir ses droits à la retraite, profitant d'une situation financière favorable, dans l'assurance de recevoir les rentes convenues. Les réformes de l'AVS et du 2^e pilier ne devraient toucher que les générations ultérieures. Mais le marché du travail n'a pas suivi et les robots, contrairement à ce que d'aucuns redoutent, n'ont de loin pas remplacé le travail humain. Les entreprises sont en manque de relève; la pénurie menace. Le problème va prendre encore plus d'ampleur avec les générations nées après 1965, moins étoffées que les précédentes. Les perspectives d'un recrutement de travailleurs au sein de l'Union européenne se réduisent, à cause des craintes helvétiques face à une éventuelle arrivée massive de travailleurs étrangers. L'Etat, notamment à travers l'outil fiscal ou par une révision du système d'assurances sociales, **essaie d'encourager les femmes à rejoindre le marché du travail si elles l'ont quitté et les jeunes ou futurs retraités à reporter leur entrée dans la phase postprofessionnelle** de leur existence. Il créera notamment des programmes de formation ou agira pour faciliter une transition vers la retraite, notamment en facilitant autant que faire se peut les accords visant une adaptation des horaires de travail.
5. Robotique et diminution du nombre d'emplois à disposition. L'essor technologique modifie en profondeur le marché du travail. De nombreux métiers disparaissent et le maintien en emploi des séniors ne s'impose pas. En revanche, de nombreux

métiers nouveaux apparaissent et la robotique peut aussi améliorer l'employabilité des séniors en adoucissant la pénibilité du travail : si les séniors ne veulent pas être exclus de ces perspectives inédites, à eux en tous les cas de se former en conséquence, au sein d'une entreprise ou à titre individuel. **Il est cependant douteux que le marché de l'emploi puisse absorber un nombre trop important de séniors**, par exemple incités à chercher un travail du fait de l'affaiblissement de leurs rentes. La question demeure toutefois de savoir si les gains de productivité apportés par les robots permettront d'assumer les coûts d'une population de séniors qui augmente sans participer à la croissance économique, sinon par leur position de clients de nouveaux services et produits ou d'usagers des services publics (notamment dans la santé où ils seront de

grands consommateurs des techniques médicales nouvelles). Une crise économique aurait des effets similaires pour les séniors.

2.2. Pouvoir d'achat et modes de consommation

2.2.1. Problématique

Le pouvoir d'achat des séniors continue globalement à augmenter. Lié à une santé préservée plus longtemps, il entraîne une extension des besoins, fonctionnant comme autant de stimulants pour l'économie. L'univers des séniors, malgré sa grande hétérogénéité, constitue un marché particulier potentiellement attrayant pour des entreprises qui, de leur côté, doivent s'adapter à une clientèle d'un style nouveau. Aujourd'hui, la consommation directe des séniors vaudois peut être estimée à 4 milliards de francs². D'ici à 2040, elles pourraient s'élever à 7 milliards de francs environ, sur la base des évolutions démographiques les plus probables et toutes autres choses égales par ailleurs (soit aux prix et niveaux de consommation actuels).

2.2.2. Rétrospective et tendances

Une évolution récente

Les entreprises ont commencé à s'intéresser à la question du vieillissement, et au marché que ce phénomène représente, à partir de la fin des années 1970 et du début des années 1980, comme l'a analysé l'historien Dominique Dirlewanger (2018). Certaines entreprises se sont révélées pionnières en la matière, dans le secteur de l'habillement par exemple. **Mais le véritable essor d'une économie dédiée au vieillissement de la population remonte au début des années 2000**, avec la montée en puissance décisive de l'économie numérique, riche de potentialités, en apparence du moins, sur tous les marchés, et en particulier sur celui des séniors. Ainsi le japonais Fujitsu

² Cet ordre de grandeur de la consommation directe des ménages vaudois, tout comme ceux pour 2040, est obtenu en s'appuyant sur les dépenses de consommation des ménages de 2012 à 2014 que l'on applique aux effectifs de population issus de nos projections à l'horizon 2040.

Par consommation directe, on entend la part de leurs dépenses qu'ils financent avec leurs revenus directement et non les dépenses associées aux séniors qui sont financées via les impôts et/ou les assurances de l'ensemble de la population.

qui a planché dès le début du nouveau siècle sur des téléphones et ordinateurs portables adaptés aux besoins spécifiques des personnes de plus de 60 ans, avec une palette de fonctions censées faciliter l'utilisation des appareils.

Une consommation qui dépend
des moyens financiers et du contexte
socio-économique

Les modes de consommation propres aux troisième et quatrième âges constituent évidemment un pilier central de la silveréconomie, une « économie des séniors » dont le pouvoir d'achat, malgré la prudence qui s'impose pour ce genre de calcul, est estimé selon le journal *Le Temps* (2014), sur le plan mondial, à 15 000 milliards de dollars pour 2020, autant que le PIB actuel des Etats-Unis. Si l'on part du principe que les séniors, une fois retirés du marché du travail, possèdent des moyens financiers supérieurs à ceux dont disposaient leurs prédécesseurs, on peut imaginer que leur désir de consommer sera démultiplié. Plusieurs facteurs influencent cependant leur attitude de consommateur.

Il va de soi d'abord que les séniors n'auront pas tous les mêmes revenus (rentes, revenus de la fortune, revenus dus à un travail rémunéré comme consultant ou autre) ni la même épargne. **Mais si tous les séniors ne disposent pas forcément de moyens en extension, leur nombre, lui, l'est, et il représente de fait un potentiel économique.** L'Enquête sur le budget des ménages 2012-2014 de l'Office fédéral de la statistique montre ainsi que la part du revenu réservée à l'épargne s'élève encore à 2,8 % pour les 65-74 ans (contre 10 % pour la tranche d'âge précédente, soit 55-64 ans) alors qu'ils dépensent 2,8 % de leur épargne à partir de 75 ans. Il n'en demeure pas moins qu'une partie d'entre eux vit de revenus modestes voire dans une certaine précarité et, si elle a sans doute tendance à diminuer du fait de l'extension du nombre de personnes au bénéfice de rentes AVS et LPP complètes, il y en aura encore beaucoup à l'avenir (divorces, ruptures dans les parcours professionnels, etc.). Les revenus baissant naturellement une fois la sortie du monde du travail entamée, les individus procéderont à des choix plus serrés en matière de consommation. Il apparaît ainsi que la part des personnes qui renoncent, pour des raisons financières à un téléphone portable, à une voiture ou à lave-vaisselle augmente chez les 70 ans et plus, selon une étude l'Office fédéral de la statistique parue en 2014.

De plus, le genre ou le niveau de formation, ainsi que le type de leurs activités antérieures, jouent un rôle

important, sinon sur l'envie de consommer, du moins sur le type de biens ou de prestations qu'ils souhaitent acquérir. Un homme ou une femme n'aura pas les mêmes intérêts, y compris à un âge relativement avancé. L'âge, bien sûr, conditionne lui aussi, le comportement du consommateur : si les jeunes séniors sont plutôt tentés par une consommation qui prolonge plus ou moins celle qui fut la leur durant les années précédant leur retrait de la vie active, les plus âgés seront davantage dépendants de biens qui favorisent et sauvegardent leur autonomie, voire de biens de plus en plus en lien avec les problèmes de santé qu'ils pourraient avoir. **Il en découlera une très grande variété de modes de consommation, une variété qui s'amplifiera avec l'arrivée des séniors nés durant la période du baby-boom :** ayant grandi dans une société plus individualisée, sinon individualiste, ils seront enclins à conserver leurs façons de vivre le plus longtemps possible. L'environnement social des séniors sera également déterminant pour leurs choix ultérieurs en matière de consommation. Une étude française de 2012 suggère d'ailleurs que les séniors connectés à internet manifesteront davantage une inclination à consommer (peu importe les cibles de consommation en l'occurrence) que les autres : c'est moins l'achat par internet qui est visé ici que le fait de rester connecté à leurs amis et à leurs proches qui les propulse dans une dynamique de consommation plus active.

Il ressort de ce qui précède que l'élément financier n'est pas le seul à entrer en ligne de compte pour déterminer l'évolution de la consommation des séniors, comme le rappelle l'étude de l'Office fédéral de la statistique citée plus haut. Certains enseignements peuvent toutefois être tirés des analyses existantes dans ce domaine, même si une image homogène de la consommation des séniors, et de ses motivations, ne peut être dressée. On observe d'abord qu'à partir de 65 ans, la consommation connaît une chute, et encore plus à partir de 80-84 ans. Au passage de la retraite, un dernier effort en matière de biens d'équipement (électroménager) peut être consenti, avant que les dépenses ne reculent. Il est clair néanmoins que les objectifs et les modes de consommation varient au cours d'une vie et que ceux des futures générations de personnes âgées ne ressembleront guère à ceux d'aujourd'hui. Ainsi, si l'on constatait il y a peu, que les retraités se désintéressaient de leurs ordinateurs et de leurs raccordements internet une fois arrivé le moment de la retraite, ce n'est bien sûr plus le cas et on peut raisonnablement penser que les ordinateurs et téléphones portables branchés sur la 5 G (ou plus !) auront un poids déterminant, surtout si l'on ima-

gine le potentiel résidant dans le numérique pour aider à distance les personnes âgées à rester autonomes ou à se soigner. Certains signes, relevés par l'Observatoire Cetelem pour treize pays européens, le montrent: au niveau européen, si les seniors privilégient l'achat dans des boutiques, par le contact direct qu'il procure tant avec la marchandise qu'avec le personnel de vente mais aussi à cause de leur défiance à l'égard des moyens de paiement en ligne, ils utilisent de plus en plus internet, ne serait-ce que pour choisir les bien qu'ils souhaitent acquérir, ou comme source de distraction (Fig. 9). Une étude de l'Office fédéral de la statistique de 2017 montre une progression constante du recours à l'e-commerce par les seniors (moins de 20 % des 65-74 ans en 2010 contre 51 % trois ans plus tard).

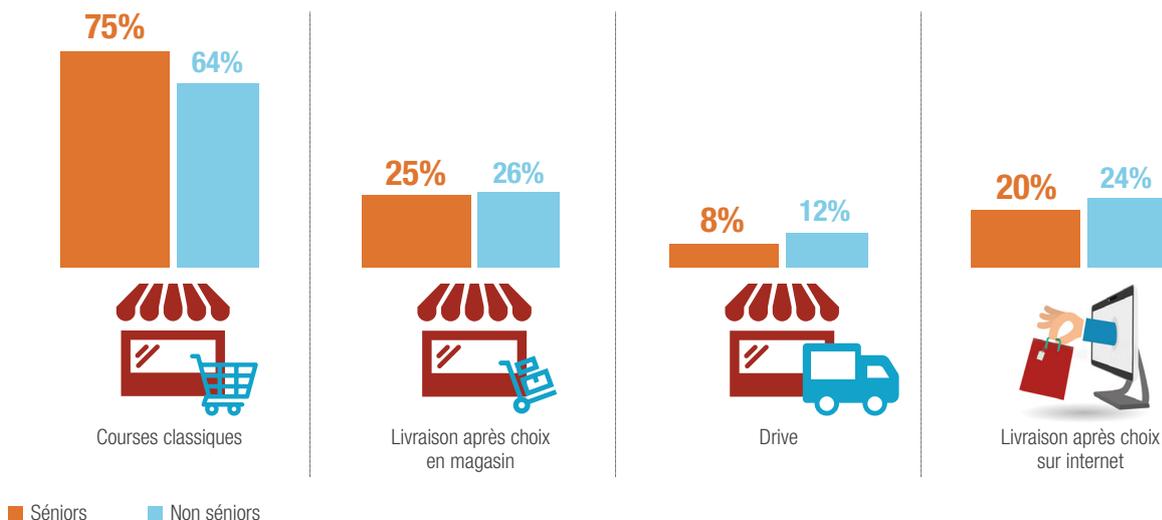
Une demande de biens et services survitaminée ?

Mais le senior consommateur, dont il a été surtout question jusqu'ici, s'ancre dans un marché où sont engagés de nombreux acteurs, privés ou publics. Comme il a été dit plus haut, **les mutations qui touchent la partie de la population âgée de 60 ans et plus, quelle que soit l'évolution de ses revenus, font émerger une série d'activités**

qui actionnent toutes une demande nouvelle... dans l'attente d'une offre correspondante. Quantité de ces besoins nouveaux sont, et seront de plus en plus, pris en charge par le secteur privé, en sachant que la demande variera selon l'âge, le sexe et le niveau socio-culturel des individus concernés. Selon l'enquête sur le budget des ménages, **la part relative attribuée aux loisirs par exemple augmente de deux points dès que l'on franchit la barre des 65 ans**, tendance que l'on peut observer depuis une décennie en tout cas. Toute une industrie du divertissement et des loisirs a déjà pu étendre, en l'adaptant, son offre à une clientèle plus âgée, mais jouissant d'une santé suffisante pour se déplacer, aller à la rencontre d'autres personnes et découvrir de nouveaux lieux. C'est le cas des musées par exemple dont la fréquentation est en augmentation en Suisse: de 12 à 13,5 millions d'entrées entre 2015 et 2017³. **Les jeunes (et futurs) retraités vaudois, soit les 60 à 74 ans, fréquentent davantage les musées que le reste de la population vaudoise (Fig. 10)**, notamment parce qu'ils disposent de plus de temps libre que d'autres couches de la population. **C'est également les cas pour la fréquentation des théâtres.** Par contre, c'est plutôt le contraire dans les cinémas, les salles de concerts et même les bibliothèques. A partir de 75 ans, la fréquentation est sys-

Fig. 9 PRÉFÉRENCES DE CONSOMMATION, TREIZE PAYS EUROPÉENS, 2016

A l'avenir, parmi les propositions suivantes, laquelle privilégieriez-vous pour vos courses alimentaires? (2 réponses maximum)



Source: Observatoire Cetelem de la consommation 2016.

3 OFS, Statistique suisse des musées, état 2019.

tématiquement en dessous de la moyenne vaudoise pour des raisons évidentes liées à l'âge et au confort.

Il semble par ailleurs, qu'au rayon des loisirs, **les activités de bricolage et d'ouvrages manuels remportent également un franc succès auprès des Vaudois**, surtout pour les seniors propriétaires de leur logement (**Fig. 11**).

Le secteur des voyages bénéficiera également très largement d'une clientèle sénior de plus en plus mobile. A l'heure actuelle, le portrait du sénior vacancier est toutefois nuancé. En 2017 en Suisse, **les seniors sont moins nombreux à partir en vacances (voyage avec au moins une nuitée) et le font moins souvent que les plus jeunes**: 76 % d'entre eux ont voyagé contre 90 % pour l'ensemble de la population et ils ont effectué en moyenne 2,2 voyages contre 3,3 pour l'ensemble de la population (**Fig. 12**).

Côté excursions (voyages sans nuitée), il n'y a pas de différence marquante. **Les seniors font autant d'excursions au cours de l'année que le reste de la population (en moyenne 10 excursions sur l'année)**. A noter que l'essentiel des excursions est effectué en Suisse (90 %), tandis que seul un tiers des voyages l'est sur le sol helvétique.

Si le sénior vacancier part moins souvent en vacances, en revanche, il dépense davantage lors de ces séjours, probablement pour un standing globalement plus élevé. Ainsi les dépenses journalières par personne atteignent 164 francs chez les seniors, contre 139 francs pour l'ensemble des résidents suisses. **Par voyage, cela représente 940 francs contre 772 francs**. A l'étranger, la facture s'élève à 1267 francs contre 982 francs, tandis qu'en Suisse elle baisse de moitié: 435 francs contre 352 francs (**Fig. 13**).

Sur la base de ces paramètres et des perspectives démographiques, et toutes choses égales par ailleurs, **les seniors vaudois dépenseraient en 2040, entre 430 et 480 millions de francs, uniquement pour leurs voyages**.

N'oublions pas enfin que cette classe d'âge, les baby-boomers, est souvent entrée dans le monde la consommation, qui se développe dans les années 60, par le biais du domaine culturel (musique, etc.): les habitudes de consommation acquises jeunes peuvent accompagner les seniors bien au-delà de leur retrait de la vie active. On constate

que la portion de grands lecteurs (plus de 13 livres par an) occupe le segment des 60 à 74 ans. Mais peut-être ce résultat sera-t-il relativisé au fil du temps avec l'arrivée dans cette classe d'âges de personnes moins friandes de lecture ou adeptes d'autres façons de consommer l'information...

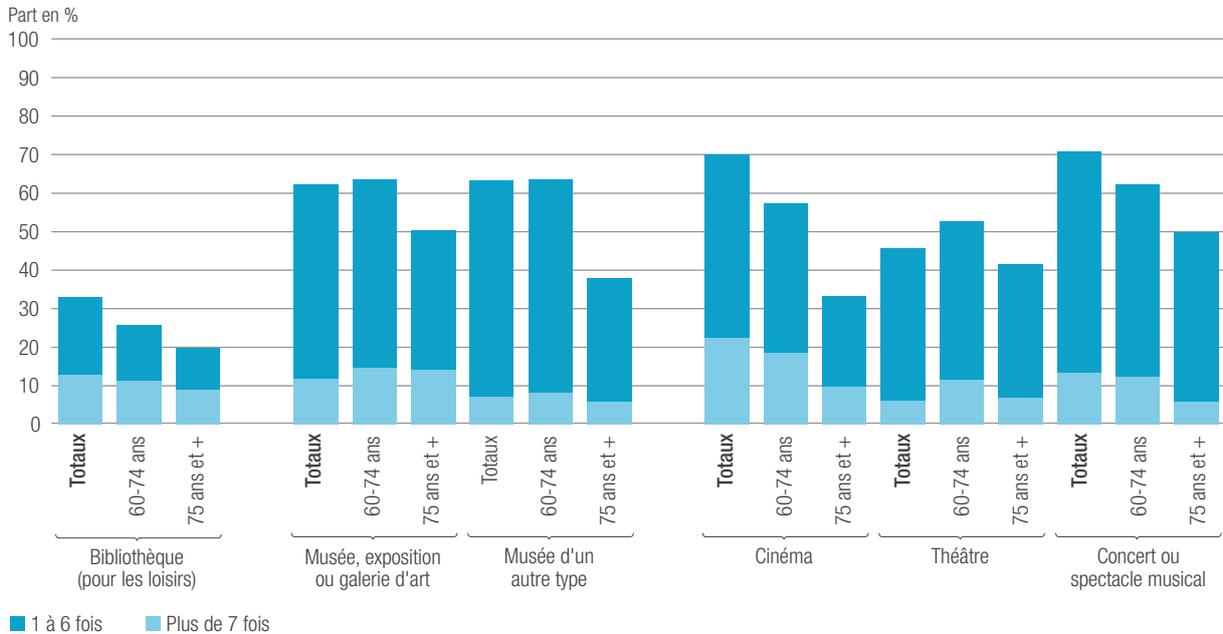
Des secteurs privilégiés

Il semblerait toutefois que, quand bien même il est délicat d'identifier les marchés les plus porteurs pour la silveréconomie, se détachent quelque peu le secteur de la santé et celui de l'électronique. Les deux domaines peuvent être d'ailleurs facilement liés l'un à l'autre, même s'il faut garder à l'esprit que l'électronique et le numérique ont étendu leur emprise sur tous les domaines. Le premier nommé se situe évidemment en première ligne d'une demande inédite de la part des plus âgés. Par exemple, le canton devrait avoir besoin de 2100 à 2200 lits hospitaliers supplémentaires pour les soins stationnaires pour les seniors d'ici à 2040 (+106 % à +108 %), selon les scénarios tablant sur la poursuite des tendances démographiques et des prises en charges (voir notre étude sur la prise en charge médico-sociale des seniors). D'autre part, le canton pourrait avoir besoin de 3500 à 4600 lits en EMS pour les seniors à cet horizon (+59 % à +77 %). Le marché associé à ces prestations sera pour le moins important si l'on considère qu'aujourd'hui (coûts 2015) un lit hospitalier coûte en moyenne 1,1 million de francs à la construction et 260 000 francs par an à l'exploitation et que les lits en EMS coûtent en moyenne 300 000 francs à la construction et 115 000 francs pour le fonctionnement. En francs d'aujourd'hui, ces prestations représenteraient ainsi des montants à la construction de 3,4 à 3,8 milliards et à l'exploitation de 1,1 à 1,3 milliard en 2040.

Pour prendre la mesure de l'importance des évolutions démographiques en cours, on peut signaler que tous types de soins compris (soins en cabinets, ventes de médicaments et soins en milieux hospitaliers notamment), l'ensemble du marché de la santé dédié à la population du canton de Vaud se situerait dans une fourchette comprise entre 10,9 et 11,7 milliards de francs contre 7,4 en 2015, si la population vaudoise d'aujourd'hui était déjà celle qui se dessine le plus probablement à l'horizon 2040⁴. **Pour les seniors, les dépenses**

4 Cet ordre de grandeur est obtenu en appliquant les dépenses de santé par âge actuelle aux effectifs de population issus de nos projections tendanciennes à l'horizon 2040. A priori, la poursuite des tendances actuelles (hausse du nombre et du coût des prestations délivrées) pourraient conduire à des montants encore plus importants.

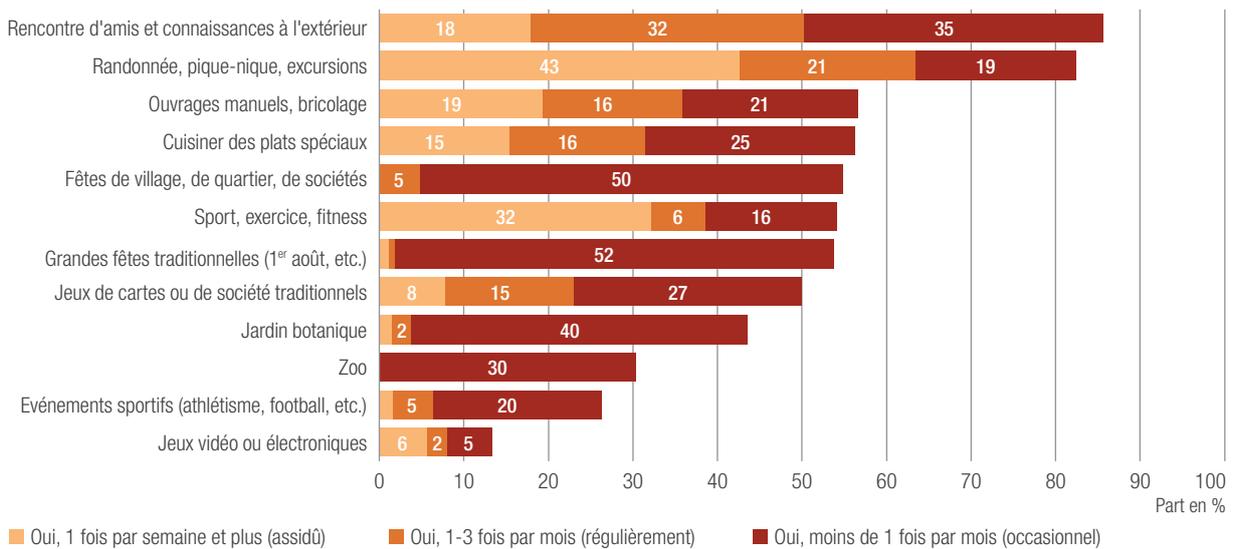
Fig. 10 ACTIVITÉS PRATIQUÉES PAR LES 75 ANS ET PLUS AU COURS DE L'ANNÉE, VAUD, 2014



Les intervalles de confiance ne sont pas représentés pour des raisons de lisibilité.

Source: OFS, enquête thématique sur la langue, la religion et la culture, traitement StatVD.

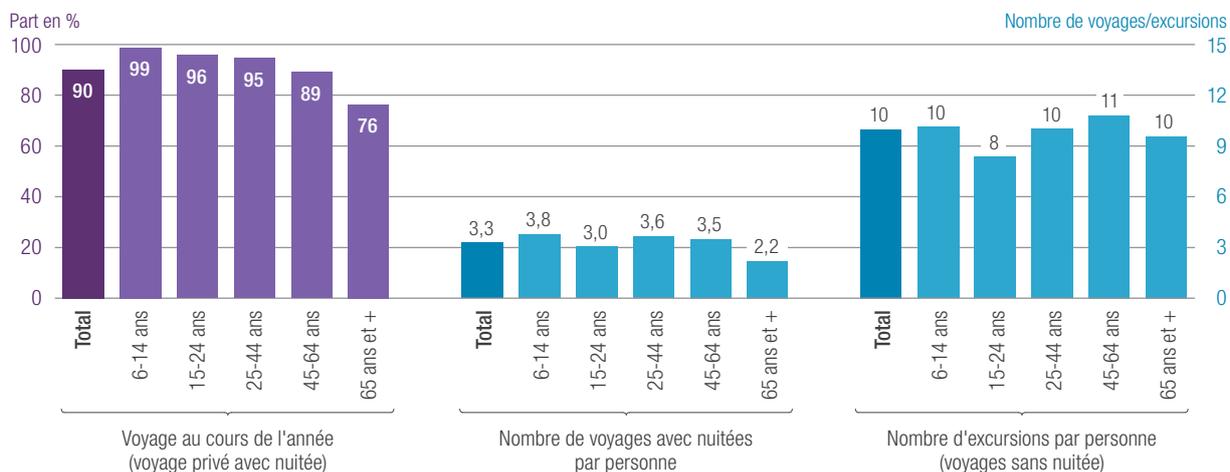
Fig. 11 ACTIVITÉS PRATIQUÉES PAR LES 75 ANS ET PLUS AU COURS DE L'ANNÉE, VAUD, 2014



Les intervalles de confiance ne sont pas représentés pour des raisons de lisibilité.

Source: OFS, enquête thématique sur la langue, la religion et la culture, traitement StatVD.

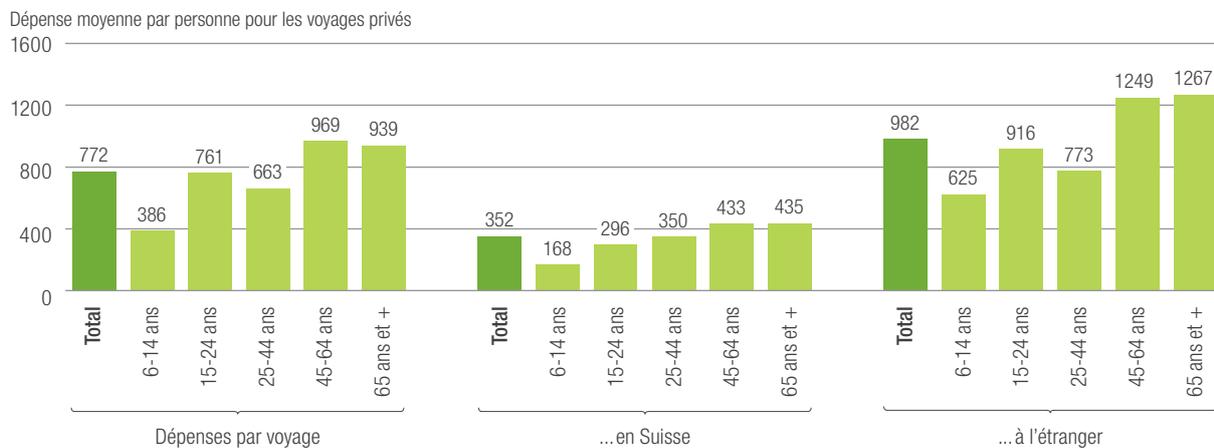
Fig. 12 COMPORTEMENT EN MATIÈRE DE VOYAGE, SUISSE, 2017



Les intervalles de confiance ne sont pas représentés pour des raisons de lisibilité.

Source: OFS. Comportement en matière de voyages.

Fig. 13 DÉPENSES PAR VOYAGE ET CLASSE D'ÂGE, SUISSE, 2017



Les intervalles de confiance ne sont pas représentés pour des raisons de lisibilité.

Source: OFS. Comportement en matière de voyages.

de santé se situeraient ainsi autour de 6,5 milliards de francs en 2040 contre 3,4 en 2015⁴.

Si la durée de vie s'allonge, encore faut-il qu'elle se déroule dans les meilleures conditions possibles. Dès lors s'ouvre un large champ d'activités ou d'offres, que pourront assurer le privé ou le public selon les cas. Suivant le degré de nécessité de la prestation, l'engagement des pouvoirs publics sera possiblement requis: le client se transformera alors en usager... Sa valeur économique n'en sera pas changée pour autant. De la prévention à travers des activités sportives, de fitness ou d'interventions médicales, aux soins qu'implique logiquement une population vieillissante, le spectre des marchés possibles est en tous les cas vaste. On constate, d'après l'Observatoire Cetelem, que plus de la moitié des clients de prestations ou produits liés aux soins du corps et acheteurs d'eau minérale sont des séniors; ils s'intéressent en outre beaucoup aux «aliments».

Technologie et formation

L'élargissement de la gamme des soutiens ou des interventions médicales épousera la rapidité des progrès dus à la technologie. A travers les produits et les prestations induits par les élans de la numérisation, par l'intermédiaire d'une médecine de plus en plus personnalisée, des activités nombreuses vont naître qui auront pour tâche d'améliorer des fonctions humaines en voie d'usure (vue, ouïe, mais aussi ossature) ou d'aider les séniors non seulement à se mouvoir, par exemple, dans leur environnement proche, mais aussi de les assister directement dans les opérations de leur vie quotidienne (prise de médicaments mais aussi commandes de biens divers, victuailles, etc.). **Ces activités se conjuguent avec les progrès de la domotique**, par laquelle tout ou partie de l'assistance aux séniors pourra être assurée par la technologie. Mais ces tâches d'assistance ne concernent pas uniquement la santé. **Plus les personnes vieillissent, plus les handicaps risquent de s'accumuler et le besoin se fera sentir, non seulement en machines ou technologies nouvelles, mais aussi en personnel humain adéquatement formé.** Cela ira des missions d'aide aux personnes âgées dans des institutions spécialisées ou à leur domicile, à des tâches d'«enseignement», pour leur apprendre à manier avec plus d'aisance les innovations mises à leur disposition. Même si la proportion de séniors coutumiers de l'usage d'internet va inexorablement augmenter, il n'est pas certain que leurs aptitudes face à l'ordinateur suffiront toujours pour appréhender les inventions nouvelles et la rapidité des évolutions...

Si le soutien à l'emploi des technologies captera sans doute une part de ce marché, **d'autres branches vont intégrer des services qui tendront à se spécialiser en fonction d'une clientèle plus âgée.** Les banques réfléchissent à des produits financiers adaptés à cette dernière et le viager connaît un nouvel intérêt de par les perspectives qu'il offre à nouveau. Le droit des successions évoluera sans doute lui aussi avec la démographie. Il en va de même dans le secteur des assurances où de nouveaux produits pourraient prendre en compte les risques liés à l'âge. L'augmentation du nombre de personnes âgées très dépendantes et ne jouissant d'aucune aide extérieure entraînera aussi des préoccupations en matière de gestion notamment financière. Les curatelles sont placées sous la responsabilité de l'Etat mais, alors que les besoins ne cessent de croître, un marché adossé au pouvoir judiciaire pourrait être inauguré. Le secteur de la sécurité va en outre se développer, interpellant les secteurs privé et public: la mobilité croissante des séniors implique qu'ils puissent se déplacer de façon autonome, bien entendu, mais aussi en sécurité.

Un reflux programmé pour d'autres activités ?

Mais si des domaines s'ouvrent, d'autres pourraient être moins sollicités, vu que le rythme de vie du séniors va quand même changer avec, globalement, moins de sorties par exemple. On remarque ainsi que celui de l'habillement, même s'il développe des lignes de vêtements adaptés à diverses catégories de personnes (dont les séniors) depuis longtemps, ne constitue pas forcément un marché très porteur. A moins que des séniors ne se lancent, ou prolongent, des activités en contact fréquent avec une clientèle, il est peu probable qu'ils investissent beaucoup d'argent dans le renouvellement régulier de leur garde-robe. L'aménagement des logements (ameublement, décoration, etc.) ne sera pas non plus un secteur où de grands changements sont à attendre, sauf s'il s'agit de la mise en place d'installations particulières induites par les besoins des séniors. Sur le plan des loisirs, aujourd'hui, les séniors passent 27 heures par semaine devant leur télévision: qu'en sera-t-il demain? Leurs cadets consomment ce média à raison de 20% en moins... Enfin, selon l'étude française citée plus haut, l'alimentation ne devrait pas profiter de la «masse» économique fournie par les séniors: on constate cependant qu'ils manifestent un goût prononcé pour les produits du terroir, qui répondent en quelque sorte à leur goût pour un shopping plus «réel»

que virtuel. **Propriétaire dans l'âme, le senior ne se tourne que lentement vers des formes de consommation plus « collaborative »**, comme le covoiturage : cette approche plutôt traditionnelle de la propriété pourrait cependant décliner au profit d'autres formes de consommation. L'« ubérisation » de l'économie, comme processus tendant vers la disparition des intermédiaires, pourrait conquérir le monde des seniors au fur et à mesure que de nouvelles générations de personnes âgées arriveront dans cette catégorie.

Une réinvention économique

Mais la silveréconomie, lorsqu'elle se concentre sur la question des modes de consommation des aînés, comme clients ou usagers de services publics, ne se limite pas aux nouveaux marchés qu'elle permet de faire apparaître, aux biens et prestations qu'elle fait circuler. C'est à une réinvention des processus économiques qu'elle invite à penser. **Ainsi, le marketing doit intégrer la cible « senior » dans ses fonctionnements**, dans la mesure où amener un bien sur le marché ne sert à rien si l'acquéreur ne se sent pas interpellé et s'il n'est pas convaincu que son achat lui est utile ou lui apporte un avantage. Au-delà de la question avant tout commerciale, non sans lien avec elle, le développement d'un marché pour seniors doit se révéler capable d'intégrer les besoins spécifiques des personnes âgées. **Les entreprises et les prestataires de services commencent à travailler avec les seniors eux-mêmes afin de mieux décoder leurs besoins** et y trouver des réponses pertinentes. En même temps, l'accès du senior au bien proposé est en train d'être repensé : la question de l'étiquetage, par exemple, prend ainsi une importance de plus en plus grande. Si le senior souhaite plutôt être considéré comme un consommateur comme les autres, les entreprises tentent de plus en plus à élaborer des produits pouvant s'adresser tant aux jeunes qu'aux plus vieux.

Enfin, viser la clientèle particulière des aînés, quelle que soit la tranche d'âge considérée, implique **une responsabilité particulière de la part du producteur**, qu'il soit privé ou étatique. Fragilisé ou peut-être moins habitué aux objets nouveaux, souvent interconnectés, le senior doit être protégé comme consommateur. Le besoin de normes de référence destinées à poser des critères de qualité fiables et rigoureux se fera sentir. Le rôle de la normalisation, par le biais d'instituts spécialisés, va dès lors croître avec la possibilité que des règles dessinées par les parties prenantes entrent dans le corpus législatif fondant le travail des pouvoirs publics.

2.2.3. Hypothèses

1. **Un senior-consommateur responsable (tendanciel).** Le senior, sous réserve des problèmes de santé dont il risque sans doute d'être davantage victime que d'autres groupes de la population, reste **un consommateur comme les autres**. Il est vrai qu'il est sollicité par de nouveaux producteurs capables, grâce notamment aux nouvelles technologies de la communication, de lui offrir de nouveaux biens et services. A priori, son pouvoir d'achat est nettement plus élevé que celui de ces prédécesseurs et il est important qu'il soit respecté dans sa liberté de consommateur. Certaines règles sont évidemment indispensables, comme pour tout marché surtout lorsqu'il s'agit de prestations de santé. Mais, sauf dans le cas où il devient dépendant, le senior reste maître de sa consommation et de l'argent qu'il a à sa disposition.
2. **Encadrement étatique.** Face à l'explosion des nouveaux marchés liés au vieillissement de la population, mais vu la fragilité d'une part toujours plus importante de la population la plus âgée malgré les progrès de la médecine, l'Etat estime juste de légiférer, afin d'**encadrer un secteur** où d'éventuels abus pourraient avoir des effets particulièrement désastreux (harcèlement téléphonique, etc.). Les processus de normalisation seront suivis avec intérêt et l'Etat n'hésitera pas à appliquer lui-même les conclusions auxquelles les instituts en charge de ce travail aboutiront. Mais il n'est pas exclu que le politique souhaite développer ses propres règles au profit de ces consommateurs d'un genre nouveau que sont les seniors. Au besoin, il envisagera de retirer certains domaines au secteur privé pour les confier exclusivement aux organisations étatiques ou paraétatiques, comme la gestion des EMS. L'interventionnisme étatique se justifie aussi par la nécessité d'assurer une égalité la plus parfaite possible sur un marché au service de tous. Il n'est en effet pas juste que certains profitent de certains biens ou prestations que leur permettraient des rentes plus élevées, alors que quantité d'autres seniors devront limiter leur consommation faute de moyens. Tous n'ont pas forcément de grandes réserves financières une fois arrivés à l'âge de la retraite. **L'Etat doit donc pouvoir aider les seniors à profiter des biens nouveaux** mis sur le marché, surtout s'ils peuvent leur apporter une aide bienvenue dans leur vie quotidienne ou leur fournir des

distractions (ou une vie sociale) qui leur seraient autrement interdites. Des subsides pourront leur être alloués ou à des associations en lien avec les séniors. La qualité de vie est considérée comme le fondement d'une santé resplendissante.

3. Le refus de la consommation comme mode de vie. Même si le niveau de vie des séniors tend à être supérieur à celui de leurs prédécesseurs, il diminue, parfois fortement, après le retrait de la vie professionnelle. Nombre de séniors consomment moins, en tout cas de leur propre chef: l'administration des prestations de santé, stimulées par les progrès techniques mais financées par leurs ressources, ne dépend pas de leur seule volonté. Mais au-delà des envies ou des circonstances de santé propres à chacun, les séniors se détournent volontairement de la consommation comme un aboutissement d'une vie de retraité. Les « nouveaux » séniors ont vécu leur temps d'adulte en une période marquée par les années 60 et 70 et de plus en plus rétive à une consommation débridée. Les réflexes acquis alors guident désormais leurs comportements de consommateur même à un âge avancé. Ce n'est dès lors pas à cause de considérations financières, mais bien **par refus de céder au mirage de la consommation**, que les séniors se désintéressent des offres, qu'elles leurs soient destinées ou non, qui pullulent.
4. Un marché fondé sur la liberté créatrice. Le marché du vieillissement constitue une **formidable opportunité** qui, à la fois, correspond à la réalité socio-démographique de la Suisse et du canton de Vaud et ouvre des secteurs où l'innovation, en particulier dans le domaine médical mais pas seulement, va au-devant de vastes territoires encore à défricher. Que l'on pense aux objectifs de l'économie vaudoise, de plus en plus arrimée aux potentialités qu'offre l'idée d'une « Health Valley » helvétique. Si une réglementation est peut-être nécessaire, elle ne doit pas s'avérer trop présente, dans la mesure où les offices étatiques sont déjà nombreux à graviter autour du monde de la santé. De plus, de nombreux secteurs, dans la santé mais aussi dans le divertissement ou ailleurs, ne s'adressent pas forcément à un public plus fragile mais surtout à des gens encore très actifs et qui sauront très bien se défendre en cas de besoin, quitte à recourir à la « débrouille » **si une situation de précarité devait advenir**. Il est en effet possible que les estimations sur l'augmentation des capacités financières des personnes âgées se soient révélées trop optimistes.

A cause de parcours de vie plus accidentés, notamment, la pauvreté s'est peut-être accrue et les aides sociales ne parviennent pas toujours à suivre ce mouvement de précarisation. D'autres alternatives sont cherchées et les séniors, seuls ou avec l'aide d'associations, se résolvent de plus en plus à **faire du troc**: un logement octroyé à un étudiant, par exemple, en échange de services pour des tâches (ménagères, courses, etc.) que la personne n'est plus capable d'effectuer elle-même.

2.3. Formation

2.3.1. Problématique

La formation, y compris continue, dans le cadre de la silveréconomie se décline sous deux aspects principaux. D'abord la formation dont pourraient bénéficier les séniors, afin qu'ils puissent développer de nouvelles activités après la retraite ou simplement se débrouiller au mieux dans leur quotidien. Mais on ne saurait oublier le séniors comme formateur et la formation de l'ensemble des personnes qui seront impliquées dans le monde économique du séniors, comme soignant mais pas seulement (recherche scientifique, santé, coaching, etc.).

2.3.2. Rétrospective et tendances

Les séniors et la formation vus sous trois angles

Le niveau de formation des personnes entrant dans la catégorie des séniors s'est fortement modifié avec l'extension des formations tertiaires (**Fig. 14, Fig. 15**). La part des séniors ayant suivi une formation tertiaire est ainsi passée de 10 % à 35 % pour les hommes et de 2 % à 15 % pour les femmes entre 1970 et 2017. En 2040, les séniors seront encore mieux formés, puisque les séniors de demain (soit les personnes âgées de 45 à 65) présentent des taux de formation tertiaire plus élevés encore, avec 41 % pour les hommes et 32 % pour les femmes.

Les perfectionnements des connaissances acquises auparavant dépendront certes largement de la situation sur le marché du travail mais pas seulement. Les séniors entrant dans la vie post-professionnelle ont derrière eux une longue vie de travail, amorcée par une formation de base plus ou moins longue, parfois poursuivie au niveau universitaire, et parfois aussi entrecoupée de formations continues plus ou moins variées. **La question de la formation, pour ces séniors, doit donc être abordée d'un triple point de vue:**

1. Appréhender le séniors comme une personne qui cherchera à utiliser son temps libre pour **explorer d'autres domaines** et y acquérir un savoir de haute volée,

même s'il ne désire pas en faire une activité économique susceptible de lui rapporter des ressources complémentaires à ses rentes;

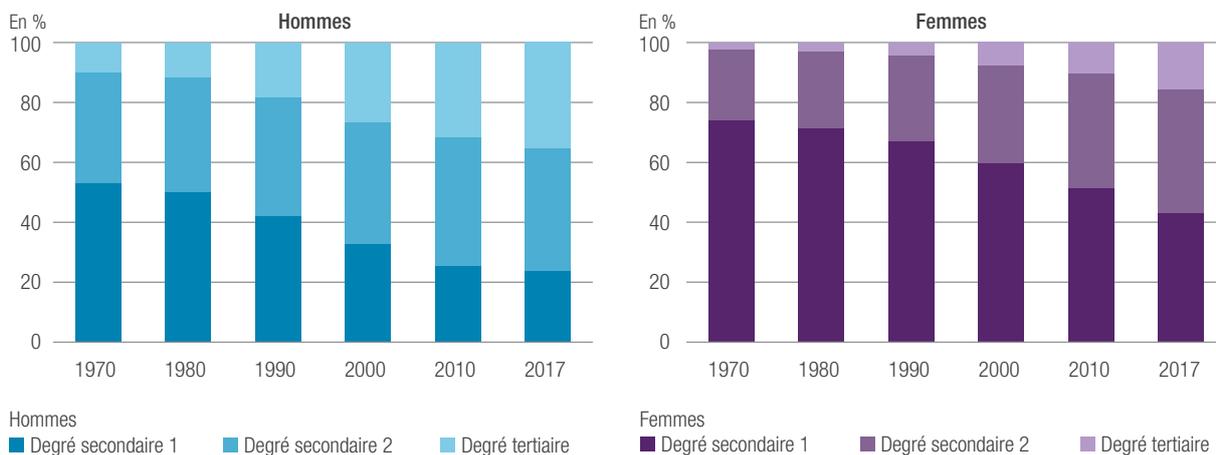
2. Appréhender le séniors comme une personne qui, au contraire, doit impérativement **développer ses connaissances pour continuer**, de manière volontaire ou non, à **être compétitive** sur le marché de l'emploi, ou doit (veut) s'adapter à un univers technologique en mutation permanente et dépendant d'une maîtrise toujours plus pointue de l'informatique;
3. Appréhender le séniors non plus, cette fois, comme un consommateur de formation, mais comme un **formateur possible d'autres séniors** ou de personnes plus jeunes qui souhaiteraient profiter de son expérience. Ces différents paramètres devront aussi prendre en compte l'utilisation peut-être simplifiée des nouvelles technologies, possiblement plus maniables au fil des améliorations qui leur seront apportées.

Séniors consommateurs

Le séniors consommateur de formation devient indirectement la source d'un vaste marché où peuvent être actifs tant des acteurs privés que les pouvoirs publics. La gamme des métiers touchés par le phénomène de la silveréconomie accroît l'éventail des formations auxquelles il peut se montrer intéressé. Mais de plus en plus, étant donné la période longue que le séniors vivra après son retrait de la vie active, se posera la question d'une préparation spécifique à cette phase de l'existence. Faudra-t-il envisager des formations continues pour tous en sachant que réside en chacun un séniors qui devra continuellement s'adapter à un environnement mouvant et qui aura la capacité, s'il est bien préparé, à repousser de plus en plus loin la perte de son autonomie?

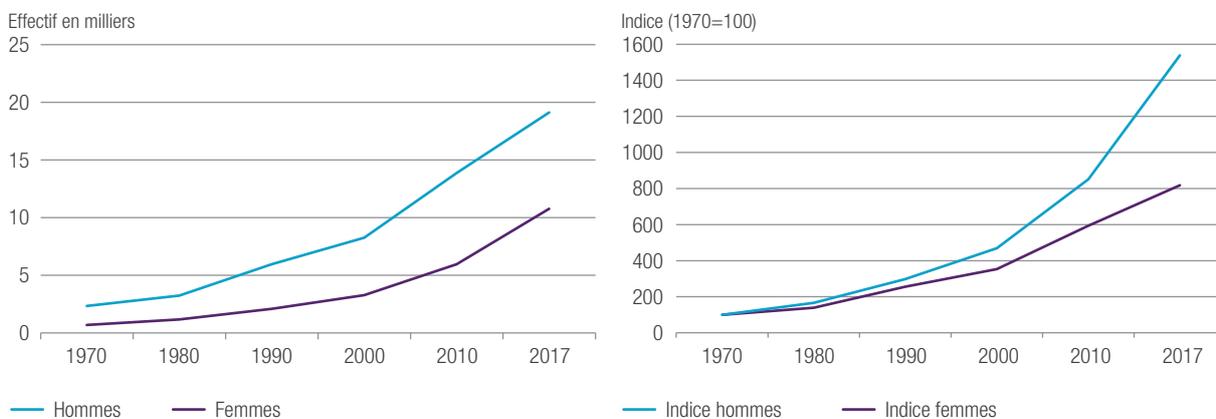
La formation continue, plus largement, est l'un des facteurs clés conditionnant les possibilités d'activité pour les séniors. Elle ne se réduit pas à l'entretien de sa mobilité, intellectuelle et physique quotidienne dans une société en mutation constante. Elle concerne aussi, et peut-être surtout, le séniors qui compte rester actif, de manière volontaire ou non, sur le marché du travail. La réflexion a déjà commencé dans certaines entreprises,

Fig. 14 PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE SEXE, LE NIVEAU DE FORMATION ET L'ANNÉE, VAUD, 2000-2017



Source: OFS, RFP (1970-2000), RS (2010-2017).

Fig. 15 PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, DE FORMATION TERTIAIRE, SELON LE SEXE ET L'ANNÉE DE RECENSEMENT



Source: OFS, RFP (1970-2000), RS (2010-2017).

inquiètes de ne pas pouvoir remplacer ses futurs retraités, faute de main-d'œuvre à disposition dans les classes d'âge plus jeunes. On constate d'ailleurs que le nombre global de formations continues (professionnelles et extra-professionnelles) augmente : 62 % de la population résidente suisse y recourt en 2016 (Fig. 16), contre 57 % en 2011, avec des variations selon le niveau de formation et la situation professionnelle ; on remarque aussi que 50 % des hommes et 41 % des femmes de 55 à 64 ans, et 11 % des hommes et 5 % des femmes de 65 ans et plus consacrent du temps à une formation continue et à vocation professionnelle. **Mais se posera dès lors inévitablement la question de savoir si les « formations à la vieillesse » (à internet ou non) doivent être laissées à la responsabilité de chacun ou prises en charge, ou du moins impulsées, par l'Etat.** Question d'autant plus brûlante lorsqu'il s'agira de se demander dans quelle mesure il conviendrait d'organiser un système de formation pour les séniors qui en auraient encore les capacités afin qu'ils puissent, par exemple, suivre les directives qui leur seront données par un personnel médical ou infirmier agissant à distance, dans le cadre d'une médecine de plus en plus personnalisée.

Le séniors formateur... et « élève »

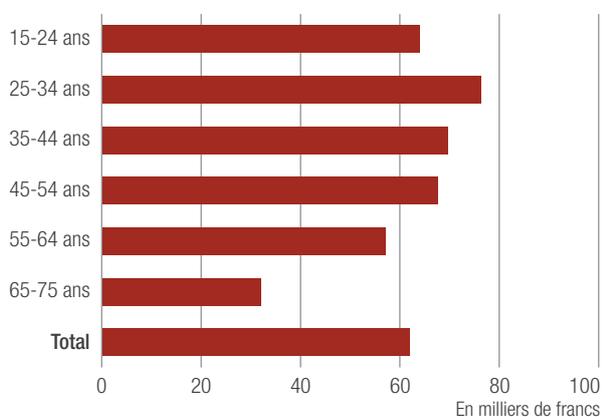
Cette dimension formatrice peut aussi concerner le séniors, ancien enseignant ou non, qui compte vouer ses plus ou moins « vieux jours » à former des plus jeunes ou, simplement, à aider, à titre bénévole ou professionnel, d'autres séniors demandeurs d'un savoir-faire exté-

rieur, par exemple s'ils sont peu au fait des dernières avancées technologiques et, dès lors, dépendants d'un secours compétent. Le séniors « coach » est sans doute appelé à prendre une place croissante dans la vie sociale, à l'échelon privé mais aussi, potentiellement, dans des entreprises qui pourraient avoir besoin de leurs anciens cadres ou collaborateurs pour former la relève. Il n'est pas non plus exclu de voir se développer des formes de troc : en échange d'une formation dans un domaine où un séniors, par goût ou pas nécessité, souhaite améliorer ses connaissances (une veuve qui doit gérer ses affaires toute seule ou doit recourir au numérique pour se soigner et qui ne veut pas être dépendante de la bienveillance des autres), l'instructeur pourra recevoir de l'« apprenant » des services de soutien en fonction, bien entendu, de son état de santé, ou même bénéficier d'une formation dans le domaine de compétence de la personne « formée ».

Le séniors et les formateurs

Comme consommateur, et comme pour d'autres marchés, le séniors « silvereconomicus » déclenche à nouveau une série de prestations qui provoqueront la création d'emplois. Mais la silveréconomie ne peut se limiter à enregistrer les places de travail jaillies de la formation donnée aux séniors ou par des séniors. **Elle implique aussi une réflexion sur la nature des emplois créés et les savoirs que doivent rassembler les formateurs (jeunes ou séniors) pour séniors,** en sachant que le degré de spécialisation variera considérablement s'il s'agit de donner des conférences dans le cadre d'une université du 3^e âge, d'animer des cours de maintien en forme dans un EMS ou de prodiguer des soins particuliers nécessitant un bagage en gériatrie très précis. **Il n'empêche que des préoccupations communes doivent relier les divers types de formation délivrés aux séniors :** aux compétences « métier » naturellement requises se mêlent en effet des compétences liées aux spécificités des personnes qu'il s'agit de servir. Des expériences de terrain ont par exemple montré que des chauffeurs de bus n'avaient pas forcément conscience des problèmes que pouvaient rencontrer des séniors lors de l'accès au véhicule ou à l'intérieur de celui-ci. Une démarche menée sous l'égide du Senior Living Lab, piloté par la HEID.VD, l'ECAL et la Haute Ecole de santé La Source, vise à mieux former les conducteurs aux particularités de leur clientèle la plus âgée. En l'occurrence, le travail de dépistage des problèmes possibles a été réalisé dans un processus de co-création avec les séniors, et pas seulement sur la base d'enquêtes généralistes.

Fig. 16 PARTICIPATION À LA FORMATION CONTINUE SELON L'ÂGE, SUISSE, 2016



Source: OFS, MRF.

Tous les métiers où le contact avec une population de plus en plus âgée ira croissant sont ainsi obligés de reconsidérer leurs formations internes afin de s'assurer que les personnels qu'ils auront à disposition aient intégré les règles psychologiques ou fonctionnelles propres au troisième ou au quatrième âge. Les métiers de la santé sont assurément les premiers concernés. Une partie du personnel soignant, qu'il œuvre dans des établissements privés ou publics, travaille depuis longtemps dans le domaine de la gériatrie. Mais le vieillissement de la population requiert à plus ou moins longue échéance des renforts conséquents. Il faudra donc former plus de gens pour des besoins appelés à grandir. Il faudra dès lors veiller à ce que les vocations ne se tarissent pas et que le travail (santé, accompagnement, etc.) auprès des personnes âgées conserve un attrait (y compris salarial) auprès des jeunes générations. Face à des besoins qui vont exploser, mais aussi face à la complexité de plus en plus forte des problèmes (de santé ou autres) pouvant frapper les séniors surtout s'ils ont perdu leur autonomie, il sera nécessaire de proposer des formations continues adaptées aux personnes qui travaillent avec des personnes âgées. La question de telles formations pourrait aussi se poser à l'avenir pour les personnes en charge de séniors de manière non professionnelle : ainsi **les proches aidants**, dont le nombre ne cesse d'augmenter, surtout au sein de la population féminine.

Une dernière catégorie de personnes propose une série de problèmes spécifiques, tant pour elles-mêmes, dans leur confrontation à un besoin inédit de formation que pour leurs formateurs : **les migrants âgés qui ont fait le choix de rester en Suisse**. Des cours leur sont d'ailleurs déjà proposés afin qu'ils puissent se mouvoir dans un univers souvent compliqué alors qu'ils ont parfois vécu reclus, durant leur vie active, dans leur communauté d'origine. Les solidarités, familiales ou autres, dont ils ont pu bénéficier peuvent s'avérer insuffisantes une fois qu'ils sont à la retraite.

2.3.3. Hypothèses

1. Un écosystème de formation à adapter pragmatiquement (tendancier). Le respect de la liberté des individus, qu'ils soient séniors ou non, est une valeur sacrée. Il est sans aucun doute heureux qu'une palette de services de formation puisse être mise à leur disposition, pour les aider à entamer dans de bonnes conditions psychologiques leur vie de « retraité », pour les instruire dans des matières que leur vie antérieure ne leur aurait pas laissé le temps d'approfondir, ou pour les former à aborder les technologies nouvelles dont ils risquent, bon gré mal gré, d'être de plus en plus dépendants. Mais il est impensable que l'on puisse astreindre les séniors à certaines formations afin de mieux les intégrer dans la société, même si leur bien-être pourrait s'en trouver amélioré. Tout au plus, les pouvoirs publics pourraient imaginer **des interventions en cas d'une nécessité avérée**, par exemple si l'emploi d'une technique sophistiquée par l'individu lui-même pouvait avoir des répercussions sur sa survie. Mais avec moult précautions. Une réflexion visant à encourager les entreprises et les séniors eux-mêmes à se former durant leur vie active pour améliorer leur employabilité, volontairement ou non, après 65 ans pourrait en outre être menée, au niveau étatique, entrepreneurial, associatif ou individuel.
2. Une formation des formateurs intensifiée. La prise en charge des personnes âgées constitue une priorité. Si cet objectif vise en premier lieu les personnes ayant perdu leur autonomie, la période antérieure ne doit pas être négligée : dans un dessein préventif, et s'appuyant sur les technologies numériques toujours plus perfectionnées, les « jeunes » séniors seront invités à suivre l'évolution de leur propre santé et de leur capacité à l'autonomie pour mieux préparer leur entrée dans la dernière phase (plus ou moins longue) de leur existence. Si l'on ne peut probablement pas former des personnes trop âgées, **des efforts considérables doivent être déployés pour former** le personnel soignant ou en contact avec les personnes âgées, en anticipant les besoins. Il faut donc former les gens en conséquence. Des campagnes de recrutement pourront être lancées. De même, un suivi plus strict des formations données par exemple en entreprise devra être mis en place pour veiller à ce que les besoins des séniors soient bien pris en compte. Former de manière toujours plus pointue les personnes encadrant de par leur profession les personnes âgées, quel que soit le domaine d'activité, est bien mais pas suffisant. C'est **l'ensemble des individus susceptibles d'entrer en contact** avec les séniors, du moins les plus vulnérables, qui seront soumis à une attention particulière. Qu'ils soient actifs au sein d'associations à titre bénévole ou dans le cadre familial. Il en va ainsi des proches aidants, qui devront être formés à soutenir des per-

sonnes dépendantes. Une vie professionnelle riche et intense ne prépare pas forcément à s'occuper de personnes âgées et le bien-être des plus âgés reste un principe incontournable.

3. La formation, partie intégrante de la responsabilité de l'individu. La formation chez les seniors, même les plus âgés, constitue **un marché comme un autre**. Il convient d'abord, à part pour les cas les plus lourds, de compter sur les réseaux de formation « informelle » (voisinage, famille). Sans doute les instituts de formation publics ou privés doivent-ils adapter leurs enseignements pour mieux prendre en compte la problématique des « seniors ». Mais, de toute façon, les personnes entrant dans le troisième puis dans le quatrième âge seront elles-mêmes de mieux en mieux formées et, si leur potentiel cognitif ne subit pas d'altérations irréversibles, elles posséderont les outils suffisants pour s'adapter à un monde qui continue à changer, et pas seulement pour elles. Alors que la robotisation ne résout pas tous les problèmes et que les frontières ne sont plus aussi perméables à l'égard des travailleurs étrangers qu'avant, la question de la formation des seniors devient primordiale. L'Etat est sans doute concerné, mais les entreprises et les administrations comme employeurs le sont au premier chef. Au mieux, les pouvoirs publics pourront être appelés à inciter les individus de se former tout au long de leur existence.
4. Le robot règle les questions de la formation. La robotisation efface la question du degré d'ouverture des frontières et le problème potentiel de la pénurie de personnel. Les gains de productivité fournis par les robots rend vaine la question de l'employabilité des seniors sur le marché du travail : la nécessité de préparer les plus âgés à rester sur le marché du travail ne se pose plus. **La formation glisse dans le registre des loisirs** pour une population de plus en plus âgée mais en meilleure santé et désireuse d'utiliser avec intelligence son temps libre. Seuls les seniors disposant de profils professionnels pointus seront sollicités et pourraient pallier le nombre déclinant de jeunes, surtout si l'accueil d'étrangers en formation ou déjà aguerris en Suisse devait être restreint. En revanche, le personnel engagé dans l'accompagnement (sanitaire, médical ou autre) des personnes âgées devra bénéficier de formations de plus en plus aiguisées.

2.4. Santé

2.4.1. Problématique

Par nature, un lien direct existe entre la question du vieillissement et la santé. L'acte sanitaire à l'intention des personnes âgées connaît toutefois des mutations profondes qui affectent aujourd'hui l'art médical et les métiers des soins en général. L'entrée dans l'ère du numérique révolutionne le monde de la santé et bouleverse procédures et pratiques en vigueur, avec des répercussions à la fois techniques, économiques et sociales.

2.4.2. Rétrospective et tendances

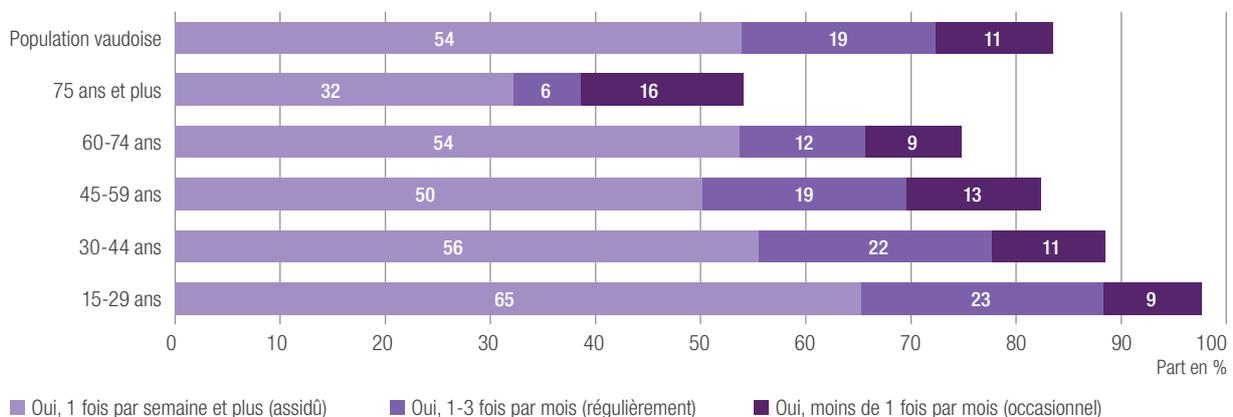
Le rapport à la santé : une longue histoire

Les progrès constants enregistrés dans le monde médical depuis le début du XIX^e siècle ont largement contribué, non seulement à l'amélioration de la santé des populations, y compris les plus défavorisées, mais aussi à garantir un prolongement de l'existence, dans des conditions de plus en plus acceptables. **La longévité**

n'a dès lors plus cessé de s'allonger et, de nos jours, atteindre l'âge néanmoins vénérable de cent ans ne constitue plus en soi un exploit. A tout le moins, malgré les handicaps induits par l'avancée de l'âge, mourir en bonne santé n'est plus une exception. Le **progrès médical** et le développement du système sanitaire ne sont pas les seules explications à l'allongement de la durée de vie. L'amélioration, depuis la fin du XIX^e siècle, des **conditions d'hygiène** et de **l'alimentation** ont également fourni les bases pour une amélioration globale des **conditions de vie et de travail**.

Mais les années 60 et 70 du XX^e siècle ont été décisives dans l'évolution qu'a subie la relation entre l'individu et son propre corps. La **mentalité plus individualiste** qui s'est développée a entraîné un souci de plus en plus prégnant pour son apparence, pour sa santé, pour la liberté inédite offerte par un corps bien entretenu. Car, dans l'élan libertaire impulsé par les mouvements sociaux et culturels de ces années-là, le corps est devenu un symbole de la nouvelle position acquise par l'individu dans la société. Maître de sa sexualité, mais soucieux aussi d'adhérer aux valeurs de jeunesse alors proposées, il a fait de **son corps la vitrine de la liberté**

Fig. 17 PRATIQUE D'UNE ACTIVÉ SPORTIVE (SPORT, EXERCICE, FITNESS) AU COURS DE L'ANNÉE, VAUD, 2014



Les intervalles de confiance ne sont pas représentés pour des raisons de lisibilité.

Source: OFS, enquête thématique sur la langue, la religion et la culture, traitement StatVD.

comme finalité en soi d'une existence qui devait être soustraite au sentiment d'oppression que les années d'après-guerre n'auraient pas effacé. Plus que de liberté, c'est d'émancipation dont il fallait parler. Logiquement, la santé a fini par occuper une place croissante dans les préoccupations tant sociales qu'individuelles. Les années 60 et 70, par la révolution intellectuelle profonde qu'elles ont annoncée, ont posé des cadres comportementaux qui nous gouvernent encore aujourd'hui. Les initiatives qui se sont succédé depuis lors, sur le plan scientifique ou sociétal, s'inspirent peu ou prou de l'esprit de liberté «réinventé» à cette époque. Le sport a ainsi pris une place centrale dans la vie sociale, comme moyen de prévenir une dégradation de la santé ou de garantir une allure juvénile à un corps même endurci par l'âge. Avoir une activité physique régulière relève désormais de l'évidence (Fig. 17).

Des séniors enfants de leur époque...
et du numérique

Ce rappel n'est pas insignifiant puisqu'il est bon de se souvenir que **les séniors d'aujourd'hui et surtout de demain**, à travers les différentes couches d'âge que la notion recouvre, **ont vécu leur jeunesse durant ces années 60-70 ou juste après**, donc dans un monde déjà profondément transformé par les valeurs qui s'installèrent alors sur le devant de la scène. Car les séniors sont des enfants du baby-boom, entamé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et ce sont eux qui donneront le ton de la classe d'âge des post-65 ans pendant de nombreuses années encore. A la fois demandeurs de produits ayant un impact direct sur leur apparence et leur santé, ils ont assimilé le désir de bien-vivre et le plus longtemps possible comme une norme à laquelle il n'est plus permis de déroger. La sexualité des personnes âgées, par exemple, ne constitue plus un tabou absolu: bien qu'encore discret, le sujet se faufile dans l'espace public. Attachées aux valeurs de respect de l'individu autant qu'à leur liberté qu'on ne peut, ni ne doit, contrecarrer, elles sont de plus en plus aptes à dialoguer avec leur médecin grâce notamment à l'emploi désormais routinier des sources dénichées sur internet. En même temps, issus d'un monde qui, jusqu'à la fin des années 70, a vécu dans la certitude d'un progrès économique sans limite, ils sont habitués à une **santé**

conçue comme un droit, sans forcément s'interroger sur son prix.

Les études menées en Suisse et à l'étranger montrent sans équivoque que la hausse des dépenses de santé de ces dernières décennies s'explique essentiellement par l'évolution de la demande des patients et par les progrès médicaux (OCDE, 2013) qui entraînent une augmentation des coûts pour toutes les catégories d'âges. Elles indiquent que le vieillissement démographique expliquerait une partie de la hausse des coûts de la santé observée jusqu'ici qui serait de 10 % à 25 %. Etant donné que les coûts de la santé augmentent avec l'âge⁵, il existe un consensus dans le monde scientifique selon lequel la pyramide des âges fera mécaniquement augmenter les dépenses de santé dans les prochaines décennies. Ainsi, la hausse des coûts de la santé va poser de nouveaux problèmes à une société mal préparée à gérer des temps de vie qui s'allongent.

Se rencontrent ainsi deux univers: celui d'une société «âgée» en mutation, de plus en plus diverse, et une offre de soins ou de prestations de bien-être engagés dans un chantier monumental du fait du développement technologique, dont le secteur numérique est l'un des aspects. Cette dernière a déjà des effets concrets sur la gestion de la santé des séniors, avec des conséquences économiques, au sens large du terme, importantes, dans la mesure où elle redistribue les cartes entre patients, médecins et personnel soignant. Grâce aux nouveaux outils développés par la recherche axée sur le numérique, une foule de services et prestations nouveaux sont désormais à la disposition des médecins comme des patients. Il est impossible de faire l'inventaire ici de la multitude des inventions déjà entrées dans la pratique, ou sur le point de l'être, sans parler de celles encore au stade conceptuel: bientôt traduites dans la réalité, elles vont assurément bouleverser le monde de la santé. Etudes scientifiques et articles de presse en font un compte rendu presque quotidien. Citons néanmoins quelques exemples: l'usage de robot non seulement pour épauler le chirurgien dans son travail opératoire mais aussi comme appui psychologique (à l'instar du robot Paro au Japon, qui a permis de recréer des bases de communication avec des patients souffrant de la

5 Les études montrent que ce n'est pas seulement l'âge, mais également le temps qui reste à vivre qui est déterminant dans l'augmentation du niveau moyen des dépenses de santé. Ainsi, la moitié des coûts de santé apparaissent au cours des dernières années de vie. En tenant compte de cet effet, les projections de dépenses de santé à long terme sont moins défavorables que l'on pourrait le redouter.

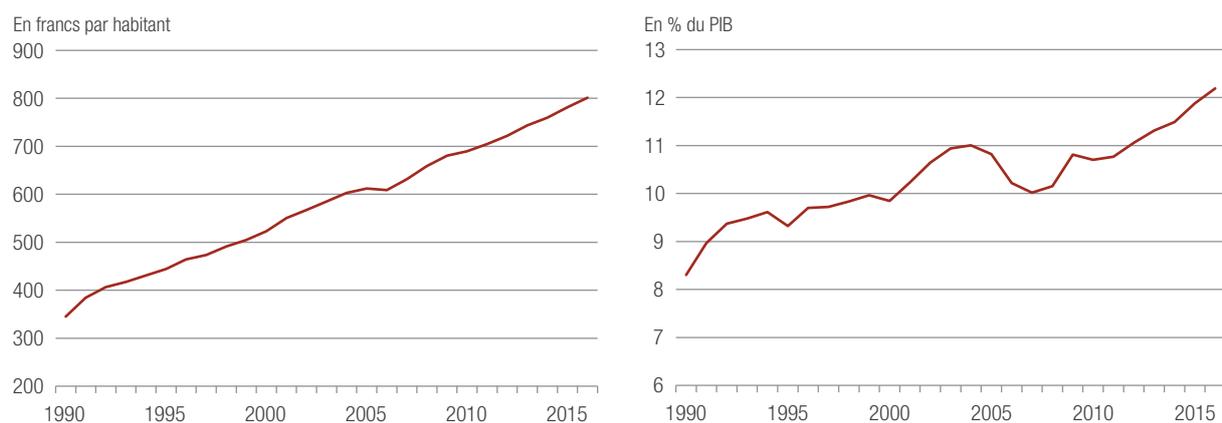
maladie d'Alzheimer); gestion des dossiers médicaux; chaises roulantes automotrices; analyses de sang automatiques, etc.

Mais les changements d'approche qui en découlent ont des effets économiques saillants puisque, au-delà de la question des coûts en croissance continue (Fig. 18), c'est l'ensemble du système qui pénètre dans une nouvelle dimension. **La question financière n'en est pas moins importante... mais aussi ambivalente.** D'un côté, l'essor technologique peut aboutir à une **réduction des coûts** de la santé, notamment par la reprise par la machine de certaines tâches dévolues jusqu'ici à des infirmiers et infirmières voire des médecins (radiologues). D'un autre côté cependant, par les investissements consentis et par les hautes qualifications souvent requises de la part du personnel chargé de son maniement notamment, la technologie contribue elle aussi à l'augmentation des coûts de la santé. **C'est même les progrès médicaux et l'évolution de la demande qui constituent la première cause de l'élévation des coûts de la santé**, le vieillissement de la population ne faisant qu'exacerber ce phénomène.

En même temps, le domaine de la santé offre un gisement d'emplois certes coûteux mais que les soins aux personnes âgées, dans un premier temps du moins, devraient contribuer à faire augmenter. Au cours de ces dernières années (de 2011 à 2015) en tous les cas, la croissance du secteur de la santé dans le canton de Vaud a été plus forte que celle de l'ensemble de l'économie vaudoise, avec une progression des équivalents temps plein (ETP) de 17%, contre 7%. Elle a aussi été légèrement plus forte qu'en moyenne nationale (+14% pour le domaine suisse de la santé). Parmi l'ensemble des 56 900 ETP du domaine travaillant dans le canton en 2016⁶, près de la moitié travaillant dans le secteur «institutionnel» comprenant les hôpitaux, les EMS et les soins à domicile.

D'ici à 2040, la création d'emplois dans le secteur «institutionnel» de la santé va se poursuivre pour répondre aux besoins induits par la hausse de la population et son vieillissement. Pour ces seules raisons (soit hors augmentation des prestations), la hausse des emplois dans le domaine de la santé pourrait ainsi s'élever entre +2,0% et +2,2% en moyenne annuelle,

Fig. 18 ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE SANTÉ, VAUD



Source: OFS, Coûts et financement du système de santé, CN, ESPOP, STATPOP.

6 Ensemble des personnes travaillant dans le domaine de la santé, qu'elles soient de profession médicale, soignante, technique ou administrative. Y compris les secteurs des services et de l'industrie liés à la santé ainsi que la fabrication et la commercialisation de lunettes et articles similaires.

Encadré 2 La médecine à l'heure des « quatre P »

La fonction médicale, et le rôle de celles et ceux qui la servent, est ainsi en train de changer fondamentalement. C'est ce que l'on appelle la médecine des « quatre P » : prédictive, personnalisée, participative et préventive.

Capable de détecter des maux avant qu'ils ne soient visibles, la science médicale tend à devenir de plus en plus **prédictive**. Il ne s'agit plus de tenter de guérir une maladie, mais de la prévenir, en anticipant les étapes de son développement. On connaît les performances de l'ordinateur Watson, capable d'ingurgiter et de décortiquer des milliers d'articles scientifiques en quelques minutes : autant d'informations que ses algorithmes vont analyser à grande vitesse avant de proposer un diagnostic...

Prédictive, elle se veut aussi **personnalisée**. Grâce à l'arsenal numérique désormais à disposition, le suivi de l'individu, et patient potentiel, est resserré sur son vécu, sur ses actions quotidiennes, sur son alimentation et l'activité physique à laquelle il s'astreint ou non. Il est plus aisé d'avoir une radiographie de l'état de la personne en continu, et sur un temps long, avec à la clé des informations qui permettront au médecin de cibler de façon plus efficace les traitements les plus adéquats.

Prédictive et personnalisée, la médecine qui se dessine est aussi **participative**. Par les outils désormais entre les mains tant des soignants que des malades, ceux-ci ont perdu leur statut passif. Mieux informés, par internet souvent, ils veulent un échange d'égal à égal avec le médecin. Non seulement plus « savant » sur la maladie le concernant, il peut aussi participer davantage à l'exécution du traitement qui lui est prescrit. « Consom-acteur », selon l'expression employée de plus en plus souvent, il l'est aussi dans le domaine médical. Acteur, il pourra aussi procéder lui-même à des actes de soin, guidé à distance par un personnel qualifié, en lien avec des systèmes de détection à domicile de plus en plus sophistiqués permettent déjà une intervention plus rapide et efficace du corps médical. Un quatrième « P » se profile d'ailleurs : la médecine **préventive**, destinée à anticiper les maux que l'on repérera de plus en plus vite.

selon les évolutions démographiques les plus probables⁷. Au total, le domaine de la santé comprendrait ainsi entre 48 000 et 50 000 ETP à l'horizon 2040, dont trois quart seraient associés aux séniors. Autrement dit, 17 000 ±200 ETP devraient être créés pour les soins institutionnels des séniors d'ici à 2040, si les pratiques actuelles ne changent pas.

Par rapport à aujourd'hui (2017), la hausse des emplois associés aux séniors représenterait entre 2450 et 2500 ETP pour les soins à domicile (+3% en moyenne annuelle), entre 7250 et 7400 ETP pour les EMS (+3% environ par année) et entre 7100 et 7350 ETP pour les soins hospitaliers (environ +2,5% chaque année), si l'on ne considère que les évolutions démographiques les plus probables. Ces hausses, nettement plus rapides que les hausses tendanciennes possibles de la population vaudoise (+0,7% à +1,2% par an en moyenne sur la période), s'expliquent par le fait que les besoins en prestations augmentent avec l'âge et que les séniors seront le groupe d'âges dont la croissance sera la plus rapide.

Le progrès technique aiguillonné par le numérique ouvre ainsi des perspectives gigantesques, qui n'effacent cependant pas toutes les contraintes plus douloureuses de la vieillesse. **L'avancée en âge dévoile une foule de fragilités, qui empirent jusqu'au décès.** La perte progressive d'autonomie (physique ou cognitive), la polymorbidité qui voit se côtoyer plusieurs pathologies chroniques, mais aussi l'apparition de maladies nouvelles (épidémies) ou de problèmes liés à la pollution (avec les soucis de respiration qu'elle pourrait impliquer), au réchauffement climatique (plans canicule) ou au mode de vie (obésité, maladies cardio-vasculaires), constituent une source de menaces pour la santé des séniors. La dépendance croissante des personnes souffrant de tels maux nécessitera en outre toujours un soutien humain même si **le développement de la robotique, de l'internet des objets et du numérique pourront sans doute faciliter la vie des personnes âgées... et des soignants.** La réalité virtuelle a

fait elle aussi son entrée dans les hôpitaux, pour offrir un soutien moral inédit aux patients (**Encadré 2**). La multiplication des cas, avec le vieillissement constant de la population auquel on assiste, et donc l'augmentation du nombre de personnes en déficit de mobilité, va aussi causer, on l'a déjà dit, une hausse des coûts, de par le personnel de plus en plus nombreux qu'il faudra embaucher pour assurer les tâches non seulement de soins mais aussi de soutien (toilette, appui moral, etc...), et des installations techniques dont elles auront besoin. La machine ne pourra pas toujours le remplacer. **Les soins palliatifs seront de plus en plus sollicités, alors que le maintien à domicile, un axe de la politique cantonale, profitera aussi des innovations en cours.** Mais ce personnel, que la machine ne remplacera pas toujours, pèsera sur les coûts de la santé et le recours au numérique va prendre de l'ampleur ne serait-ce que parce qu'il ne sera pas possible d'avoir les ressources humaines en suffisance. Des questions éthiques se poseront également, de plus en plus : faudra-t-il encourager le rationnement, ou à tout le moins, la rationalisation des soins ?

Un marché en extension

Mais la question des coûts ne constitue qu'un aspect de la dimension économique du maintien de la bonne santé des séniors, et il a été dit qu'il ne serait pas possible de le traiter en tant que tel. Plus importante pour notre propos est l'expansion de secteurs économiques susceptibles d'être concernés par la thématique de la santé. **Publics ou privés, entreprises et organismes sont confrontés à cette part industrielle et commerciale liée à la santé.** La prédiction, la personnalisation et la participation induites par la médecine « numérique » ouvrent le marché de la prévention, avec à la clé une gamme d'activités, de produits et d'acteurs (comme les GAFAM) nouveaux, du fitness à la diététique en passant par les appuis psychologiques et les opérations esthétiques (ageing). Ces prestations ne sont pas forcément destinées à « relooker » le visage ou le corps et leur rendre leur allure juvé-

⁷ Les ordres de grandeur des besoins en personnel présentés ici ont été estimés en s'appuyant sur la lourdeur des cas (intensité en soins) selon l'âge des patients. Plus précisément, la lourdeur moyenne de prise en charge des patients par âge a été appliquée aux effectifs de population résultant de nos projections démographiques à l'horizon 2040, puis a été transformée en emplois en s'appuyant sur le nombre d'ETP pour les différentes catégories de soins retenues. Cela revient donc notamment à supposer que la demande et l'offre de prestations n'évoluent ou ne se transforment pas sur la période.

A priori, plusieurs forces contradictoires pourraient accélérer ou ralentir ces évolutions. D'un côté, les prestations délivrées à la population devraient continuer à augmenter. De l'autre, le poids de la hausse des coûts induit par ces augmentations va peser de plus en plus fort dans le budget des ménages et des collectivités publiques et inciter à la recherche de gains d'efficacité (organisation vers la prise en charge de pathologies chroniques, plutôt que des pathologies aiguës) et vraisemblablement à la rationalisation voire au rationnement des soins. Ces forces, avec l'usage plus intensif des nouvelles technologies pourraient contenir la croissance potentielle des effectifs.

nile, mais surtout à prévenir certaines maladies (de peau ou autre) que l'âge fera surgir. Le secteur de **P'hébergement est lui aussi concerné**, dans la mesure où les lieux d'accueil pour personnes âgées sont déjà en train d'être repensés en fonction des handicaps possibles les affectant, mais aussi dans la perspective d'une population âgée mais pas forcément en situation de dépendance : les EMS commencent à adapter l'accompagnement qu'ils peuvent offrir à leurs résidents à cette aune-là. L'idée d'appartements protégés est déjà exploitée et la réflexion s'oriente vers des quartiers entièrement adaptés aux problèmes spécifiques des personnes les plus âgées, des questions de sécurité à celles touchant le transport. Des partenariats privé-public voient le jour et pourraient se renforcer.

2.4.3. Hypothèses

1. La santé est un droit naturel même pour tous y compris les personnes âgées (tendancier). La santé est un bien fondamental et aucune considération ne peut entraver la libération des fonds nécessaires à ce que ce besoin soit assouvi dans les conditions les plus avantageuses. La santé des personnes âgées va certes continuer à s'améliorer, mais le vieillissement de la population et les nouveaux risques de maladie qu'il entraînera n'est pas un critère pertinent pour justifier un rationnement des soins pour des raisons financières. L'Etat veillera dès lors à ce que tout soit entrepris pour un soutien actif aux personnes âgées en état de dépendance et en particulier pour les plus nécessiteuses. Le fait de pouvoir vivre le plus longtemps possible et en jouissant de la meilleure santé possible constitue un véritable droit naturel auquel on ne peut déroger. Au besoin, **l'Etat s'engagera lui-même** pour pallier les lacunes de financement en provenance du privé et utilisera tous les moyens à disposition pour améliorer la prévention.
2. Partenariat privé-public. La santé est un bien inaliénable et rien ne doit contredire cet axiome de base. L'Etat est toutefois conscient des limites financières qui sont les siennes et sait qu'il ne peut faire face à l'augmentation des coûts liés au secteur de la santé, en raison du personnel nécessaire pour le soutien aux personnes âgées et des équipements, souvent numériques, toujours plus sophistiqués auxquels il est possible de recourir. **Il sait qu'il doit s'appuyer sur un secteur privé actif et engagé, capable de proposer des biens et services de qualité**. Il conclura
3. La santé est du ressort de la responsabilité individuelle. Le statut de sénior, comme tous les autres statuts jalonnant l'existence de chacun, ressortit à la liberté individuelle. **La liberté individuelle prime**. Dans ces conditions, chacun est responsable de sa santé et doit se préparer à affronter les problèmes qui ne manqueront pas de surgir au fur et à mesure que l'on avance en âge, au besoin en économisant spécifiquement à cette fin. L'engagement de l'Etat ne peut dépasser la part qui peut légitimement lui être réclamée; ne pas bloquer le marché. Il se montrera réservé dans toute campagne qu'il souhaiterait lancer pour encourager les gens à prendre des mesures pour leur santé, même si une bonne prévention, qui ne peut justifier aucun activisme sanitaire et médical, peut se révéler un facteur de réduction des coûts à long terme. De nouveau, la liberté individuelle est souveraine. Les soins à domicile pourraient par exemple être gérés dans des structures privées. C'est le principal moyen pour **éviter la surmédicalisation**. L'obsession de paraître jeune ne peut être un objectif soutenu par la société. Le sénior, qu'il soit en forme ou sur le point de ressentir les atteintes de l'âge, est avant tout un consommateur de biens économiques. Il faudrait aussi admettre une relativisation des contraintes liées au suicide assisté.
4. Les assurances-maladies prennent le pari de la technologie. La santé, des « juniors » ou des « séniors », ne peut plus se penser en dehors du progrès technologique foudroyant qui marquera les années à venir. **Les assurances-maladies prennent conscience du potentiel qu'elles recèlent** et des bouleversements profonds qu'elles vont imprimer sur les activités de l'« industrie » médicale et assurancière. Prêtes à repenser leur travail au besoin, elles tablent sur la technologie pour réorganiser les mécanismes de remboursement, alors que la technologie peut avoir, selon les circonstances, un effet inflationniste ou déflationniste sur les coûts de la santé. Mais, tout le monde en est convaincu, une action sur ce problème ne peut transiter que par une intégration du phénomène technologique dans la réflexion médicale et sanitaire.

2.5. Gouvernance

2.5.1. Problématique

Le vieillissement de la population et l'arrivée des baby-boomers à l'âge de la retraite placent l'Etat et le politique face à de nouvelles responsabilités. Il s'agit de savoir, pour eux, si cette situation exige des démarches particulières et comment assurer la cohésion sociale alors que le poids des 65 ans et plus ne cesse de gonfler.

2.5.2. Rétrospective et tendances

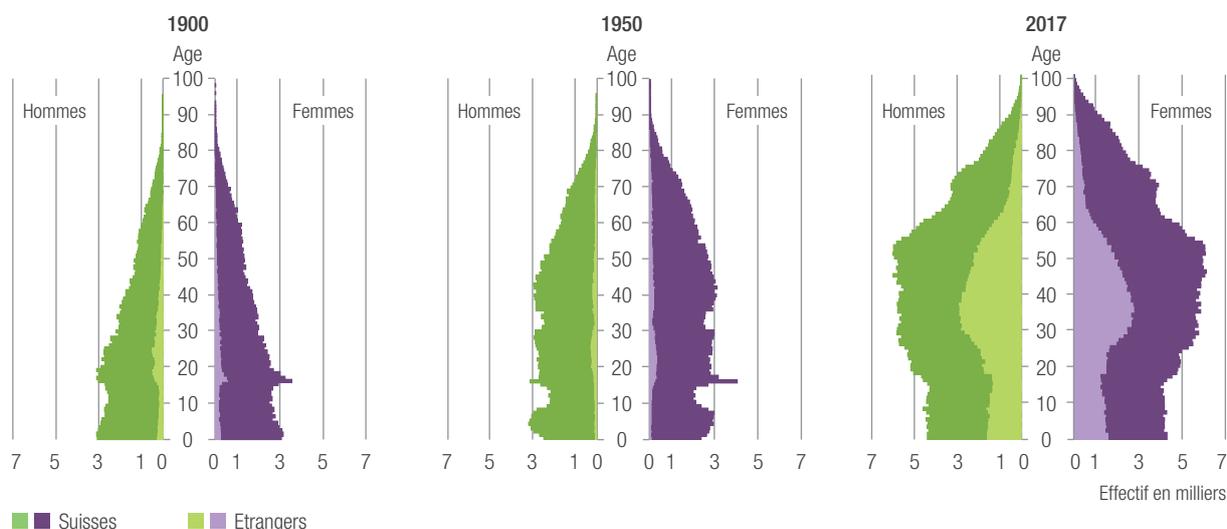
Le sénior acteur politique

Les Etats démocratiques ont toujours dû prendre acte de l'évolution démographique et tenté de trouver les réponses les plus adéquates aux problèmes qu'elle était susceptible de poser. Mais l'évolution actuelle est inédite. Une fois la phase du baby-boom achevée, au début des années 1970, mais en lien aussi avec les

nouvelles valeurs véhiculées par l'esprit libertaire et individualiste qui prend son envol au même moment, **la pyramide des âges, traditionnellement plus large à sa base, a commencé à se transformer, avant de voir son socle se rétrécir progressivement.** Cette évolution n'a pas épargné le canton de Vaud (**Fig. 19**). Le fait que la démographie d'un pays soit soumise à des oscillations, qu'une population peut être plus ou moins jeune à un moment de l'histoire, n'est pas nouveau en soi. En revanche, qu'un Etat doive faire face à un vieillissement important de sa population et à un rythme rapide constitue un changement notable.

Comment l'Etat doit-il s'adapter à cette réalité? Doit-il se contenter de constater cette évolution? Ou doit-il au contraire modifier ses dispositifs administratifs? Même retiré du monde du travail, partiellement ou complètement selon son âge et sa santé, **le sénior peut rester actif tant dans la vie sociale que politique. Il demeure donc un acteur des décisions politiques,** comme élu (le nombre des personnes qui se lancent dans une carrière politique une fois libérées de leurs

Fig. 19 POPULATION RÉSIDANTE PAR ÂGE, SEXE ET ORIGINE, VAUD



Source: OFS, RFP et STATPOP.

responsabilités professionnelles, tend à croître), ou comme **électeur**, lorsqu'il désigne ses représentants dans les législatifs ou qu'il vote, quatre week-ends par année sur le plan fédéral. Un temps s'est répandue l'idée que l'augmentation du nombre d'électeurs des 65 ans et plus, fidèles des rendez-vous démocratiques, risquait d'induire, à terme, un vote plus conservateur. L'expérience ne confirme pas cette assertion mais le fait que plus de personnes âgées se retrouvent sur les listes électorales, alors que les plus jeunes sont moins enclins à participer à la vie civique, peut avoir des conséquences dont les pouvoirs publics doivent avoir conscience (**Fig. 20**). Les seniors peuvent être subitement surreprésentés au moment de certains arbitrages.

Une nouvelle forme de concurrence ?

Dans tous les cas, les pouvoirs publics doivent s'habituer à gouverner un pays, ou des cantons, dont la population vieillit, ce qui implique la prise en charge de besoins spécifiques (social, santé, logement, etc.). **La logique des investissements publics pourrait en être fortement influencée** avec, à la clé, des possibles conflits en cas de concurrence quant à l'allocation des ressources. L'amélioration des soins à apporter aux personnes âgées pourrait-elle ainsi rivaliser avec l'intégration des jeunes sur le marché du travail? Mais cette possible

concurrence entre jeunes et vieux, susceptible de creuser un fossé entre les générations, se superpose ainsi à celle qui pourrait voir le jour sur le plan économique, selon les activités que les seniors souhaiteront déployer après leur retraite. Il est bon que les seniors soient actifs le plus longtemps possible. Mais des engagements dans le bénévolat ou le monde associatif risquent aussi de provoquer une concurrence déloyale avec des activités disponibles sur le marché et exercées par des personnes, par définition, plus jeunes.

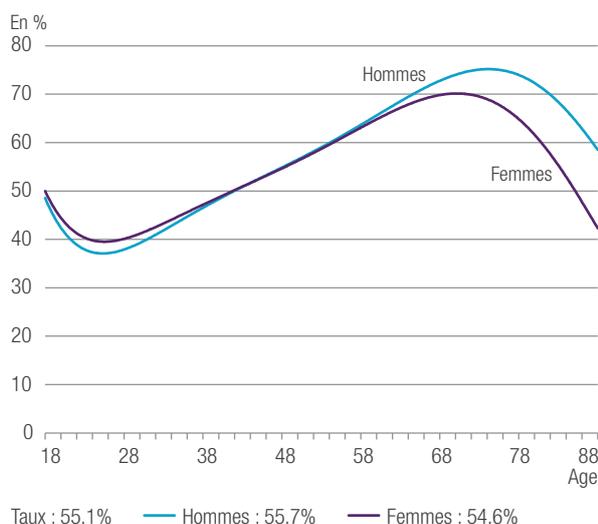
Ce risque de concurrence posera à plus ou moins brève échéance la question d'une éventuelle intrusion de l'Etat ou des communes dans l'activité des seniors bénévoles, dans la mesure où les seniors du futur acceptent encore d'assumer gracieusement des tâches d'intérêt public, ce qui est loin d'être acquis: faudra-t-il encadrer ce type d'activité afin qu'il n'empiète pas sur les métiers effectués sur le marché libre ou, en cas de désaffectation de ce secteur par les «jeunes» seniors, le stimuler? Mais les partis politiques oseront-ils se hasarder sur ce terrain?

Les seniors ne votent pas forcément plus conservateur, a-t-on dit. Ce groupe est en effet trop hétérogène pour que l'on puisse en déduire des comportements électoraux préétablis. En revanche, les préoccupations, que les seniors représentent comme «génération», peuvent influencer leurs votes et leurs choix électoraux, les incitant à privilégier telle ou telle problématique. **Sans doute n'y a-t-il pas lieu de craindre l'instauration d'une gérontocratie**, contrairement à ce qu'ont affirmé certains. Mais il n'empêche: comme le suggère le politologue français Bernard Denni, si l'on ne peut pas encore parler d'une «domination» des seniors sur la vie politique, «il est devenu très difficile de remporter une élection présidentielle sans convaincre la majorité d'entre eux» (Génération Care, 04/2017).

Le rôle des justices de paix

La prise en charge d'une population plus âgée implique toute une gamme de nouvelles activités, dont certaines ne relèvent pas du marché, mais ressortissent directement à l'action de l'Etat. On pense évidemment d'abord aux domaines de la santé ou du social. Mais il en va de même avec **des tâches liées à la puissance régalienn**e de l'Etat, comme les curatelles et les tutelles, conçues autour d'un mélange de missions confiées à des bénévoles ou à des professionnels suivant la lourdeur des cas. On peut déduire de l'augmentation du nombre de personnes âgées, voire très âgées, un recours lui aussi en

Fig. 20 TAUX DE PARTICIPATION SELON LE SEXE ET L'ÂGE, VAUD, VOTATION DU 4 MARS 2018



Source: StatVD, SCL.

augmentation à des interventions extérieures pour assurer la gestion des opérations administratives courantes qui incombent à chacun. L'Etat et la justice de paix, en charge de ce secteur pour le compte de l'ordre judiciaire dans le canton de Vaud, devront donc s'organiser pour répondre à cette demande.

2.5.3. Hypothèses

1. La société s'organise sans entrave (tendanciel). La société peut absorber un afflux de nouveaux demandeurs de prestations en jouant sur les ressorts de la solidarité intergénérationnelle et sur l'action des bénévoles, prêts à aider les personnes âgées qui ne parviennent plus, ou moins aisément, à assumer leurs tâches administratives, bancaires, etc. Quoi qu'il en soit, **il n'y a pas de raison de remettre en cause les modes de fonctionnement existants**: on part du principe que la population âgée ne se distingue pas fondamentalement des générations plus jeunes et que le politique peut gérer les besoins particuliers selon les mêmes modalités que pour le reste de son activité. **La concurrence bénévole – secteur privé n'est pas un problème**, alors que les ressources de l'Etat se maintiennent au niveau suffisant qui est le sien et que les exercices financiers de l'Etat s'équilibrent au gré d'une conjoncture relativement stable.
2. Collectivités publiques, entreprises et associations collaborent. Quand bien même les finances des collectivités publiques ne devraient pas connaître de rupture regrettable, elles sont néanmoins débordées par l'afflux constant de séniors dont les besoins passent souvent, malgré tout, par une prise en charge plus ou moins intense, ou à tout le moins une certaine intervention de leur part. Face à cette réalité, elles soutiendront, dans la mesure de leurs moyens, toutes les initiatives spontanées visant à organiser une vie harmonieuse entre les générations ou entre personnes âgées **dans l'esprit d'une économie sociale, solidaire et collaborative**. L'Etat restera cependant le plus possible en dehors de ces modes d'organisation avant tout fondés sur l'initiative individuelle. Dans cet esprit, les collectivités publiques, communes ou Etat, vont **chercher de plus en plus à collaborer avec les entreprises ou avec des organisations privées** spécialisées dans les domaines qui touchent particulièrement les personnes de plus de 65 ans. Elles collaborent déjà avec nombre d'associations, comme Pro Senectute par exemple, mais les opérations de collaboration privé-public vont s'intensifier, sous forme de partenariats ou de coopérations.
3. La réglementation étatique prime tout. Peu importe la réalité financière. A l'Etat est octroyé par le peuple le mandat de ne rien négliger de ce qui concerne l'avenir de l'organisation de la vieillesse dans le canton. Quel que soit le prix à payer, **l'Etat et les pouvoirs publics doivent assumer l'ensemble des tâches** que pourraient représenter la présence d'une population de plus en plus âgée sur le territoire cantonal. Le bien-être des séniors prime et la confiance dans des acteurs privés ne peut être que limitée. Ils doivent anticiper les problèmes et offrir des solutions ad hoc avant que le marché ait pu faire valoir les siennes.
4. La gérontocratie au pouvoir. La forte augmentation de la population dite âgée n'est pas sans conséquences sur les fonctionnements de la société. Non que les séniors veuillent imposer leur point de vue, mais la société ne peut évoluer sans prendre en considération le fait que, désormais, ils sont de plus en plus nombreux, et largement. Dès lors, les séniors, malgré l'hétérogénéité de ce groupe, comptent bien faire entendre leur voix. Les associations réunissant des personnes âgées existent depuis longtemps, mais elles sortent de leur position d'entraide ou de divertissement. Tablant sur la force électorale que représentent leurs membres, elles font valoir leur poids politique et leurs revendications se font plus virulentes. **Les choix politiques sont de plus en plus prioritairement déterminés par leurs implications pour les personnes les plus âgées, même s'ils se font au détriment des jeunes générations**.

2.6. Technologie

2.6.1. Problématique

Le progrès scientifique, à travers les nouvelles technologies souvent liées au numérique, semble infini. Il pose cependant des questions sur leur intégration dans la réalité de nos sociétés. Ces technologies fournissent des appuis considérables pour une amélioration de la vie quotidienne. Mais elles peuvent aussi effrayer, tant leur complexité technique et les problèmes liés à la protection des données ou du rôle des GAFAs, croissent en même temps que les champs qu'elles conquièrent.

2.6.2. Rétrospective et tendances

Une explosion technologique qui affecte tout le monde

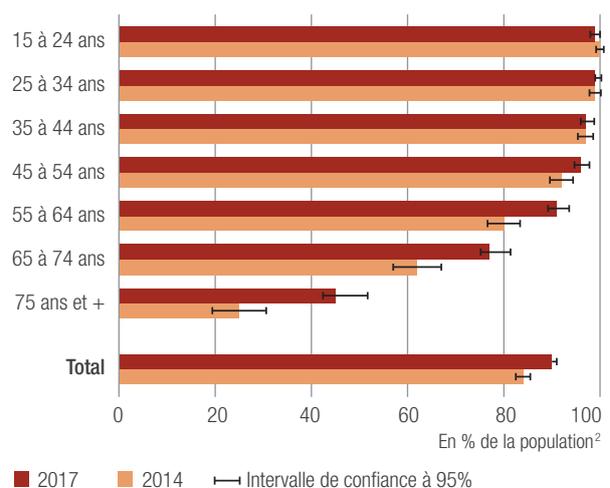
Les séniors d'aujourd'hui ou de 2040 ont tous connu de grandes mutations technologiques qui ont fini par transformer leur vie quotidienne. Dès les années 1950, les innovations proposées par exemple dans l'électroménager ont, une fois largement diffusées, impulsé de nouvelles façons de vivre, de consommer, de répartir les tâches au sein des familles. Mais avec l'expansion des techniques numériques, nous sommes entrés dans une nouvelle ère, actionnée par une brusque accélération de l'inventivité humaine. Il ne faut toutefois pas oublier que le progrès technologique se répand aussi dans d'autres domaines scientifiques même s'il se nourrit souvent des développements en cours dans le domaine digital.

Lorsque l'on songe à l'univers des séniors et qu'on l'associe au progrès technique, le regard se porte immédiatement sur le domaine de la santé, l'une des premières cibles d'un progrès qui, depuis longtemps, a contribué à une amélioration tant du dépistage des maladies que de leur traitement. **Mais ce serait une erreur de borner le champ d'action du progrès technologique à ce seul secteur.** Comme dans toutes les branches de l'économie, le progrès technologique est omniprésent depuis bien longtemps. Il est vrai cependant que son impact

sur nos vies quotidiennes s'est démultiplié depuis une vingtaine d'années, avec l'essor pris par le numérique. Aujourd'hui, il n'existe plus guère de domaine qui ne soit pas directement sous l'influence du numérique. L'élan scientifique qu'il a impulsé a révolutionné, et continue de révolutionner, une foule de métiers et d'activités économiques. Associé à la robotique et à l'internet des objets, il détermine le devenir d'une infrastructure technologique qui rayonne sur l'ensemble de la société.

Cette réalité n'affecte évidemment pas que les séniors. Le progrès technologique de plus en plus étroitement dépendant du numérique va à une telle vitesse qu'il rend très vite obsolètes les connaissances des consommateurs loin d'avoir atteint l'âge de la retraite. Il n'empêche que la hausse de la population des 65 ans et plus pose des problèmes spécifiques, variables d'ailleurs selon les générations de séniors et leur degré de formation. **Si l'accès aux technologies, dans un monde qui respire au rythme des inventions nouvelles, est par nature**

Fig. 21 INTERNAUTES¹ EN SUISSE, 2014 ET 2017



1 Utilisation d'internet au cours des 3 derniers mois.

2 Population des personnes âgées de 15 à 88 ans.

Source: OFS, Omnibus TIC.

délicat pour les plus âgés, leur utilisation, malgré leur sophistication constante, va devenir malgré tout de moins en moins problématique pour les générations qui franchissent peu à peu le cap des 65 ans. Et ce, même si le nombre des personnes qui ont découvert téléphones portables et ordinateurs après, voire bien après, leur retrait du monde du travail, mais qui les maîtrisent avec succès, ne cesse de croître...

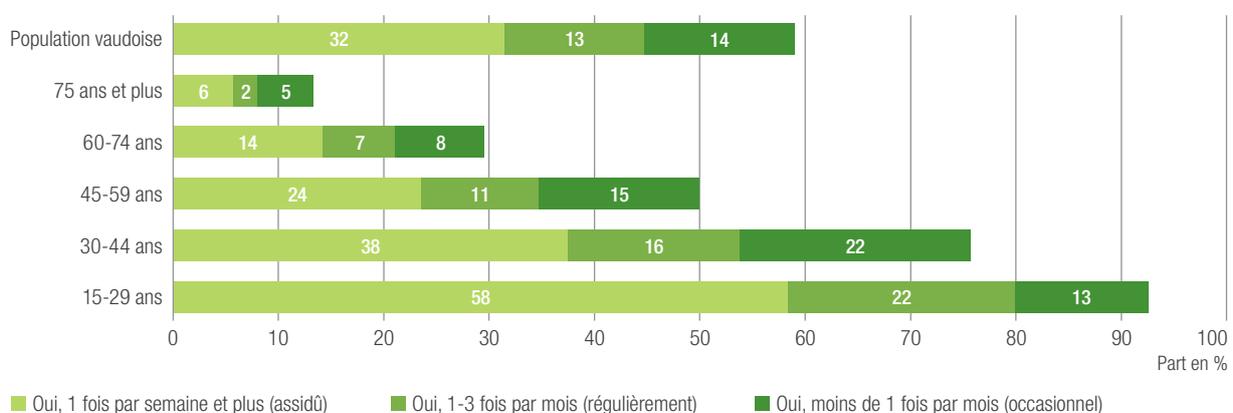
Expansion et résistances

Ces mutations qui frappent une population de séniors plus habituée, à défaut d'être spécialiste, des technologies numériques, laisse ainsi penser qu'il sera de plus en plus aisé de travailler et de communiquer avec ces personnes à travers les outils numériques existants et futurs. Domotique, surveillance et assistance à distance, approvisionnement géré par ordinateur ou smartphone, voiture autonome et, un jour peut-être, emploi de drones (pour le transport d'objets mais pourquoi pas, un jour, de personnes), **ces techniques feront de plus en plus partie de la «normalité» de la vie des séniors...** Aujourd'hui, si la proportion des ménages connectés ayant un accès mobile est passée de 60 % à 78 % entre 2014 et 2017, on constate une nette progression chez les personnes âgées de 60 ans et plus (Fig. 21). En outre, les personnes entre 55 et 64 ans sont 91 % à utiliser internet, contre 80 % seulement trois ans auparavant. La hausse est encore plus spectaculaire pour les

personnes comprises entre 65 et 74 ans, puisqu'elles sont 77 % à utiliser internet, contre 62 % en 2014 (communiqué de presse de l'OFS du 20.11.2017).

Il est néanmoins délicat de tabler sur une maîtrise parfaite des outils numériques par le plus grand nombre, tant l'ensemble «séniors» reste hétérogène. Constat que confirme une étude de l'Université de Zurich commanditée par Pro Senectute: «Bien que, contrairement [à un] sondage effectué en 2009, l'enquête actuelle enregistre un plus grand nombre de séniors qui utilisent Internet que de séniors qui n'utilisent pas Internet, les caractéristiques qui différencient ces deux groupes restent identiques. Les séniors qui utilisent Internet étaient, et sont toujours, des personnes relativement plus jeunes, possédant une bonne formation et des revenus supérieurs, et vivant à domicile de manière indépendante. Qui plus est, ils sont à la fois plutôt intéressés par les innovations technologiques et bien disposés à l'égard d'Internet». Outre les lacunes manifestées par les plus âgés confrontés à des instruments qui leur semblent sortis d'un film de science-fiction, ou un manque d'envie compréhensible de leur part, on l'a dit, **la vitesse effrénée du progrès dans ce domaine peuvent en déstabiliser plus d'un.** Il a souvent été affirmé que le handicap majeur des plus de 55 ans sur le marché du travail consistait dans leur manque de flexibilité (technologique et/ou psychologique) face aux nouvelles exigences affichées par les entreprises. On sait certes, maintenant, qu'il convient de relativiser cette assertion:

Fig. 22 JOUER À DES JEUX VIDÉO OU ÉLECTRONIQUES (SUR TÉLÉPHONE PORTABLE, ORDINATEUR, CONSOLE DE JEUX, TABLETTE, ETC.) AU COURS DE L'ANNÉE, VAUD, 2014



Les intervalles de confiance ne sont pas représentés pour des raisons de lisibilité.

Source: OFS, enquête thématique sur la langue, la religion et la culture, traitement StatVD.

ces personnes ont souvent d'autres atouts à faire valoir comme leur expérience... et à condition aussi qu'ils sachent et acceptent de les exploiter. La complexité de ces nouveaux outils peut cependant susciter des résistances au fur et à mesure que les futurs utilisateurs avancent en âge. **Des blocages psychologiques, à un certain moment, sont à redouter.** Les angoisses induites par le recours systématique à des technologies qui évoluent très vite pourraient obliger fabricants et personnel soignant (par exemple) à développer d'autres approches pour améliorer le lien avec les « décrochés » de la technologie... Ces résistances peuvent aussi être motivées par le manque de confiance dans les outils mis à disposition ou **la peur de voir ses données personnelles leur échapper définitivement.**

Internet comme lien social

Il n'en demeure pas moins, **que ces technologies, internet en tête, jouent un rôle de plus en plus important au niveau du lien social.** Internet, à travers les réseaux sociaux mais pas seulement, a acquis une fonction de trait d'union entre des personnes âgées, actives dans leur vie sociale mais limitées dans leurs déplacements à cause d'un handicap. Internet possède ainsi une fonction de socialisation. Il n'en va pas autrement avec les robots : le Japon (mais les exemples se multiplient y compris dans

le canton de Vaud) est connu pour l'usage qu'il propose des robots pour pallier le manque d'effectifs dans le secteur de la santé mais aussi pour occuper un rôle de divertissement ou de coach dans les homes pour personnes âgées notamment (**Encadré 3**).

Mais comme ces dernières restent de plus en plus à leur domicile, **les robots voient leur « cahiers des charges » s'allonger.** Le robot remplacera peut-être, sous peu, les animaux de compagnie. Le recours à la réalité virtuelle peut laisser supposer l'arrivée de nouveaux produits de divertissement pour les séniors de tous âges. Et l'éventail des applications, dans le service, le divertissement ou le soutien (santé, etc.) semble gigantesque... (**Fig. 22**) Grâce aux plateformes numériques peuvent également naître de nouvelles activités se substituant à d'autres plus traditionnelles, au service des personnes âgées : ainsi en France, comme le rapportent Clément Bertholet et Laura Létourneau, des facteurs ont la possibilité, depuis 2016, de veiller à la bonne santé des personnes âgées sur demande de leurs proches une à quatre fois par semaine et contre facturation.

Un progrès multifacettes

Lorsqu'il est question aujourd'hui du progrès technologique, les regards ont tendance à se focaliser sur

Encadré 3 L'autre face de la technologie : résistance, protection des données, responsabilité

Malgré la progression importante des utilisateurs d'internet parmi les personnes âgées, l'insertion des mécanismes numériques dans les rituels même les plus intimes du quotidien pose aussi certains problèmes. On a parlé des **résistances mentales** pouvant s'emparer de certains esprits, surtout chez les personnes les plus âgées. Mais surgissent d'autres questionnements, qui ne concernent pas que les séniors mais qui peuvent revêtir une acuité plus vive chez eux. L'expansion du numérique à travers les multiples usages d'internet, l'internet des objets, la robotique, l'intelligence artificielle et la domotique, soulève inévitablement la question de la **gestion des données**, mais aussi d'une possible dépendance à la technologie et aux réseaux sociaux, qui peuvent aussi frapper à l'avenir les plus âgés. La hausse du nombre de personnes plus ou moins âgées et de loin pas toutes expertes dans les sciences algorithmiques, pourrait nécessiter des mesures particulières à l'attention de ce public, peut-être plus vulnérable face à l'utilisation de ses données personnelles par des entreprises privées désireuses, par exemple, de diffuser plus largement des produits orientés sur certains besoins apparus dans la population âgée. Autre sujet condamné à prendre de l'ampleur : la **responsabilité des robots**. Il est question aujourd'hui déjà de les soumettre à des règles spéciales, qui ne seraient pas que la réplique des dispositions actuelles relatives à la responsabilité de l'être humain par rapport à la machine. La possible présence accrue de robots dans l'entourage des séniors relance cette question. Nanti de missions de plus en plus délicates en lien avec la santé, le robot devra peut-être être soumis à une surveillance particulière, mais il ne peut être exclu qu'il échappe au contrôle auquel il est normalement subordonné...

ses dimensions apparemment les plus spectaculaires comme la robotique et le numérique. Et il est vrai que rares sont les secteurs qui, aujourd'hui, n'y ont pas recours. Mais le progrès technique possède de multiples facettes et s'insinue dans tous les corps de métier, dans tous les domaines. Le canton de Vaud semble se spécialiser dans la recherche médicale, mais de nombreux projets sont à cheval sur divers domaines : une transdisciplinarité assurément favorisée par les outils technologiques à disposition. Les innovations en cours dans le domaine de la diététique, par exemple, auront un impact croissant sur le suivi, préventif, médical ou simplement quant au maintien du bien-être quotidien des seniors. La question des compléments alimentaires, peut-être améliorés par la science, sera importante : dans ce cas, ce sera le rapport entre la protection de l'environnement et la santé des humains, dans la mesure où les apports « chimiques » au bon fonctionnement du corps humain pourront être prouvés, qui sera interrogé.

2.6.3. Hypothèses

1. Le progrès avec modération (tendanciel). Il n'y a aucune raison d'avoir peur de l'extension du champ d'action du progrès technologique en général et du numérique en particulier. Mais il n'y a pas de raison non plus de subordonner à tout prix, pour ainsi dire, l'existence des seniors à la « magie numérique ». Il convient plutôt d'agir au cas par cas et veiller, en sachant que l'essor du numérique ne peut être arrêté, à **une introduction progressive du progrès** dans la vie des personnes âgées qui y seraient a priori rétives. Une certaine **méfiance**, face à la vague numérique qui nous submerge, ne peut être exclue. Le progrès technologique doit être encouragé pour ce qu'il peut apporter en prenant garde qu'il ne se transforme pas en cerceuil des relations humaines. Il est ainsi hors de question d'imposer à certaines personnes de recourir à ces nouveaux outils, en les forçant à se former en conséquence, s'ils y sont foncièrement réticents. Sans doute le numérique, pour n'évoquer que ce secteur, recèlent-il une foule de progrès qui permettront aux personnes les plus âgées ou de pouvoir rester chez elles, ou de pouvoir mener une vie plus confortable en home ou en logement adapté. Mais, de par l'intrusion de la technologie dans les rapports humains à une puissance démultipliée, **le lien social est en**
2. L'Etat promoteur du progrès technologique. L'évolution numérique est inéluctable et il s'agit dès maintenant d'en assimiler toutes les composantes afin que et nos entreprises et la société puissent en tirer le maximum de bénéfices. Cette réalité concerne aussi les personnes âgées. Dans ce cadre, l'Etat doit manifester un véritable **volontarisme politique** en matière d'encouragement à la recherche et à la diffusion des innovations. Robots, internet (traditionnel ou des objets), numérique doivent être exploités dans toutes leurs dimensions, y compris dans ce qu'ils peuvent apporter au niveau du lien social. « Ubérisons l'Etat avant que d'autres ne s'en chargent » : ce slogan suggéré par des auteurs français devient une réalité, par le développement de nouvelles plateformes de services. La médecine à distance renferme d'ailleurs un potentiel immense, qu'il faudra utiliser, ne serait-ce que pour pallier au manque de soignants ou à l'impossibilité, pour l'Etat, d'engager tous ceux dont il aurait besoin. Le risque de cassure générationnelle à cause de la technologie est infondé : son maniement sera de plus en plus familier aux seniors. Des inconvénients ne peuvent évidemment être exclus, notamment à propos de la responsabilité des robots ou de la protection des données. Mais il suffit de préparer les parades juridiques aux abus ou problèmes qui pourraient survenir.
3. Résistance humaniste. Cela ne peut plus durer ainsi ! L'explosion techno-numérique étouffe toute vie sociale authentique et la société vieillissante qui est la nôtre va finir complètement débordée. Croire que l'arrivée de seniors acclimatés à l'ambiance numérique va banaliser la technologie est un leurre ; des résistances de plus en plus nombreuses sont à attendre. On ne peut contester que le numérique et le progrès technique en général constituent des atouts qui peuvent améliorer le suivi et les soins aux plus fragiles. Mais il est exclu de croire que l'innovation omniprésente peut accoucher d'une société meilleure. Plus connectée assurément, plus humaine certainement pas. Malgré des « start-uppers » âgés plus nombreux, les seniors pourraient être séduits, en définitive, par un certain conservatisme hostile au « nouveau pour le nouveau »... Ils hésiteront à se précipiter le cœur léger dans les inventions les plus hallucinantes que l'actualité fait défiler sur les écrans

de tout calibre... **Il est dès lors nécessaire de tout entreprendre pour éviter toute dépendance envers le numérique** et de lutter contre les conflits intergénérationnels toujours possibles en privilégiant, en matière de soins en particulier, **l'engagement d'un personnel « humain »** qualifié.

4. **Le miracle technologique.** Qu'on le veuille ou non, nos modes de vie seront de plus en plus conditionnés par l'évolution des technologies. Il est illusoire de croire qu'il sera possible de dompter le progrès technologique en le conformant à une vision dépassée des rapports sociaux étrangers à la réalité numérique d'aujourd'hui et, surtout, de demain. Il est tout aussi abusif de croire que la technologie condamne forcément l'être humain à se transformer en machine ou, pire, en auxiliaire de la machine. Au contraire, les potentialités qui gisent dans le numérique, pour

n'évoquer que ce cas, ouvrent des perspectives grandioses. **Toute une gamme d'innovations rendra la vie plus facile** et les personnes âgées en seront les premières bénéficiaires. De plus, non seulement le progrès soulagera les pouvoirs publics mais réduira leur action, désormais moins nécessaire, dans la mesure où la technologie suppléera des collectivités publiques asphyxiées par les coûts de la santé et de toute façon bien en peine de trouver un personnel compétent en suffisance. Il est vrai que la technologie coûte cher, d'autant qu'elle peut être appliquée à plus de personnes âgées, elles-mêmes plus nombreuses. Mais, les avantages, au final, sont incomparablement supérieurs, grâce **au recours au marché, plus efficace.**

2.7. Espace de vie

2.7.1. Problématique

L'espace de vie du sénior est appelé à évoluer fortement, entraînant nombre de modifications aux conséquences économiques et sociales importantes. L'organisation du territoire, son aménagement, notamment urbain, sa mise en réseau avec d'autres territoires, jouent un rôle essentiel pour les séniors, dont les limites de l'autonomie ne cesseront de reculer. Des améliorations sensibles sont en outre à attendre, de la mobilité physique grâce aux prothèses ou autres, mais aussi de par le développement des engins de mobilité (automobiles autonomes, etc.). Mais l'habitat lui-même est aussi appelé à évoluer pour s'adapter au vieillissement de la population.

2.7.2. Rétrospective et tendances

Une organisation du territoire « smart »

L'aménagement du territoire touche à tous les domaines de la vie quotidienne: infrastructures, transports, habi-

tat. Charpentée autour du Plan directeur cantonal et différents plans d'aménagement sectoriels, il conditionne l'environnement immédiat des séniors mais aussi de l'ensemble des Vaudois. L'organisation de la mobilité a fortement évolué ces dernières décennies. Au fil des années, le Canton a considérablement développé son engagement dans l'extension des réseaux routiers et mais aussi des transports publics, pour faire face à la hausse générale de la population. En matière de transports publics, les fréquences et les dessertes ont été augmentées. Dans le domaine de la mobilité, de grands chantiers sont en cours ou sont prévus, comme le renforcement du transport ferroviaire sur la ligne Lausanne-Genève et du trafic régional. En même temps, la gestion du territoire a intégré nombre de principes devant permettre une meilleure protection de l'environnement.

L'organisation de l'espace est toutefois, et désormais, confrontée à de profondes mutations, dues à l'importance croissante de la numérisation. Ce phénomène se traduit par l'emploi du qualificatif, de plus en plus fréquent, de « smart », accolé à nombre d'entités. Ce terme souligne leur modernité, certes, mais aussi leur aptitude à intégrer le progrès technologique, et notamment

numérique, dans les prestations pouvant être fournies aux collectivités ou aux individus. **Comme dans tous les domaines, le numérique, associé à la robotique et à la domotique, ouvre des perspectives radicalement neuves.** Au début, le préfixe « smart », appondu à « city », signifiait les transformations apportées dans un cadre urbain pour améliorer les technologies d’approvisionnement en énergie. Il signifiait que la ville en question était alimentée par un réseau énergétique écologiquement performant tant sur le plan de sa gestion que de la distribution. Puis, l’appellation a désigné tous les systèmes désormais mis en conformité avec les améliorations en tous genres que pouvaient garantir les nouvelles technologies. Dans cette vision élargie, la « smart-city » peut englober l’ensemble des techniques qui peuvent rendre plus efficace et plus écologique la mise à disposition de différents services proposés à la collectivité. **Une ville est ainsi complètement interconnectée, ordonnée et coordonnée par la mise en réseau des différentes prestations utiles à la population.**

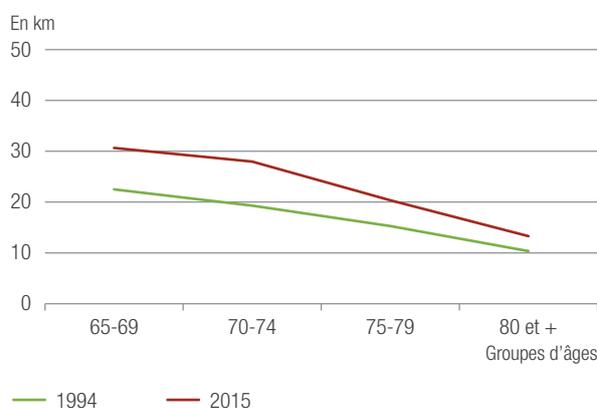
Et la gamme de ces prestations est potentiellement illimitée, du moins tant que des facteurs humains ou financiers ne décideront pas de mettre le holà. De la téléphonie à Uber, des aménagements intérieurs (domotique, design...) aux aménagements publics (lumière ou autres), le « smart » agrège tous les besoins que les seniors peuvent exprimer dans leur cadre de vie. **Des solidarités nouvelles, liées ou non directement au numérique, peuvent naître dans un immeuble, un quartier ou un groupement de logements.** La liste des dispositifs techniques qui peuvent faciliter la fourniture de prestations aux seniors, dans la mesure où ils ont été peut-être formés pour ce faire suivant les cas, est longue : commande de prestations ou de marchandises par internet ou par l’intermédiaire d’une application installée sur son téléphone portable ; fourniture ou contrôle de soins à distance en lien avec une surveillance « humaine » capable d’intervenir rapidement ou de donner des conseils ; divertissement et loisirs ; contact avec la famille ou avec des organismes pouvant mettre à disposition des auxiliaires prêts, par exemple, à s’occuper des animaux de compagnie lorsque le senior ne peut le faire lui-même. La présence possiblement plus grande de robots, au service des personnes, exigera pour sa part des services de maintenance, de réparation parfois, voire de surveillance vu la marge de progression en termes d’autonomie qu’ils possèdent... Le « smart-territoire » entraîne de nouvelles réflexions sur l’organisation des pouvoirs : tablant désormais sur l’interdépendance entre les services, surtout urbains, de régulateurs, les pouvoirs publics

deviennent « agrégateurs », conciliant à la fois leur rôle politique (d’autorité), qui fixe les objectifs, et d’organisateur, dans le but d’améliorer les performances d’opérateurs de plus en plus nombreux et segmentés. Voilà le visage de la ville « servicielle », comme l’appellent Isabelle Baraud-Serfaty, Clément Fourchy et Nicolas Rio.

Une mobilité reconfigurée

Une réorganisation du territoire soulève la question de l’accessibilité à son logement et aux divers services que beaucoup de personnes âgées pourront de plus en plus longtemps aller requérir par leurs propres forces (de par les progrès de la médecine). **Mais ils auront aussi besoin de moyens de locomotion performants.** Dans ce sens, une société vieillissante constituera une cible pour ceux qui travaillent, par exemple, sur les questions de mobilité, au niveau de la planification, des auxiliaires de mobilité ou des véhicules (automobile, métro ou autres). **Mais c’est toute la mobilité, y compris sur de longues distances, qui est entrée dans une phase de mutation.** Globalement, les seniors seront davantage mobiles. D’après l’Office fédéral de la statistique, entre 1994 et 2015, en Suisse, la part des personnes mobiles a progressé le plus chez les plus âgés (+5 points de pourcentage pour les 80 ans et plus). Mais cette croissance de la mobilité des seniors va de pair avec celle des difficultés rencontrées par des personnes très âgées qui, moins autonomes, seront moins enclines à se déplacer à cause de leur santé déclinante. Les progrès dans ce dernier domaine leur offriront certes des possibilités inédites en

Fig. 23 DISTANCE JOURNALIÈRE MOYENNE, 65 ANS ET PLUS, SUISSE



Source: OFS, ARE - Microrecensement mobilité et transports (MRMT).

matière de locomotion (renforcement de l'ossature par des exosquelettes par exemple) mais à condition d'adapter néanmoins le territoire à leurs besoins. Seront donc aussi concernées les installations et le mobilier urbains: trottoirs, bancs publics, etc.

Par ailleurs, les distances parcourues ont augmenté d'un tiers chez les 65 ans et plus, de 45 % pour les 70-74 ans (Fig. 23). Le temps de trajet a progressé de 15 % pour les 65 ans et plus, de 27 % pour les 70-74 ans. La part des distances parcourues en voiture augmente pour les 75 ans et plus, alors que la part des détenteurs d'un abonnement de transport publics augmente chez les 80 ans et plus (Fig. 24). Enfin, **les séniors conservent de plus en plus longtemps leur permis de conduire, peut-être gage d'une certaine forme de liberté**: la part des détenteurs d'un permis de conduire est passée de 20 % à 45 % parmi les 80 ans et plus (Fig. 25). Des tendances qui se confirment lorsque l'on observe le cas vaudois.

Dans ce contexte, la question des véhicules autonomes prend un relief inédit dans la mesure où des véhicules sans chauffeur obligeront à envisager la mobilité de séniors dans une perspective plus large. Et à cette réflexion s'associent déjà les transports publics, qui essaient d'imaginer la structure du wagon ou du bus alors que sa clientèle pourrait connaître des problèmes de mobilité individuelle, malgré sa bonne santé gé-

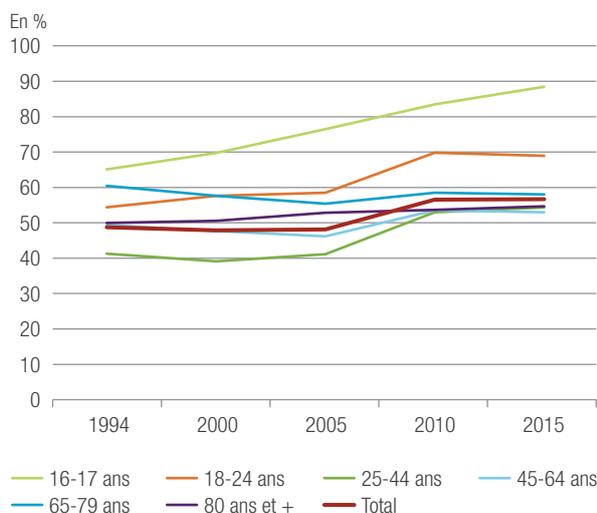
rale. Et imaginons que les drones, aujourd'hui voués au transport de matériel, puissent à leur tour, un jour, offrir des possibilités de transport sans risque aux personnes âgées! Signalons que le canton de Vaud a joué un rôle pionnier en matière d'adaptation des transports publics aux besoins de sécurité des personnes handicapées et âgées avec le M2, premier métro automatique de Suisse.

La question du logement

Ces prestations aux potentialités exorbitantes garanties par l'expansion numérique impliquent une réflexion renouvelée sur **l'organisation interne des logements, mais aussi de l'environnement** plus ou moins immédiat, au centre de l'espace de vie du séniors. C'est tout le « design » des logements, appartements ou villas, qui est concerné; une tâche à laquelle de nombreux architectes s'attellent déjà. De l'ergonomie des objets que le séniors est susceptible d'utiliser, surtout s'ils sont de première nécessité pour lui, à la configuration des logements afin de minimiser les risques (de chute par exemple, en passant par l'accessibilité des logements ou des bâtiments), c'est l'ensemble de l'environnement construit qui va connaître de grandes mutations.

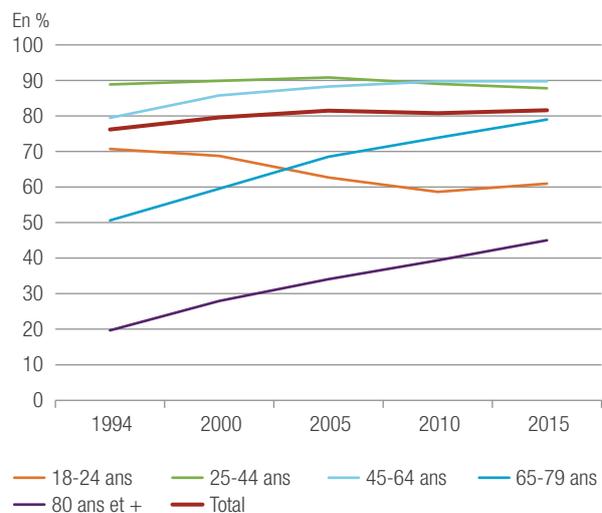
L'organisation du logement est à son tour concernée. Petit à petit, et sans qu'un remède n'ait pu être trouvé, on a constaté que de plus en plus de logements dispo-

Fig. 24 DÉTENTEURS D'ABONNEMENTS DES TRANSPORTS PUBLICS, VAUD



Source: OFS, ARE - Microrecensement mobilité et transports (MRMT).

Fig. 25 POSSESSION DU PERMIS DE CONDUIRE VOITURE, SUISSE



Source: OFS, ARE - Microrecensement mobilité et transports (MRMT).

d'une grande surface étaient occupés par des personnes âgées, souvent seules. Les enfants sont partis, il ne reste que l'un des conjoints survivant. Les usages locatifs préservent toutefois le loyer sur une longue durée, ce qui n'incite pas ces personnes à déménager dans un logement plus petit et correspondant mieux à leurs besoins. Car elles obtiendraient un objet de qualité peut-être moindre... pour un loyer plus élevé. Mais la situation est paradoxale, car **le maintien à domicile des personnes âgées est encouragé**, pour des raisons légitimes: d'une part parce que les personnes âgées souhaitent en général finir leurs jours dans le lieu où elles ont vécu de nombreuses années et, d'autre part, parce que cette politique s'avère moins onéreuse qu'un transfert dans des établissements pour personnes âgées.

Nouvelles expériences

Pour répondre aux besoins des séniors, il convient aussi de prendre en compte **l'évolution des modes de vie** observée depuis quelques années. Afin de pallier les inconvénients causés par l'occupation de surfaces souvent grandes par des personnes seules, et de concilier les intérêts parfois divergents des personnes âgées, qu'il n'est pas possible de placer en EMS sans leur consentement, et des jeunes familles, notamment, en quête de logements bon marché, **les expériences se multiplient en Suisse, et de plus en plus en Suisse romande, dans le sens de la mise en place d'habitations intergénérationnelles**. Bien que marginales pour l'instant, de telles expériences ne manquent pas d'intérêt même si elles n'atteignent pas toujours les résultats escomptés: les habitudes des jeunes et des plus vieux ne sont pas toujours compatibles. Ces expériences sont adossées à des modèles organisationnels de type coopératif, mais aussi à une logique qui se veut plus collaborative et modérée selon des modes de vie fondés sur le partage. Elles tentent non seulement de réunir plusieurs générations dans un espace jusqu'à un certain point commun, mais aussi de stimuler des processus d'entraide. Il existe aussi d'autres approches, plus simples: une personne âgée loue une chambre à un jeune, étudiant par exemple, en échange, pas forcément sous forme d'un loyer sonnante et rébuchant, mais de services. Cette forme de troc se répand d'ailleurs dans la vie économique, indépendamment de l'âge des participants à l'échange.

Cette organisation de l'habitat basée **sur le mélange des générations** et des modes de vie peut être développée sous la forme de «quartiers solidaires», dans les villes. Mais elle peut aussi déboucher sur des groupe-

ments de logements, pouvant sans doute accueillir une population variée, mais davantage dédiés aux personnes âgées, où toutes les fonctionnalités de la vie quotidienne devraient être pensées en fonction de leurs besoins spécifiques. Facilités d'accès, lien avec les organismes de secours ou sanitaires en cas de problèmes, dispositifs de sécurité conforme à leurs attentes. **Ces habitats «adaptés», sont ainsi parfois regroupés dans des secteurs précis**. Les banques et d'autres institutions commencent à investir explicitement dans ce genre de biens. Pro Senectute, par exemple, gère aussi certains logements «groupés», pas forcément concentrés au même endroit, mais reliés à des services de soins à domicile ou de conciergerie communs, dûment informés des caractéristiques des personnes vivant sous leur «juridiction». Cette adaptation des contraintes du logement induites par l'augmentation de l'âge de la population est génératrice d'activités économiques dans la conciergerie, les soins, la livraison de biens et prestations, la gestion technique des immeubles, etc.

2.7.3. Hypothèses

1. Adaptation constante en évitant la bureaucratie (tendancier). La prise en compte des besoins spécifiques des aînés dans l'aménagement de l'espace de vie est évidemment nécessaire. Le **pragmatisme doit primer** cependant. Les normes de construction ne seront pas sourdes à cette réalité, en tâchant de ne pas pénaliser, par leur lourdeur et leur complexité, la construction de logements adaptés. L'essentiel est que l'intégration des séniors dans la société soit la plus réussie possible. Les innovations seront mises à leur disposition, sans toutefois les brusquer. Il est important que les modes de vie intégrant mieux les aînés viennent de la société elle-même, dans un cadre où les initiatives individuelles ne se heurteront pas à des contraintes bureaucratiques inhibantes, mais pas seulement. Les collectivités publiques peuvent aussi donner l'exemple, si c'est possible, en agissant notamment sur le parc immobilier, en sachant mener des expériences pertinentes, peut-être avec la collaboration de partenaires privés. Il en va de même pour les transports où les innovations techniques seront mises en service progressivement, selon les circonstances.
2. Le troisième âge comme terrain d'innovation sociale. L'intégration des séniors dans l'environnement construit représente l'occasion idéale pour

mettre en œuvre d'autres manières de vivre, de repenser les solidarités ou les liens entre les générations. **A travers le système coopératif peuvent être expérimentés divers modes de propriété et d'organisation**, plus alternatifs, par lesquels la société agirait par ses propres moyens, dans une grande méfiance à l'égard du politique. Une organisation qui se baserait davantage sur ce que peut apporter chaque individu, et moins sur son porte-monnaie. Dans ce cadre, toute interférence exogène dans ces systèmes d'organisation sera malvenue. Ces systèmes gagneront à se mettre en place de façon spontanée, par la société dite civile. Les expériences déjà en cours doivent être développées et un appui public, si une impulsion financière est requise surtout si le mode choisi a un fort impact sur les infrastructures que les collectivités se doivent de mettre à la disposition des résidents, âgés ou jeunes, n'est pas exclu, sans être déterminant.

3. Un Etat pilote et contrôleur. Une bonne intégration des seniors dans leur espace de vie n'implique pas que le secteur du logement. Toutes les infrastructures, dans lesquelles l'action de l'Etat est par définition présente à un stade ou à un autre, doivent être coordonnées et supervisées de manière dirigiste s'il le faut. Les seniors ne forment pas un groupe homogène et, parmi eux, il y a maintes personnes parmi les plus fragiles. S'il est évident qu'il faut leur faire profiter, y compris à ces derniers, des avancées de la technique et d'y recourir si l'on peut, ainsi, améliorer leur confort et leur mobilité, il est **exclu que ces expériences se fassent en dehors du contrôle de l'Etat**. Les enjeux sont trop importants et celui-ci a une responsabilité quant à la bonne mise en place de nouveaux systèmes. Le senior ne peut être considéré comme le cobaye de la science ! Que les gens s'arrangent entre eux est bien et tant mieux si les seniors y trouvent leur compte. Mais l'Etat doit conserver la haute main sur toute forme de « smart-city » pour seniors!
4. Pour une exploitation enthousiaste de la technologie. Les améliorations que les nouvelles technologies vont apporter au cadre de vie de tout un chacun sont considérables. On peut même dire qu'elles constituent presque un puits sans fond : leurs potentialités sont gigantesques ! Ne pas les exploiter pour tenter de résoudre au mieux les nombreux problèmes que pose le vieillissement de la population serait hautement regrettable. **Toutes les opportunités qu'offrent le numérique, la robotique ou la domotique doivent figurer au sommet de l'ordre du jour des**

pouvoirs publics, malgré le rôle joué par les GAFAs et le problème de la protection des données. Si le rôle des communes ou de l'Etat est assurément essentiel, l'expertise du secteur privé n'est pas moins capitale. Toutes les innovations qui peuvent bénéficier au confort, à la santé et la sécurité des seniors doivent être sollicitées et, vu l'ampleur des interconnexions possibles à l'avenir et la haute main de l'Etat et des communes sur les infrastructures, une collaboration étroite entre privé et public sera nécessaire. Mais les impulsions en provenance du secteur privé seront décisives, dans la mesure où lui seul peut exploiter le dynamisme du marché pour mener l'innovation au plus près des utilisateurs. Le recours primaire aux forces du marché permettra aussi un plus grand épanouissement des initiatives spontanées ainsi qu'une expérience plus approfondie de nouveaux modes de vie, plus centrés sur l'entraide et l'échange entre générations notamment.

2.8. Vie sociale

2.8.1. Problématique

Le sénior ne s'abstrait pas de la vie sociale une fois que l'heure du retrait de la vie dite active a sonné. En fonction de son âge, sa santé, son milieu socio-économique et ses désirs, il s'implique, parfois de façon intense, dans sa famille ou la vie associative. Mais il a aussi besoin des autres, jeunes ou vieux, parce qu'il veut lutter contre un risque d'isolement ou parce que sa santé, par exemple, l'exige. Cette vie sociale autour et avec des séniors est aussi source d'échanges économiques.

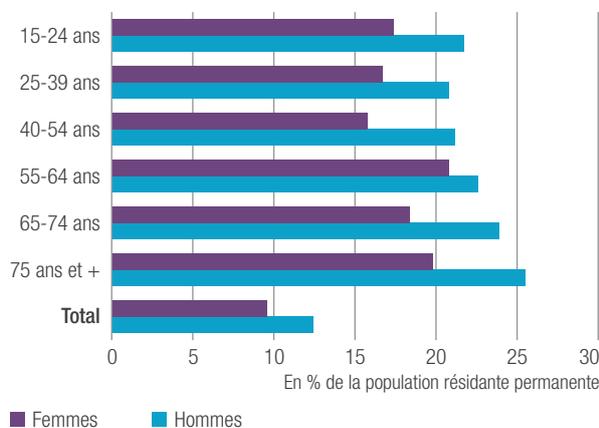
2.8.2. Rétrospective et tendances

Le bénévolat en mouvement

Depuis quelques décennies, la mission sociale des séniors, une fois l'âge de la retraite professionnelle atteint, est restée confinée dans le rôle habituellement attribué aux grands-parents: passer du bon temps avec ses petits-enfants avec la perspective plutôt marginale d'un soutien à ses propres enfants devenus parents. Puis

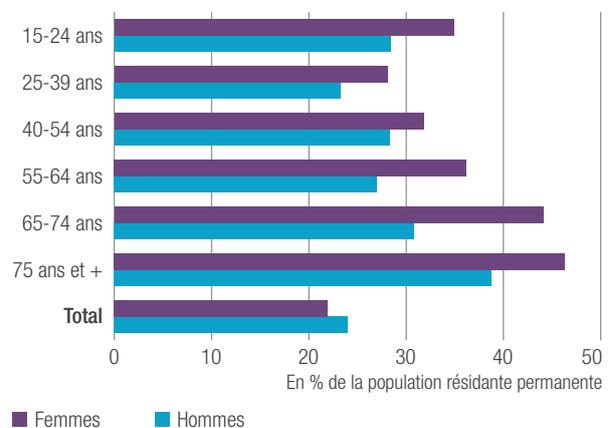
ce rôle s'est élargi avec l'arrivée de plus en plus importante de femmes sur le marché du travail. La prise en charge des petits-enfants, vu l'absence programmée des mères pour raisons professionnelles, est devenue une nécessité sociale. Cette fonction n'est pas appelée à décliner, même si une évolution est perceptible: d'une part, les rôles à l'intérieur des familles tendent à s'égaliser avec une participation accrue des hommes aux tâches domestiques, comme l'a observé l'Office fédéral de la statistique, et, d'autre part, de nouvelles solutions de garde des enfants se développent (crèches, etc.). Il est vrai cependant que le travail non rémunéré incombe surtout aux femmes et cette réalité ne change pas après l'âge de la retraite: chez les 65-74 ans, la charge totale de travail atteint 31,5 heures par semaine chez les femmes et 27,2 heures chez les hommes. Cette tendance semble stable quand bien même il n'est pas possible de le démontrer sur le plan statistique (en raison de changements de méthodes dans leur établissement). Sur le plan financier, d'après l'Office fédéral de la statistique, on estime que les 9,2 milliards d'heures de travail non rémunéré accomplies en 2016 (soit 1320 heures par personne) représentent **une valeur monétaire de 408 milliards de francs**. Rien que le travail domestique, qui en constitue la majeure partie, est évalué à 293 milliards de francs.

Fig. 26 PARTICIPATION AU TRAVAIL BÉNÉVOLE ORGANISÉ SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE, SUISSE, 2016



Source: OFS, Enquête sur la population active (ESPA); module Travail non rémunéré.

Fig. 27 PARTICIPATION AU TRAVAIL BÉNÉVOLE INFORMEL SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE, SUISSE, 2016



Source: OFS, Enquête sur la population active (ESPA); module Travail non rémunéré.

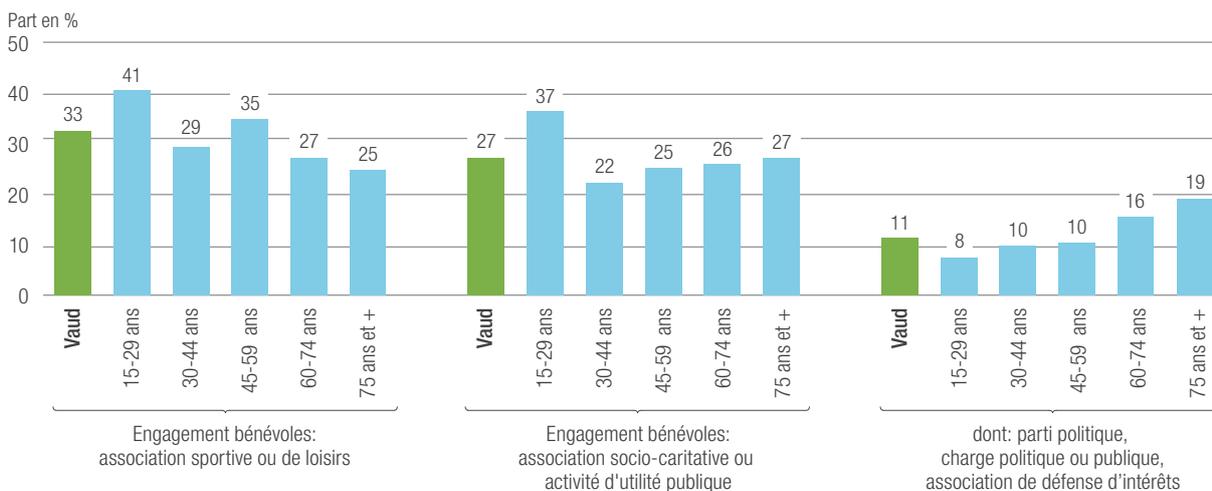
On distingue deux types de travail bénévoles (Fig. 26, Fig. 27). On entend par **travail bénévole organisé**, les charges exercées à titre honorifique ou des activités non rémunérées en faveur d'une organisation, d'une association ou d'une institution publique. Et par **travail bénévole informel**, les prestations non rémunérées fournies à titre volontaire à des ménages tiers (entraide de quartier, garde d'enfants de tiers, services rendus à des tiers, tels que travaux domestiques, transports ou jardinage, etc.). Les chiffres sont stables depuis 2010. L'Enquête suisse sur la population active (ESPA) montre aussi que ce groupe d'âge (65-74 ans) fournit la plus forte contribution au travail bénévole: 4,0 heures par semaine pour les femmes et 3,3 heures pour les hommes. En tout, **quelque 43% de la population résidant en Suisse de façon permanente de 15 ans et plus accomplit au moins un travail bénévole**, donc non rémunéré, organisé ou informel. Dans ce cadre, on remarque que, dans ces deux types de travail bénévole, la participation dans le canton de Vaud (14% et 25%) est plus faible que pour le reste de la Suisse (20% et 32%). Si la participation des hommes est plus élevée que celle des femmes en ce qui concerne le travail bénévole organisé (Vaud: 25% contre 13%), c'est le contraire qui est vrai dès que l'on aborde le bénévolat informel (Vaud: 28% contre 22%). Une autre distinction liée au sexe apparaît selon le type d'associations: on retrouvera les hommes en majorité au sein d'associations sportives,

voire culturelles, alors que les femmes prédominent dans les organisations socio-caritatives ou religieuses. La participation augmente avec le niveau de diplôme détenu et reste constante entre 55 et 75 ans, le pic étant atteint à partir de 65 ans (avec toujours cette différence entre hommes et femmes selon que le bénévolat soit organisé ou informel). Il n'y a pas de différence notable pour les 75 ans et plus. Le cas vaudois est présenté de façon plus détaillée ci-dessous (Fig. 28).

Des séniors comme supplétifs de la vie associative aux tiers aidants

L'engagement de séniors en pleine possession de leurs moyens intellectuels, et souvent physiques, est sans doute une bénédiction pour le secteur associatif, alors que la disponibilité des moins de 50 ans se réduit. Plusieurs raisons expliquent pareille appréciation: l'individualisme ambiant; la répartition plus équilibrée des charges de famille dans le couple; les déménagements plus fréquemment lointains du foyer parental, la réduction possible du nombre de personnes jeunes dans le monde du travail dans un pays qui peine à renouveler les générations ayant fait valoir leurs droits à la retraite. Le canton de Vaud se trouve dans une situation un peu plus confortable que le reste du pays, mais une pénurie de main-d'œuvre ne peut être exclue du fait du vieillissement de la population. **La présence**

Fig. 28 ENGAGEMENT BÉNÉVOLE DES VAUDOIS, 2014



Les intervalles de confiance ne sont pas représentés pour des raisons de lisibilité.

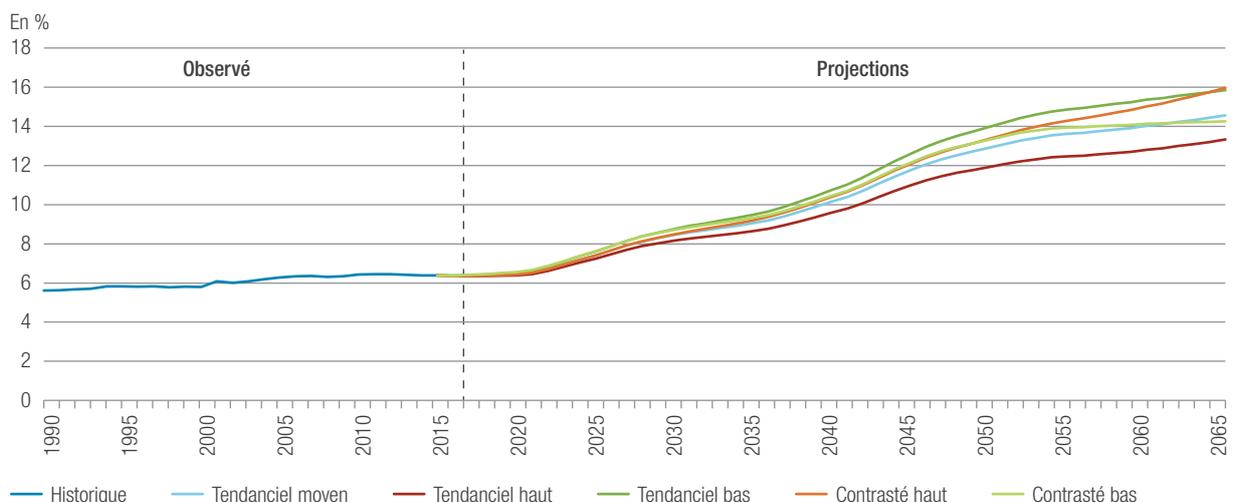
Source: OFS. Comportement en matière de voyages.

de séniors invités à combler les trous dans les effectifs des bénévoles est donc bienvenue (à l'instar de ce qui pourrait se produire dans le monde du travail): leur participation pourra être passive (payer sa cotisation), active (participer aux activités d'une association X), ou encore liée à un engagement spécifique (par l'entrée dans un comité par exemple). Mais au-delà du fonctionnement normal de maintes associations, sociétés de chant ou clubs sportifs, il y a tout le **secteur social, lui aussi largement dépendant d'un engagement bénévole fort**, qui va solliciter de plus en plus de forces vives puisque tout ne pourra pas être transféré à des professionnels (à cause du coût de l'opération et du manque probable de personnel à long terme).

Il faut toutefois se garder de surestimer la propension des aînés à s'engager dans le secteur associatif: leurs tâches en faveur de leur famille ont la priorité, les loisirs les accaparent de plus en plus et ils auront tendance à reproduire leurs comportements antérieurs. S'ils n'avaient pas l'habitude de mener une vie associative dense, il n'est pas certain qu'ils en découvrent spontanément les attraits sur le tard. Les séniors seront néanmoins précieux pour assurer certaines de ces tâches et fonctions, faisant ainsi profiter des jeunes de leurs compétences, mais aussi des personnes en situation de

précarité ou de handicap. L'engagement de séniors sera prisé dans l'appui scolaire, dans le divertissement ou le coaching. Mais leur savoir-faire peut aussi être requis auprès d'autres séniors, plus âgés ou en moins bonne santé, que ce soit à travers des engagements familiaux ou associatifs. S'ouvre ainsi la **problématique, connexe, des proches aidants** qui, par leur travail bénévole, ont aussi un impact sur la structuration en cours de la vie économique «silver». Par proche aidant, on entend une personne qui soutient un ou une proche dans sa santé et son autonomie. Cette aide est effectuée à titre non professionnel sur un rythme régulier ou irrégulier, auprès d'un membre de la famille, conjoint ou conjointe, parent ou enfant, d'un voisin ou d'un ami. Le proche aidant est souvent, lorsqu'il s'agit de s'occuper d'une personne âgée, l'un des enfants de cette dernière. Mais l'accroissement du nombre de personnes en souffrance d'autonomie, ou ressentant un isolement de plus en plus dur à supporter, va s'accroître, malgré les progrès technologiques qui peuvent apporter des solutions concrètes pour le patient mais aussi mobiliser de façon très rationnelle les personnels soignants professionnels. **Y aura-t-il dès lors suffisamment de proches aidants prêts à se dévouer pour leurs vieux parents?** Si la réponse à cette question dépend de l'évolution des comportements, les tendances démographiques laissent

Fig. 29 NOMBRE DE SÉNIORS RAPPORTÉ AU NOMBRE DE PROCHES AIDANTS¹ POTENTIELS SELON LES HYPOTHÈSES RETENUES, VAUD



1 Nombre de personnes de 80 ans et plus divisé par le nombre de personnes de 20 ans à 79 ans.

Source: StatVD. Les résultats des projections sont tirés de l'étude «Prise en charge médico-sociale et sanitaire des séniors à l'horizon 2040».

penser que le poids sur les proches aidants va s'alourdir. En effet, le nombre des personnes les plus susceptibles d'être prises en charge (les séniors âgés de 80 ans et plus) va augmenter beaucoup plus rapidement que les effectifs des catégories d'âge qui leurs apportent potentiellement une aide informelle (soit personnes âgées de 20 à 79 ans). Le rapport entre ces populations pourrait ainsi passer de 6 personnes très âgées pour 100 personnes potentiellement aidantes en 2015 à une fourchette comprise entre 9 et 11 personnes en 2040 (Fig. 29). Autrement dit, le poids pour les proches aidants pourrait être de 50 % à 68 % plus lourds en 2040 qu'en 2015. Une organisation de ce secteur sera-t-elle nécessaire? En tout cas, l'appoint de séniors disposés à venir en aide à d'autres séniors sera sans doute de plus en plus sollicité. Surtout lorsque l'on sait qu'un nombre croissant de personnes âgées sera dépendant de leurs enfants, eux-mêmes âgés de 60 ans ou plus...

Etre actif pour rester en bonne santé

La participation des séniors à la vie sociale est donc essentielle à leur épanouissement. **En se montrant actifs, comme bénévole ou non, ils fournissent une contribution non négligeable, par leur savoir-faire et savoir-être, à la cohésion sociale**, tout en échappant à un isolement qui n'aurait que des conséquences néfastes sur leur propre équilibre. Par la même occasion, ils soulagent également la société elle-même, dans la mesure où ils entretiennent leur santé et évitent de devenir un poids pour elle. Il existe toutefois une catégorie particulière de séniors qui, indépendamment de leur bonne volonté, court le danger de ne pas pouvoir s'arrimer à une vie sociale dense en dépit de leur âge: les travailleurs immigrés qui sont arrivés en Suisse dès les années 1970. Leur nombre ne cessera de grandir d'autant qu'ils n'ont souvent plus l'intention de retourner dans leur pays d'origine ou, du moins, n'ont plus de raison de quitter la Suisse où ils ont accompli peut-être l'essentiel de leur vie professionnelle et ont fait souche. L'Etat prodigue déjà des cours de préparation à la retraite à l'attention de ces personnes. Des études, notamment celles menées par Kjuitem Shabani dans les milieux de l'immigration albanaise, montrent en effet que le risque de désinvestissement de la part de ces personnes n'est pas nul, avec des conséquences sociales fâcheuses pour leur intégration une fois à la retraite.

Une concurrence déloyale ?

L'extension des activités bénévoles accomplies par de plus en plus de séniors ne va pas sans poser certains

problèmes, que l'on a déjà évoqués dans d'autres contextes mais qui peuvent aussi avoir un impact sur l'organisation de la vie sociale des séniors actifs. La poursuite d'une activité professionnelle même réduite ne semble à ce jour pas ressentie comme une concurrence dommageable pour des moins de 65 ans pleinement engagés dans leur métier. Ce n'est cependant pas sûr que ce sentiment perdure, surtout lorsque des séniors acceptent d'effectuer gratuitement des tâches qui auraient pu être réalisées par une entreprise... mais aux conditions du marché. **Non seulement ce type d'activités contribue à nourrir le mythe d'une gratuité qu'a déjà tendance à favoriser l'usage des réseaux sociaux**, mais il peut faire naître une authentique concurrence déloyale entre professionnels et séniors désireux de faire valoir leurs compétences à titre gracieux, dans le cadre d'une association d'entraide le plus souvent. Le fait d'être «salarié» par le biais des rentes auxquelles on a droit peut entraîner des distorsions mal vécues dans le monde du travail. Ce genre de situation fait resurgir le débat enclenché par le revenu de base inconditionnel, aussi appelé allocation universelle, et refusé par le peuple suisse en 2017: est-il normal qu'une personne ainsi «subventionnée» puisse se lancer des travaux soustraits, de fait, au marché libre? Cette réalité inédite soulève le problème d'une éventuelle réglementation destinée à lutter contre les risques de concurrence.

2.8.3. Hypothèses

1. **Le bénévolat comme solution d'appoint (tendanciel).** Il est précieux que **les séniors s'engagent** dans une activité bénévole, quelle que soit sa nature, familiale ou associative. Tant pis si une certaine concurrence peut apparaître entre l'activité accomplie et une prestation similaire possiblement fournie par le marché. Le séniors, dans son rôle de bénévole prêt à s'engager dans toutes les tâches où un support en provenance du monde associatif est requis, **préfigure la société de demain**, où tâches rétribuées et bénévoles s'entremêleront, peut-être adossées à un revenu de base inconditionnel généralisé, alors que **l'Etat aura de moins en moins de moyens pour assumer toutes les missions qui lui incombent**. La raréfaction de la «main-d'œuvre» bénévole issue des générations plus jeunes contraint de toute façon à une redistribution des rôles au sein de la société. Dans ce cadre, l'apport des séniors sera central et

tous les obstacles susceptibles d'empêcher sa mise en œuvre doivent être évacués. Au vu des besoins croissants de la société, le bénévolat restera cependant une solution d'appoint, qui ne pourra se substituer aux actions des pouvoirs publics.

2. Le bénévolat doit rester... bénévole et spontané. La force de l'acte bénévole réside dans l'esprit de volontariat qui l'enrobe, par définition. C'est l'illustration d'une société qui a appris à se prendre en main elle-même. Conscients de cette réalité, les pouvoirs publics s'abstiendront de toute forme d'intervention, même pétrie de bonnes intentions, car celle-ci ne pourrait qu'étouffer la joie que provoque l'action désintéressée. Ils savent que leur intrusion dans les rouages subtils de l'action bénévole serait de toute façon proscrite. **La société s'organise spontanément plus que jamais autour de ses réseaux associatifs**, qui deviennent les authentiques cellules d'une organisation sociale fondée sur la liberté. L'éventuelle concurrence déloyale que pourraient exercer certains types d'activité à l'égard de certaines professions ne déclencherait aucune panique, dans la mesure où cela reste marginal. Il est sans doute pertinent d'encourager les seniors à s'engager dans des activités sociales, qui les maintiennent en forme et renforcent leur bonne conscience d'eux-mêmes tout en faisant profiter la société de leur expérience, mais de telles démarches doivent **respecter la liberté de chacun**.
3. Le bénévolat doit être réglementé et soutenu ponctuellement. L'engagement bénévole ne doit pas obéir à des réglementations trop strictes édictées par les pouvoirs publics. Il n'empêche que l'évolution de la société et le vieillissement de la population, qui en est l'un des reflets les plus visibles, incitent les autorités publiques à prendre des mesures plus directives car certains problèmes prennent de l'ampleur et risquent de miner, à terme, la cohésion sociale dont le canton de Vaud s'honore. Ainsi la « fonction » de **proche aidant** est laissée aujourd'hui à la bonne volonté de tout un chacun. Or le labeur effectué par les personnes proches, notamment des plus âgés souvent moins autonomes, est considérable et décharge l'Etat de coûts, et de responsabilités, importants. **Une intervention étatique ponctuelle, par exemple sous la forme d'un dédommagement** par voie de subvention ou de déduction fiscale, représente ainsi le minimum que la société puisse entreprendre pour eux, au moins en signe de reconnaissance pour leurs efforts, si précieux.
4. L'Etat comme organisateur de la vie sociale et du bénévolat. Il est essentiel d'avoir une population active bien intégrée, afin de garantir sa bonne santé physique et mentale, une cohésion sociale harmonieuse et une saine cohabitation entre générations. Dans ce sens, l'Etat ne peut rester les bras ballants et doit **faire preuve d'initiative**, quitte à se montrer prescriptif voire intrusif. Pour favoriser une sorte de mixité intergénérationnelle, il pourrait ainsi mettre sur pied un **service civil** obligatoire pour jeunes et vieux, axé sur les services réciproques que les différents groupes d'âge pourraient rendre les uns aux autres. Ce bénévolat « imposé » permettrait également de soulager les services de l'Etat, menacés par une pénurie de personnel au vu des nombreux départs à la retraite attendus pour les prochaines années.

3. Scénarios

L'analyse des huit thématiques qui structurent notre réflexion sur la « silveréconomie » laisse transparaître quelques futurs possibles pour l'économie vaudoise confrontée au vieillissement de la population, avec ses avantages et ses inconvénients. Quatre « images de 2040 » sont présentées ici, construites selon la technique dite des scénarios; la figure 30 dresse une vue d'ensemble de ces scénarios sous la forme d'un tableau morphologique. Ces scénarios ne débouchent sur aucun pronostic, mais servent à alimenter notre compréhension des enjeux particuliers que pose la « silveréconomie ». Le premier scénario décrit peut être considéré comme celui qui prolongerait les tendances actuelles.

En observant le tableau morphologique, on constate que beaucoup d'hypothèses semblent ne pas avoir été employées, d'autres sous-utilisées. Il convient de ne pas s'arrêter à cette première impression car seules les hypothèses « décisives » ont été mises en évidence. Il est en effet possible qu'une hypothèse n'apparaisse pas comme un moteur du scénario mais qu'elle ait influencé, directement ou indirectement, la narration de tel ou tel scénario. Les récits qui suivent tentent de suggérer cette pondération entre faits « structurants » et faits un peu plus auxiliaires.

Fig. 30 TABLEAU « MORPHOLOGIQUE » DES SCÉNARIOS - 1/2

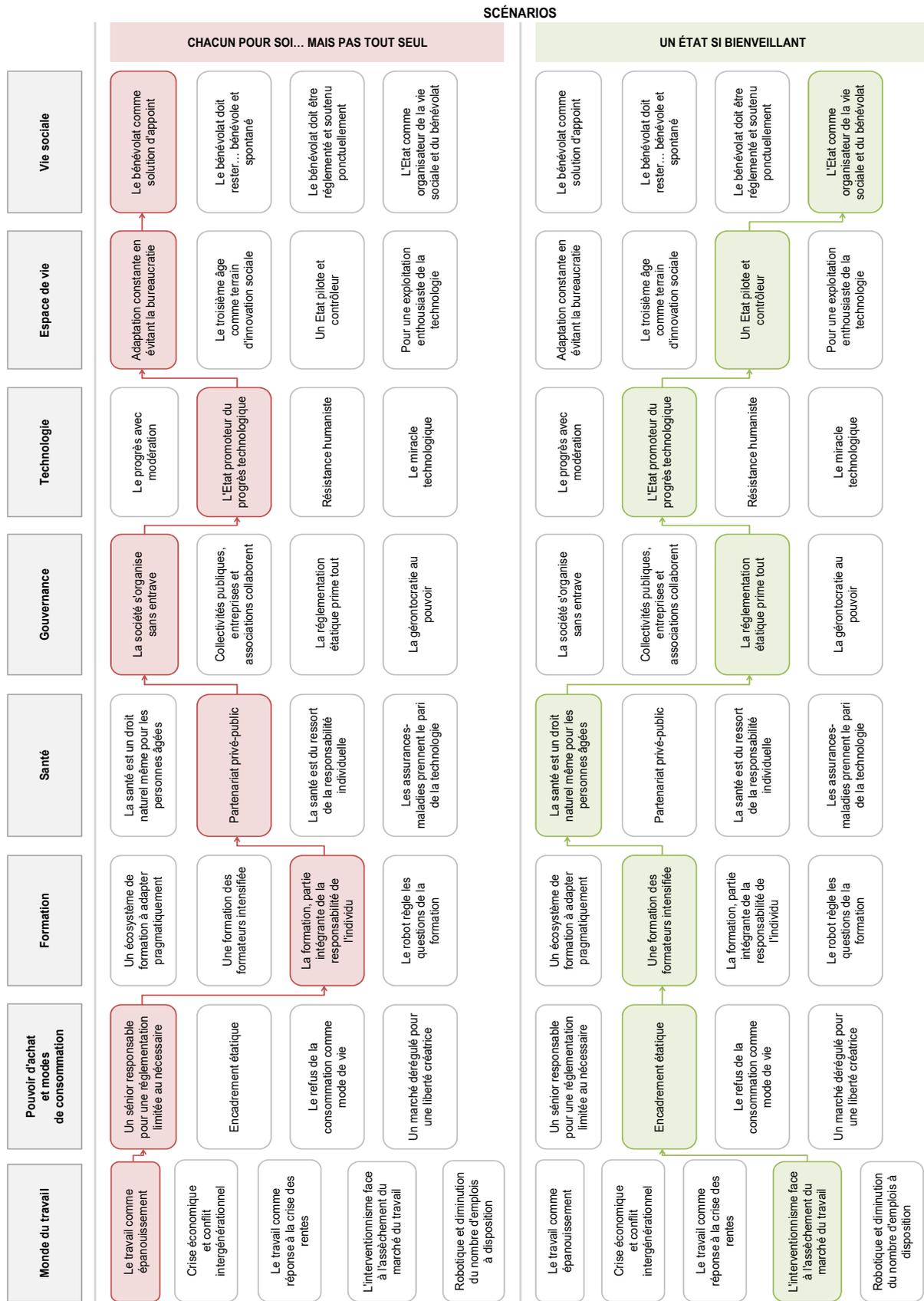
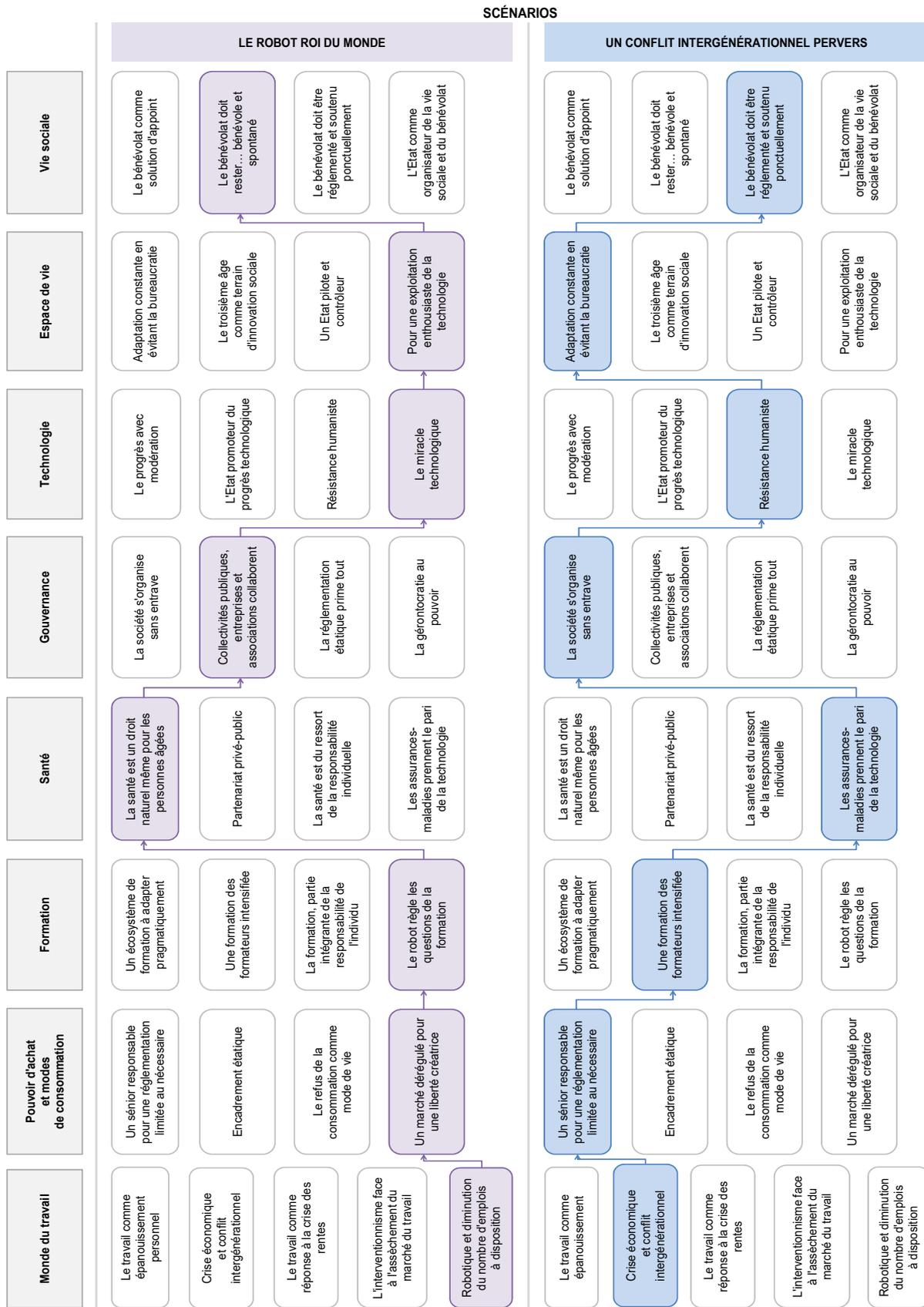


Fig. 30 TABLEAU « MORPHOLOGIQUE » DES SCÉNARIOS - 2/2



3.1. Chacun pour soi... mais pas tout seul

Travailler constitue une forme d'épanouissement pour la majorité des seniors qui, en même temps, se sentent comme des acteurs « comme les autres » de la vie économique. Leur liberté est sacrée et ils n'attendent pas de politiques spécifiques à leur égard, que ce soit dans leurs modes de consommation ou leurs envies de formation. Ils sont maîtres de leurs besoins et refusent d'être considérés comme membres d'une « classe » politique particulière. Leur emploi du temps est de leur responsabilité, qu'ils agissent comme acteurs économiques ou comme bénévoles. Ils admettent néanmoins que, pour les plus âgés et, surtout, pour les plus dépendants, les pouvoirs publics devront s'engager de façon parfois importante. Car le progrès technologique, inévitable, doit pouvoir profiter au plus grand nombre, notamment dans les domaines de la santé et de la gestion des espaces de vie des seniors.

Gérer sa vie

Le travail est la clé de voûte du système social et les seniors souhaitent en avoir. Le travail est vécu comme un profond épanouissement et la majorité des seniors, qu'ils aient atteint l'âge de la retraite ou l'aient dépassé, en sont pleinement convaincus. Il est vrai cependant que le fait de vouloir rester sur le marché du travail peut être le résultat de contraintes extérieures. L'obligation de travailler peut ainsi découler d'un assèchement des caisses de l'Etat ou du rendement des caisses de pension qui ne s'est pas amélioré depuis la fin des années 2010. Des rentes de retraite trop faibles ne sont pas la seule motivation pour rester, ou retourner sur le marché du travail. Mais l'évolution du marché de l'emploi peut également jouer un rôle important. Dans sa volonté de ne pas brusquer la population par des décisions plus fermes sur sa politique européenne, le Conseil fédéral n'a pu empêcher que ne s'installe une politique migratoire plus restrictive. En outre, la robotisation des entreprises, contrairement aux craintes qui n'ont cessé de croître dès les années 2020, n'a de loin pas étranglé l'emploi : aussi, faute de main-d'œuvre, les seniors sont-ils sollicités pour rester actifs dans les entreprises. En même temps, le départ à la retraite de maints baby-boomers, crée des vides dans les effectifs difficiles à combler. Quoi qu'il en soit, **le senior travaille plus, mais pas forcément à 100 %** : il souhaite se ménager un espace « loisirs » le plus étendu possible et demande à adapter son engagement professionnel à ses activités personnelles ou familiales. Les hésitations des plus jeunes (nés vers 2000) à endosser des responsabilités peut aussi inciter les plus âgés à demeurer à des postes importants pour l'économie. Des incitations étatiques, destinées par exemple à occuper des postes victimes de la pénurie de main-d'œuvre qui tend à se répandre dans le pays, peuvent être envisagées.

Travailleur dans l'âme, souvent désireux de faire valoir ses compétences dans le monde professionnel et d'être rémunéré en échange de ses prestations, **le senior développe son appétence pour la consommation**. Il faut dire que ses moyens financiers ont globalement augmenté, surtout grâce à leur présence plus longue sur le marché du travail. Peu importe en définitive ses sources de revenus : il prend aussi plus de temps pour lui et aime dépenser pour ses loisirs, voyager, bricoler. Mais souhaite-t-il qu'on oriente ses choix en fonction de son âge et de l'évolution possible de ses goûts ? A priori non. Il se considère comme un consommateur comme les autres et ressent plutôt un marketing ciblé sur les seniors comme une forme de stigmatisation qui le rebute. Il veut être libre, dans ses choix, dans ses désirs de consommation... ou dans sa volonté de ne pas s'adonner aux rituels consumériste de ses concitoyens. Mais que la consommation soit totalement abandonnée aux forces de marché ne peut convenir ; les seniors en sont bien conscients et souhaitent même que l'Etat ne se désengage pas : avec l'avancée en âge, ils savent que leur fragilité augmentera et qu'ils pourraient devenir des proies faciles pour des commerçants indécents. Un encadrement étatique minimal peut s'avérer nécessaire. Pour le reste, la relation entre le senior et le commerçant prime : le premier nommé saura très bien ce qui répond à ses besoins et la liberté permettra au second nommé de bien cerner les attentes de ses clients.

Le secteur public en appui

Consommateur attentif et désireux de travailler le plus longtemps possible, le senior a compris qu'il ne peut remplir les critères requis sur le marché du travail que s'il est à la hauteur des enjeux nouveaux de l'économie. La formation, même peut-être suivant les cas au-delà

de l'âge de la retraite, sera pour lui une nécessité qu'il appréhendera avec plaisir, pour se perfectionner sur le plan professionnel, soit tout simplement pour élargir ses centres d'intérêts. La période de la retraite libère malgré tout, et globalement, un nombre croissant de plages horaires : le nombre des séniors fréquentant par pur intérêt personnel les auditoriums universitaires va continuer à augmenter. **Le séniors apprendra à mieux gérer sa formation continue durant sa vie professionnelle**, dans la perspective de mieux exploiter ses capacités après l'âge de la retraite : il apprend de plus en plus à devenir un retraité actif. Ceux qui feront le choix de poursuivre une activité économique adapteront souvent leur emploi du temps et profiteront de nouveaux outils, comme le télétravail. Mais là aussi, tout le monde est conscient qu'une liberté unique régisseuse d'un univers où le nombre de séniors croît fortement ne peut être dévolue aux seules volontés individuelles. Que les pouvoirs publics soutiennent la formation continue de séniors appelés, pour une raison ou pour une autre, à demeurer plus longtemps attachés à leur poste de travail ne paraît pas irréaliste. De même, assurer des formations afin que les aînés, ou les personnes moins à l'aise avec les outils modernes, puissent rattraper un peu leur retard paraîtra salutaire : les techniques numériques seront de plus en plus utilisées dans le domaine de la santé et les compétences personnelles des patients seront déterminantes dans l'efficacité des traitements.

La santé, précisément, se trouve par la force des choses au centre des préoccupations des séniors. Si les individus vivent plus vieux, s'ils conservent une santé remarquablement bonne très longtemps, au point qu'ils pourront travailler bien au-delà de l'âge officiel de la retraite ou faire du sport jusqu'à un âge « canonique », les capacités physiques s'amenuisent néanmoins avec le temps et les « pépins » de santé vont inexorablement se multiplier. **L'idée que la santé constitue certes un droit inaliénable est bien sûr bien présente dans les esprits** et tout le monde sera satisfait si le numérique et le progrès technologique parviennent à repousser le spectre de la mort le plus loin possible. **Mais personne n'est dupe : le vieillissement de la population aura des effets sur les coûts de la santé.** Une adhésion pleine et entière aux avantages fournis par le numérique pourra-t-elle amoindrir la charge financière qui pèse sur la santé ? C'est possible et les assurances maladies les exploiteront davantage à l'avenir. Il n'empêche que si chacun attend un service médical « parfait », chacun sait aussi que la santé a un prix. Les tentatives de réduire le prix des services médicaux intéressent tout le monde et la coopéra-

tion entre le public et le privé sera à la fois bien vue et bienvenue.

Des citoyens comme les autres

Ce vieillissement de la population, qui aura un impact notable sur le secteur de la santé, va-t-il avoir des conséquences sur le fonctionnement du politique ? Le principe de la responsabilité individuelle dominant, il y a tout lieu de penser que la rationalité des processus politiques qui guident la vie politique suisse ne sera pas affectée. L'individualisme qui a déposé sa marque sur tous les segments du corps social à partir des années 1970 n'incite pas vraiment les séniors à se concevoir comme un groupe social particulier, détenteur de droits qu'il s'agirait de défendre contre le reste de la société. **Chacun a plutôt tendance à penser sa responsabilité politique en fonction de ses intérêts immédiats ou de ses convictions propres.** La surreprésentation des 65 ans et plus dans le corps électoral, si elle ne paraît pas à même de déclencher une vague « grise » sur la politique, ne peut toutefois évacuer pleinement le risque « gérontocratique ». Exaspérés par les appels à un rajeunissement des cadres politiques hérité des années 2010, les séniors pourraient manifester parfois une certaine mauvaise humeur. Et sur des sujets mettant directement en cause le bien-être des aînés, des coalitions au moins circonstancielles de séniors pourraient dès lors avoir un poids non négligeable. Le maintien de personnes un peu plus âgées à certains postes politiques, induit par le désintérêt pour ce genre d'activités constaté chez les plus jeunes pourrait encourager une action politique de ce type.

De telles réactions pourraient par exemple advenir lorsque seront sur la table des décisions cruciales quant au destin technologique du pays. En principe, de par le désir d'activité professionnelle qui caractérise les séniors, **l'intérêt pour le progrès technologique devrait prévaloir.** On admettra néanmoins que l'Etat puisse apparaître comme un régulateur de la gestion technologique et numérique, notamment pour s'assurer que ses bienfaits soient équitablement répartis. Il ne peut toutefois être exclu que, malgré l'accoutumance déjà ancienne des générations franchissant progressivement le cap de la soixantaine à l'égard des nouvelles technologies, une peur latente freine toute euphorie technologique. C'est pourquoi les pouvoirs publics pourront être invités à promouvoir le recours à la domotique : l'amélioration des techniques d'aide et de soins aux personnes les plus âgées contribuera à leur maintien à domicile, renforçant ainsi la situation actuelle.

Une entraide spontanée pour un profit technologique bien réparti

Ce sentiment d'inquiétude pourra sans aucun doute être contré dans l'aménagement de l'espace de vie des séniors où, sous l'enseigne de la « smart-city », les techniques numériques seront fortement sollicitées, dans tous les domaines de la vie quotidienne. **Une tendance à une adaptation progressive du territoire et du logement aux contraintes d'une population plus âgée sera néanmoins la norme.** Tous les efforts seront déployés pour faire profiter à tout le monde des nouveaux dispositifs mis en œuvre, et pour éviter au maximum que la bureaucratie, qui peut être lourde, ne brise l'élan du progrès. Les séniors seront assez satisfaits de pouvoir disposer d'une configuration urbanistique en phase avec leur réalité, souvent caractérisée par une mobilité réduite. Le potentiel d'innovation sera sans limite. Les installations urbaines seront aussi modifiées pour pouvoir être utilisées par une population vieillissante (mobiliers urbains, transports publics, éclairage des rues par exemple). Mais si la technologie peut grandement faciliter la vie de nombre de personnes, et en particulier des aînés, le contact humain restera toujours le plus important.

L'action bénévole, comme aujourd'hui, est, dans ce cadre, essentielle, dans la mesure où nombre de tâches seraient négligées si elles n'étaient pas prises en charge par des proches ou par des associations. Faut-il attendre plus du bénévolat? **Il sera préférable de laisser la société s'organiser en fonction des besoins du moment,** dans un contexte où l'Etat aura de moins en moins de moyens pour pouvoir tout assurer. Alors qu'avec le vieillissement de la population et la présence renforcée des femmes sur le marché du travail, il n'est pas impossible que les plus jeunes se désintéressent d'activités bénévoles qui empièteraient sur leurs propres loisirs, on essaiera de revaloriser le rôle de la famille, épicentre de l'entraide sociale. La notion du soutien mutuel pourrait ainsi recouvrer une importance croissante. De son côté, l'Etat reconnaîtra lui-même qu'il n'a pas intérêt à se mêler de certaines tâches qui peuvent être mieux assumées dans un cadre authentiquement bénévole. En revanche, les collectivités publiques pourraient être amenées à renforcer les initiatives existantes, dans l'animation des quartiers par exemple et en collaboration avec des acteurs privés.

3.2. Un Etat si bienveillant

Les défis que pose le vieillissement de la population à la société sont tels que l'on ne peut imaginer une organisation du « vivre-ensemble » sans un appui résolu de l'Etat. Le recours à ses services est même jugé central. Il n'est certes pas question de nier l'importance du marché nouveau que crée le nombre croissant de séniors. Mais le laisser au libre usage des acteurs sociaux et économiques risque de mettre en danger la cohésion sociale. La société vieillissante est saisie par une peur rampante de l'avenir et l'Etat paraît à même d'effectuer les arbitrages nécessaires. Le marché du travail a besoin d'une réglementation stricte, comme la consommation, où les abus envers les plus fragiles doivent être anticipés. Malgré les problèmes que posera, pour l'équilibre politique, un trop fort accent sur les problèmes que vivent les séniors plutôt que sur leurs apports, l'Etat doit s'investir dans la santé, la gestion de leurs espaces de vie, les questions technologiques et même dans le bénévolat, dont les séniors sont des acteurs et des bénéficiaires privilégiés.

Ne pas faire n'importe quoi

La conjoncture va plutôt bien mais, peut-être à cause des ravages de la révolution digitale qui réduirait drastiquement le nombre d'emplois, l'économie s'avère incapable d'absorber les séniors désireux de rester, ou de revenir, sur le marché du travail. Face à ce constat, la société est

paralysée face au nombre sans cesse croissant de séniors et l'action des entreprises semble inapte à gérer ce problème. L'Etat ne doit dès lors pas rester les bras ballants et se sent obligé d'intervenir. **Tout ce qui relève de la gestion du vieillissement de la population ne peut échapper à son radar, à commencer par le marché du travail.** Peut-il réellement y arriver? La question

est secondaire, du moins en est-il convaincu. La mission morale dont il s'estime investi prime. L'augmentation du nombre de séniors ne peut que motiver un cadre réglementaire précis, obligatoirement sous la responsabilité de l'Etat. Il en va de même avec une raréfaction des emplois pour cause de numérisation galopante: l'Etat doit s'armer pour anticiper pareille évolution. In fine, les règles du jeu régissant le marché du travail relèvent désormais de sa compétence.

Ce n'est pas le seul secteur où l'Etat doit afficher sa capacité d'action, surtout à l'égard des plus âgés. Dans ce sens, le monde de la consommation doit attirer son attention et il est vrai que, depuis les années 2020, une série de scandales où nombre de séniors sont victimes d'abus rendent une reprise en mains nécessaire. Sans doute la majorité des séniors rêve de liberté et ne souhaite se faire dicter sa conduite de consommateur. Mais le risque d'abus, envers les plus faibles, est si grand que l'Etat ne doit pas hésiter à intervenir dans la vie économique et poser des cadres stricts à l'initiative individuelle de l'entrepreneur, par exemple en réglementant le démarchage commercial auprès des personnes les plus âgées. Le séniors est considéré comme étant a priori fragilisé. **Le mirage d'un marché gigantesque ouvert par la silveréconomie ne doit pas encourager un laisser-faire potentiellement périlleux pour de larges pans de la population.** Il sera d'autant plus invité à agir de la sorte si se développe au sein de la population « séniors » un certain rejet d'une consommation débridée: non qu'il faille brimer l'inventivité économique ou l'essor technologique, mais le laxisme est jugé périlleux.

Aux petits soins des séniors

Ce souci accordé au bien-être des séniors, associé à la volonté de les prémunir d'un marché trop agressif, doit inspirer de nouvelles approches en matière de formation, tant des séniors que de ceux qui les entourent. L'idée est moins de les aider à s'adapter au monde nouveau qui les attend, même si cette démarche peut être recommandée, que, surtout, de former les séniors les plus jeunes à aider les plus âgés à se débrouiller avec les outils de la modernité. L'arrivée de séniors qui ont vécu l'entier, ou une grande partie, de leur vie dans une société déjà numérisée ne change pas grand-chose au problème: la vitesse fulgurante du progrès technologique oblige à des mesures plus volontaristes pour éviter un « décrochage » digital de trop nombreuses personnes, de plus en plus déstabilisées. **L'accent sera ainsi mis sur la formation des formateurs, jeunes ou vieux.** C'est à eux qu'incom-

bera la tâche d'accompagner les séniors dans une société qui doit s'adapter à une présence quantitativement forte de personnes âgées, certes en bonne santé plus longtemps, mais malgré tout fragilisées au fil des ans.

Le domaine de la santé s'inscrit dans la même vision des choses. Avec une population vieillissante, le souci de la santé sera prédominant. C'est aussi surtout dans ce secteur que le progrès technologique sera particulièrement apprécié, mais pas à n'importe quel prix. **Il sera impératif de prendre en quelque sorte les séniors par la main, même si cette démarche peut paraître paternaliste, afin qu'ils puissent se mouvoir avec aisance dans un univers qui les dépasse.** Le problème des coûts ne sera pas nié mais il ne doit pas occulter la nécessité absolue de faire profiter le plus grand nombre des avancées de la médecine. La technologie sera sollicitée si elle permet de mieux orienter les ressources à disposition par un transfert performant de l'innovation vers les hôpitaux publics, et les assurances maladies ne seront pas insensibles à cette dimension de la question. Mais la technologie doit surtout démontrer sa capacité à améliorer le niveau des soins et la qualité de vie des séniors. Néanmoins, pour juguler peut-être les coûts de la santé de toute façon en croissance, des collaborations avec le privé pourront ne pas être exclues: l'engagement d'un personnel qualifié capable de manier ces technologies et, en même temps, de fournir des prestations de qualité aux patients âgés ne devra pas pâtir d'éventuelles restrictions budgétaires.

Un possible basculement politique

Ce souci réglementaire, qui guide naturellement l'action de l'Etat, risque-t-il de survaloriser la place des séniors, surtout les plus faibles, dans la société, et ce au détriment d'autres couches de la société? Leur poids, déjà numériquement plus fort, ne va-t-il pas déboucher sur une puissance politique débordante grâce à l'appui de fait accordé par l'Etat à toutes les revendications, exprimées ou présumentées, des séniors? **Il est clair que l'axe de la vie politique va se déplacer vers une prise en compte plus forte des besoins des séniors.** Mais l'Etat, désormais seul maître du jeu, sera peut-être appelé à adopter un autre point de vue. Si le pouvoir réglementaire de l'Etat rythme en effet l'adaptation de la société au vieillissement de la population, c'est aussi par lui qu'il sera possible de procéder aux éventuels arbitrages nécessaires entre les différents segments qui composent le corps social, notamment au moment de trancher entre différents investissements possibles alors que les réserves financières sont limitées. Il pourra ainsi encourager

d'autres formes de vie en société, en stimulant les initiatives issues de la « société civile », sur le mode coopératif notamment.

C'est dans cette perspective que sera mise en scène la mission de l'Etat dans la conduite du progrès technologique, notamment axé sur les gérontechnologies. **Nullement réticent à tout ce que la technologie, de la robotique au numérique en passant par les sciences de la vie, peut offrir à la société, l'Etat doit au contraire s'emparer du « leadership » en la matière.** Conscient aussi du fait qu'une société vieillissante peut légitimement se sentir déstabilisée par un monde régi par des processus numériques n'épargnant aucun secteur de l'existence, l'Etat, par son potentiel réglementaire, veille à ce que le progrès profite à tous et aide par tous les moyens les seniors à s'approprier ces nouveaux outils. Tout en respectant les résistances qui pourraient émerger contre le projet technologique qui ne faiblira pas à l'avenir, il s'évertue à les contrôler. C'est le seul moyen d'endiguer cette peur lancinante qui se diffuse à travers une société où le poids des seniors est de plus en plus important. D'où son intérêt particulier pour une formation pointue, et affinée de façon continue, des proches et professionnels, tous âges confondus, amenés à interagir avec des seniors. L'Etat, y compris à travers les organismes qui lui sont proches ou affiliés, s'érige en promoteur du progrès technologique, avec à l'esprit l'idée directrice de sa juste distribution au sein de la société.

Une présence au profit de tous

L'Etat, qui exploite sa propre capacité d'initiative pour piloter le progrès technologique, le fait également dans la gestion de l'espace de vie des seniors. L'aménagement du territoire sera de plus en plus perméable aux innovations produites par le numérique. Son apport réglementaire ne se limitera pas à l'organisation des quartiers ou de villes entières, mais sera aussi développé dans la réglementation afférente aux logements, par exemple. **L'ergonomie des lieux de vie bénéficiera en priorité du progrès scientifique et il est exclu de priver les seniors, surtout les plus âgés et les plus faibles, d'inventions qui adouciraient les rigueurs de leur fin de vie.** Sans doute déplorera-t-on les tendances bureaucratiques inhérentes à l'action de l'Etat. Mais, dans un contexte où l'organisation de ces espaces de vie doit non seulement prendre en compte une présence plus forte de personnes âgées et potentiellement dépendantes, mais aussi les effets du réchauffement climatique et des canicules qu'il pourrait provoquer, l'Etat envisage ses tâches organisationnelles

de telle sorte que le senior acquière une place privilégiée au moment de l'élaboration des plans de quartier par exemple. Mais la multiplication des missions et des arbitrages qu'il doit rendre, qui lui incombe désormais dans de si nombreux domaines risque aussi de paralyser le fonctionnement de l'Etat. C'est pourquoi, s'il parvient à ne pas s'enfermer dans les pleins pouvoirs que la société semble lui octroyer, et à ne pas se cacher les problèmes induits par son action à laquelle il ne peut se résoudre à renoncer, il sera porté à encourager l'innovation sociale là où cela paraît possible.

Cette ouverture aux nouvelles formes du « vivre-ensemble », qui seraient expérimentées au sein du corps social, signifierait-elle que l'Etat compte tout de même s'appuyer sur le renfort de la société dans l'accompagnement de cet inéluctable vieillissement de la population et de son cortège de mutations sociales? A certaines conditions. Plutôt méfiant envers les initiatives issues de la société, l'Etat sait malgré tout à quel point le bénévolat est important et qu'il le décharge de tâches qu'il ne pourrait pas assumer, ne serait-ce que pour des raisons financières. **Pris dans ses réflexes législatifs, l'Etat essaiera, non pas d'encercler l'action bénévole d'un réseau de dispositions contraignantes, mais de faire en sorte qu'elle puisse se déployer au profit de tous. Mais ce n'est pas sûr qu'il y parvienne.** L'Etat jouera en effet une partie serrée car il ne devra pas étouffer les bonnes volontés dans un corset de normes trop strictes. Selon l'ampleur qu'il entend donner à son contrôle, il pourra peut-être s'attendre à une opposition grandissante de la part de la population, lassée de pouvoirs publics trop intrusifs. S'il ne peut témoigner sa confiance à l'égard de ceux qui agissent, il s'aliénera automatiquement celle du corps social.

3.3. Le robot, roi du monde

L'univers numérique et robotique ouvre de nouveaux horizons aux seniors, dont une proportion croissante a succombé aux charmes de l'omniprésence technologique depuis longtemps. Qu'on le veuille ou non, la technologie bouleverse la vie des seniors, notamment dans leurs fonctions économiques. L'évolution du marché du travail l'atteste, en mettant en danger de nombreux emplois. Personne ne conteste les problèmes liés à la digitalisation croissante de la société mais leurs solutions résident bel et bien dans son emploi optimal, et non dans son rejet. L'individualité prime sur le collectif, meilleur moyen d'arroser l'ensemble du corps social des bénéfices de l'innovation scientifique. La consommation permettra d'en diffuser les bienfaits et la formation s'orientera vers son maniement réussi, sans parler du monde de la santé, en pleine révolution. L'Etat, en voie de dilution, d'« ubérisation » en somme de par la multiplication des plateformes numériques pour de nombreux services, ne peut fonctionner que comme auxiliaire de la société. Celle-ci peut se débrouiller seule, comme le montre son usage extensif d'un bénévolat décomplexé. Ce rôle d'appoint se vérifie dans la gestion des espaces de vie des seniors, dépendant d'infrastructures performantes. La société plonge dans un joyeux « techno-optimisme ».

Les effets contrastés de l'individualisme

La numérisation et la robotisation de la société ont accompli des progrès extraordinaires mais leurs effets sur le monde du travail sont contrastés. Soutenu par les nouveaux outils issus des nouvelles technologies de l'information et par l'efficacité croissante des machines, le travail devient de moins en moins pénible. Moins dépendant des capacités physiques des individus, **le travail est accessible à tout un chacun, quel que soit son âge. D'un autre côté, l'expansion du numérique n'est pas sans conséquence sur le nombre et le type d'emplois.** De plus en plus de professions sont en effet concernées et, si la technologie ouvre des perspectives immenses, elle condamne aussi nombre de places de travail. Sans doute, comme par le passé, la technologie crée de nouveaux emplois, parfois encore inconnus quelques années avant leur apparition. Mais les dégâts ne sont pas négligeables et nombre de places de travail, notamment celles que pourraient occuper les plus âgés, sont menacées. Il convient toutefois de ne pas vouer aux gémonies le progrès technologique. Car, tout le monde en est convaincu, c'est bien dans son développement que résident les solutions aux problèmes qui pourraient surgir, et non pas dans sa limitation. En d'autres termes, les avantages des nouvelles technologies finiront par dépasser les désavantages qui pourraient apparaître à plus ou moins long terme, y compris pour les seniors dont le savoir-faire, au-delà des compétences techniques, serait apprécié.

A un marché du travail qui s'adapte aux nouvelles exigences de la technologie correspond un marché

de la consommation plutôt dérégulé et qui le sera d'autant plus que, grâce aux nouveaux outils technologiques soumis à des perfectionnements constants, il est encore plus facile de s'adonner aux plaisirs de la consommation. Des pouvoirs publics amis de la technologie seront certes toujours enclins à réglementer l'effort technologique, pour le soutenir ou pour en borner l'extension et prévenir ses abus présumés. **Mais une société qui veut pleinement goûter les fruits de ses ambitions technologiques aura plutôt intérêt à contenir au maximum les velléités réglementaires des autorités voire à s'en méfier, au profit d'une initiative privée peut-être mieux à même d'exploiter toutes les facettes de la technologie.** La créativité des chercheurs a en général plutôt besoin de liberté. Cet état d'esprit est en phase avec l'attitude des seniors, nés ou ayant grandi dans les années qui ont « inventé » un individualisme plus puissant. La consommation poursuit sa transformation en un mode de vie en soi et même si ses dérives provoquent des réactions, personne, en réalité, ne veut voir la situation changer, malgré le catastrophique réchauffement climatique. Mais si la liberté doit régner sans partage, la question se pose néanmoins, comme le rappelle le cas du marché du travail, de la situation des aînés qui auraient décroché des progrès en cours. Une forme de résistance pourrait en effet apparaître, en mesure de freiner fortement le recours aux technologies et priver, en définitive, la société des bienfaits de l'innovation. La technologie reste un moyen; une labellisation plus intense des produits mis sur le marché pourra rassurer les seniors consommateurs.

La formation et la santé main dans la main

C'est pourquoi l'intervention des pouvoirs publics ne sera pas bannie complètement mais s'avérera relativement modérée. La robotisation, cependant, rendra le problème de la formation des jeunes et moins jeunes moins ardu : son champ d'action ne cesse de s'étendre au point qu'il sera mené à se substituer de plus en plus souvent à l'humain. **Dans le domaine de la formation, plus que jamais, ce sera à l'individu d'organiser sa propre formation continue**, en gardant l'œil sur l'évolution des technologies. Pour les plus âgés cependant, il est envisageable d'imaginer un soutien, que peuvent organiser les pouvoirs publics. Ce sera même une mission pour eux. Cet aspect est important car la société, ouverte à toutes les inventions issues de l'univers numérique, ne cesse de voir sa complexité s'élargir. Alors que l'initiation à ces nouveaux instruments va poursuivre son installation, amorcée depuis de nombreuses années, dans les programmes scolaires, la situation est plus délicate pour les séniors. Même si nombre d'entre eux a parfois intensément accompagné la nouvelle ère technologique à l'œuvre depuis les années 2000, la vitesse des changements empêchera beaucoup d'autres d'être toujours « à la page », notamment sur le plan de la cybersécurité...

Le problème est d'autant plus délicat que, si tous les domaines sont concernés, l'un l'est plus que les autres : la santé. La numérisation bouleverse certes les pratiques médicales et redéfinit la place et la participation du patient dans l'administration des soins : celui-ci est désormais appelé à s'impliquer davantage ; grâce à internet, il pourra agir au moins au niveau basique, puis en collaboration avec des soignants peut-être éloignés. Les procédures seront ainsi fortement simplifiées. Mais, d'un autre côté, on mise sur la technologie pour diminuer les coûts de la santé et les assurances maladie soutiennent son développement : la numérisation ne va-t-elle pas, en métamorphosant le rôle du patient, jeune ou vieux, le solliciter davantage, en exigeant de sa part un rôle beaucoup plus actif ? Moins de soignants (du moins proportionnellement) seront nécessaires ou, en tout cas, nombre d'entre eux seront réorientés vers des tâches d'aide directe aux personnes âgées. **La santé, tant pour les séniors que pour les plus jeunes, n'a jamais été aussi sacrée et c'est sur ce terrain que la technologie achève de conquérir les esprits**, même les plus rétifs à confier leur destin à des machines plutôt qu'à des humains, et dans un nombre croissant de secteurs. La foi dans le progrès scientifique au bénéfice du bien-être et d'une longévité, inaccessible il y a peu, aimante en définitive l'adhésion de tous.

Une gouvernance à revoir

Dans cette société à la fois vieillissante et reconfigurée par la technologie, comment les modes de gouvernance vont-ils évoluer ? Dans quelle organisation politique le sénior comme agent économique va-t-il évoluer ? Par les nouvelles formes de « vivre-ensemble » que les outils nouveaux permettent d'expérimenter depuis longtemps, la société tend à récupérer nombre de fonctions régaliennes. On n'ose parler d'« ubérisation » de l'Etat mais celui-ci suscite plus de méfiance. On veut bien le laisser intervenir pour les cas les plus délicats, comme la prise en charge des personnes âgées dépendantes, mais **la société dite civile, pour le surplus, préfère s'organiser comme elle le souhaite, en réinventant au besoin les modes de collaboration entre individus ou groupes d'individus, de cohabitation ou d'entraide dans la vie quotidienne**. De nouvelles formes d'habitat se développent, comme les colocations entre séniors. Mais que faire face à la diminution des places de travail ? Des nouveaux dispositifs sont peu à peu testés, ressemblant à une sorte de revenu universel, dont il est question depuis les années 2010. Les séniors pourraient en profiter directement en guise de complément de leurs rentes. Dans ce cas, l'Etat, sous une forme ou sous une autre, pourrait être convoqué comme régisseur d'un système de redistribution des revenus dans un but social. Mais, dans tous les cas de figure, ce retour possible de l'Etat ne reproduira pas, dans ses modes d'action, le passé : la cyber-administration, avec ses guichets virtuels, devient une réalité, après avoir été longtemps psalmodiée. Tout devient plus facile, notamment pour les séniors souffrant d'une mobilité réduite, et pour autant qu'ils soient à l'aise avec ces technologies. Toutes les personnes devant vivre avec un handicap profiteront de ces mutations administratives.

C'est un rôle similaire, mais encore plus restreint, qui pourrait attendre l'Etat, dans ses nombreuses déclinaisons institutionnelles, dans la gestion collective de ces fameuses technologies. **La mission d'information de l'Etat ne sera cependant pas marginale, car ce sera à lui qu'il reviendra de déminer les risques d'opposition qui pourraient surgir d'une société peut-être subitement effrayée par le rythme des changements structurels** induits par les avancées technologiques dans la vie de chacun. Car si ces peurs du progrès peuvent être considérées comme résiduelles, elles n'en ont pas moins la faculté de creuser le fossé technologique entre groupes d'âge ou sociaux si elles ont la liberté de se répandre. D'aucuns pourraient être tentés de se retirer

de l'élan technologique devenu le moteur de la vie économique et sociale. Aidé par les entreprises et le secteur associatif, l'Etat devra notamment insister sur le fait que la technologie constitue un renforcement du lien social et non son destructeur.

Un paradis territorial grâce à l'« autogestion »

Cette vérité sera confirmée dans la gestion des espaces de vie des seniors, où se conjoignent la fluidité inédite qu'offrent les instruments technologiques et le rapprochement entre individus, par-delà les générations que peuvent stimuler les moyens de communication et de mise en contact modernes. **Le territoire, d'abord, où convergent les innombrables canaux de la gestion du quotidien. La technologie pourra stimuler les multiples potentialités** que l'on pourra attendre des progrès relatifs à la construction, aux communications, à la mobilité, à la sécurité, à l'accès aux infrastructures, etc. La domotique en profitera aussi, de même que **tous les services à la personne** et des aménagements des lieux de vie (commissions, conciergerie, mobilier urbain, véhicules avec un développement de drones de transport). Mais une chose est sûre : Si les pouvoirs publics ont une responsabilité dans la gestion des investissements destinés à pourvoir villes et villages des produits les plus performants, leur utilisation « sur le terrain » sera plutôt confiée à la société dite civile et à l'économie privée. Avec charge à elle de développer les modes de coopération les plus adéquats ainsi que les collaborations les plus efficaces entre secteur privé et secteur public. Et tant pis si la protection des données ne paraît pas absolument

garantie, les services fournis par Google et consorts sont jugés indispensables.

Ce dernier point opère la jointure avec **le second domaine où le rôle de la technologie sera appelé à croître : la place du bénévolat dans le renforcement de la cohésion sociale**. Très sollicité, il obéit aux exigences d'une société mobile, capable d'inventer des modes d'entraide qui ne peuvent que se diversifier grâce aux ressources du numérique notamment et, surtout, grâce aux moyens de communication en évolution permanente : par les systèmes de communication par vidéo, appelés à de nouveaux développements par exemple, non seulement la famille mais également les amis et aidants pourront avoir un contact plus fréquent avec les seniors, notamment les moins mobiles. Mais les seniors, à travers ces instruments, pourront aussi renforcer leur propre engagement au service des autres, jeunes ou vieux. Dans ces conditions, l'action bénévole prendra ses distances des pouvoirs publics, peut-être intéressés à s'engager plus vigoureusement pour ne pas perdre le contrôle sur les initiatives individuelles. Celles-ci resteront malgré tout privilégiées. La liberté d'action est seule conforme aux desiderata d'une société composée d'individus autonomes. C'est la liberté qui garantira que personne ne restera en marge de la société, même si ses bienfaits seront plus ou moins percutants selon les conditions sociales, économiques et culturelles propres à chaque senior.

3.4. Un conflit intergénérationnel pervers

Une compétition au résultat imprévisible s'engage entre les générations. La conjoncture n'est guère encourageante et les moyens de l'Etat fléchissent. Tout le monde souhaite travailler alors que le marché du travail est en crise. Les diverses générations affichent de plus en plus des intérêts fondamentalement divergents. Les terrains où une réconciliation est possible ne manquent toutefois pas. Que ce soit dans le domaine de la santé, de la formation ou des nouvelles technologies, les plus jeunes, destinés à renforcer les rangs des seniors, n'ont pas intérêt à voir les plus âgés « décrocher » et finir à leur charge. Face à un Etat sur la défensive de par son incapacité à ressouder les liens intergénérationnels, ce travail d'apprentissage d'une cohabitation réussie passera plutôt par l'action de la société elle-même, qui se réappropriera les espaces de vie, dûment équipés par les services publics, mais à travers des expérimentations de gestion sociale inédites, comme de nouveaux modes de cohabitation. En cas d'échec, l'éclatement de la société est programmé.

Une concurrence délétère

La situation économique se dégrade. Peu importe les motifs: les seniors s'accrochent à leur emploi, s'ils en ont encore les compétences, et bloquent l'accès au monde du travail aux cohortes plus jeunes. Ou sont éjectés de leurs postes sans être forcément remplacés. L'ambiance est, quoi qu'il en soit, mauvaise. Que ce soit à cause d'une conjoncture maussade désormais incapable de créer suffisamment de nouveaux emplois, que ce soit la nécessité qu'éprouvent de plus en plus de seniors à conserver, ou à retrouver, un emploi pour compenser la diminution de leurs rentes, le marché du travail est encombré. Ils sont d'autant plus tentés à maintenir leurs positions sur le marché du travail que leur santé, globalement, s'améliore et que la « tertiarisation » du travail rend nombre d'activités de moins en moins pénibles. **En définitive, beaucoup de gens convoient les mêmes postes ou sont exclus du marché du travail sans grand espoir d'y retourner!** L'évolution technologique n'arrange rien: pour renforcer leur productivité, les entreprises se tournent toujours davantage vers la robotique, supprimant ainsi des emplois, en général peu qualifiés et déjà rares. Le conflit entre les générations prend de plus en plus de consistance autour d'une concurrence exacerbée pour les places disponibles... ou pour un partage plus équitable des revenus de l'économie.

Dès lors, tout va dépendre des modes d'arbitrage qui pourront être mis en œuvre pour tenter de minimiser les effets délétères de ce conflit intergénérationnel, alors que chaque « camp » prend conscience de sa force et s'échine à défendre avec âpreté ses acquis et ses intérêts futurs. Ce processus de « communautarisation » du corps social, sur la base de l'âge, peut induire des réflexes individualistes marqués. **Dans ce cadre, l'accent sera plutôt mis sur la responsabilité individuelle. Les seniors, comme leurs cadets, sont invités à gérer par eux-mêmes leur statut de consommateur actif** et attentif aux réalités d'un marché qui n'a pas le temps, ni l'envie, de s'embarasser de procédures particulières pour les plus âgés, sauf s'il y distingue des opportunités commerciales intéressantes, dans les secteurs de la santé, des loisirs ou autres. Néanmoins, de par le poids économique qu'ils représentent pour un marché à l'affût de nouvelles opportunités, les seniors influencent les canaux économiques dans le sens de leurs intérêts et de leurs besoins. Une pénétration plus forte des milieux politiques par les seniors pourrait également infléchir la logique d'un système voué à l'indivi-

dualisme. Une intervention de l'Etat, dans un second temps, dans le but d'apaiser des tensions toujours possibles, pourrait être requise pour préserver les intérêts des seniors, surtout les moins autonomes.

Un consensus en perte

Le consensus social est donc mal en point. L'ambiance pourrait malgré tout être au compromis, mais pas à n'importe quelle condition. Comme dans le secteur de la consommation, la formation est avant tout abandonnée à la responsabilité de chacun, pérennisant de la sorte des fonctionnements visibles déjà dans les années 2010. Mais les jeunes générations n'auront a priori pas intérêt à laisser la situation aller dans le sens d'une aggravation des conditions générales de vie des seniors. Elles pourraient finir par s'inquiéter d'un creusement irrémédiable du fossé intergénérationnel. Elles pourraient alors se proclamer prêtes à investir, avec l'aide des pouvoirs publics ou d'organismes privés, dans la formation des seniors, et surtout des plus âgés, afin de les inciter à découvrir les réalités de la société interconnectée qui est aussi la leur. Si un accord n'aboutissait pas, un sentiment de repli sur soi pourrait envahir les différents groupes sociaux en sachant que l'Etat, vers lequel les yeux se tourneront, n'aurait peut-être plus les moyens d'imposer son point de vue. Ce processus pourrait aussi s'engager: lassés par la stigmatisation dont ils pourraient être l'objet de la part des plus jeunes, et jaloux de leur position dans une société où les seniors représentent une part croissante de la population, **les seniors pourraient s'avérer capables d'exiger de façon beaucoup plus vigoureuse une prise en charge collective de leurs besoins en formation.** Une expansion notable du savoir technologique à l'usage de tous (par une généralisation du robot dans toutes les sphères de l'existence par exemple) pourrait peut-être empêcher qu'un conflit ne naisse.

La question de la santé pourrait toutefois constituer un terrain où les générations pourraient se retrouver sur un vécu et des aspirations communs. **Après tout, toutes les générations ont intérêt à pouvoir bénéficier à long terme d'un système de santé performant et nourri par les innovations les plus pointues, quand bien même les besoins varient fortement selon les classes d'âge.** Une opposition pourrait néanmoins surgir dès lors que le problème du financement sera abordé. Qui paiera pour des prestations que l'on sait de plus en plus coûteuses? Qu'en sera-t-il du rationnement des soins, si cette piste paraît devoir être approfondie? Sans doute l'essor tech-

nologique pourrait entraîner des économies de par la diminution du personnel. Mais justement: dans une situation tendue sur le front de l'emploi, jugera-t-on le recours aux technologies nouvelles comme judicieux? Un cercle vicieux risque de s'installer, au détriment de tous. Faudra-t-il miser sur la prévention? Mais si les jeunes y sont peut-être habitués, qu'en est-il des plus âgés qui ont souvent vécu dans des schémas mentaux étrangers au monde de l'ordinateur? Le danger qu'un «clan» générationnel s'approprie la plus grande partie des moyens mis à la disposition de la santé ne peut être exclu.

Un Etat affaibli et potentiellement directif

Surtout que l'Etat, affaibli par un contexte économique morose, voit sa crédibilité s'effondrer. Incapable d'inverser une conjoncture difficile, comment pourrait-il esquisser des pistes pour sortir du conflit autrement plus subtil qui pointe entre les générations? Dans une société où l'écart générationnel tend à souligner l'individualisme ambiant, le «jeunisme» s'oppose aux «panthères grises»: ce schéma ne ressortit plus à un banal fantasme; les jeunes oublient qu'ils sont aussi des «vieux» en devenir. Par contrecoup, les seniors pourraient se montrer plus revendicatifs, par exemple en réclamant des lois protectrices pour les 50 ans et plus dans le monde de l'entreprise. Cette évolution pourrait alors inciter à proposer des mesures directives, tant sur le plan économique que sur le plan du rapport entre les groupes sociaux, ce qui pourrait encore aggraver le discrédit dont il pâtit. L'Etat cherchera donc à restaurer son autorité, mais la société inclinera peut-être davantage, en réalité, à s'organiser elle-même pour ne pas attiser des rivalités qui menacent de s'enflammer. **On essaiera d'échapper aux arbitrages des pouvoirs publics, quand bien même ils seront parfois nécessaires, même si les seniors pourraient développer des réflexes de plus en plus conservateurs, dans le but de mieux lutter contre les inégalités dont ils se sentent victimes.** L'Etat s'efforcera d'éviter de leur laisser trop de place et cherchera à reprendre la main en profitant du besoin de sécurité qu'éprouveront les plus âgés.

Les conséquences de ce conflit sur la diffusion de la technologie sont ambiguës. Dans cette zone de tensions vers laquelle la société glisse, où l'économie n'est guère flamboyante, une sorte de résistance à l'innovation à tout prix pourrait se développer, malgré les bienfaits qu'on espère en tirer, notamment dans le secteur de la santé. **Dans une société instable, toutes les géné-**

rations pourraient partager une méfiance croissante à l'égard du numérique et de ses dérivés, mais aussi à l'égard d'autres technologies (OGM, 5G, etc.). Si les jeunes générations parviennent à faire valoir leurs intérêts et leurs modes de vie, l'obstacle mental que crée une technologie divinisée pourrait cependant être surmonté, mais les plus âgés pourraient alors se tourner vers l'Etat en lui intimant l'ordre de calmer la frénésie technologique qui serait alors emparée des plus jeunes ou, au contraire, de tout mettre en œuvre pour qu'ils en profitent au maximum. Il est possible aussi qu'un autre compromis s'échafaude, notamment pour éviter l'intrusion de l'Etat, surtout que le groupe des seniors sera continuellement alimenté, au fil des ans, par de nouvelles populations qui auront baigné toute leur vie dans un climat très favorable aux nouvelles technologies.

Vers un possible renouveau intergénérationnel

La gestion des espaces de vie, un domaine où toutes les générations, comme dans la santé, pourraient comprendre qu'une saine distribution des avantages issus des innovations notamment technologiques peut se faire au profit de tous, pourrait-elle faire émerger un consensus inespéré? C'est loin d'être impossible. **Si ce consensus renaît, on sera alors enclin à adapter pragmatiquement l'organisation territoriale, afin de coordonner au mieux une cohabitation la moins conflictuelle possible entre les générations.** Des expérimentations sociales pourront même voir le jour, dans les quartiers, dans les villages, notamment par le biais de coopératives d'habitation articulées sur la cohabitation volontaire entre des générations différentes. L'Etat s'occupera du nécessaire ordonnancement des infrastructures techniques, pour les transports par exemple, sans lesquelles toute forme d'auto-organisation sociale de type spontané serait vouée à l'échec. Mais les pouvoirs publics pourraient aussi se sentir appelés à intervenir pour apaiser, en cas de besoin, les tensions. A l'inverse, si ce consensus peine à advenir, une sorte de «communautarisme» générationnel s'en trouvera favorisé, chaque groupe cherchant à s'assurer de la meilleure organisation territoriale sans se soucier de l'intérêt général.

Ce recours à une ingénierie sociale produite par la société elle-même constitue évidemment un terrain des plus favorables pour le bénévolat. Mais cette perspective n'a des chances de succès que si l'ambiance intergénérationnelle s'est réellement calmée. Dans le cas contraire, les projets allant dans le sens d'une meil-

leure participation de tous les groupes sociaux à la vie collective seront fortement handicapés et ne pourront déployer aucun élan positif. L'Etat pourrait dès lors trouver opportun de réaffirmer son autorité en encadrant, comme dans le cas de la gestion du territoire, tout ce qui touche au bénévolat et s'ériger, en définitive, comme unique régulateur. Le maintien de la solidarité intergénérationnelle est en effet essentiel et les pouvoirs publics savent que, vu leurs moyens réduits de par la crise économique, qu'ils ont tout intérêt à laisser la société s'organiser en toute liberté. Les deniers publics pourront ainsi être drainés vers d'autres domaines. Il n'empêche que c'est peut-être bien dans l'engagement individuel de chacun que réside la clé d'une société qui doit trouver les moyens de faire coopérer toutes les générations, malgré le poids croissant du segment le plus âgé.

4. Enjeux

Les scénarios présentés ont embrassé diverses réalités afin d'esquisser des avenir possibles du canton de Vaud confronté aux différents aspects du vieillissement de la population dans sa dimension économique. De ces « récits », certes dépourvus de toute ambition prophétique, on peut néanmoins extraire certains enjeux que l'Etat de Vaud sera appelé à prendre en compte dans la conception de ses futures politiques publiques. La réflexion tourne autour des questions axiales suivantes: que l'Etat peut-il (doit-il) ou non faire? Les enjeux identifiés, à travers les biens et les services proposés, concernent les besoins d'autonomie et de qualité de vie des séniors, des questions relatives à la consommation, le marché du travail et la gouvernance de sociétés vieillissantes. Les réponses à ces questions relèvent toutefois du politique.

La silveréconomie : une réalité « plurielle »

La silveréconomie représente un marché riche de multiples facettes et en expansion. Le premier moteur de cette expansion est la forte augmentation des effectifs de séniors d'ici à 2040, qui pourrait aller de +90 000 à +94 000 en 25 ans, si les évolutions démographiques les plus probables se réalisent. Les séniors pourraient ainsi représenter entre 21 % et 23 % de la population vaudoise à l'horizon 2040, contre 16 % aujourd'hui (2015). De cette hausse, il découlera nécessairement une réorientation des biens et services vers les besoins des séniors vaudois en tant que consommateurs (leur consommation directe pourrait ainsi se situer autour des 7 milliards de francs en 2040 contre 4 aujourd'hui) ou usagers de services publics (on pense ici à la santé en particulier). Le second moteur de cette expansion est l'amélioration des possibilités financières d'une partie non négligeable des séniors par rapport aux décennies précédentes, si les tendances actuelles se poursuivent.

Les flux financiers engendrés par la consommation des séniors sont appelés à irriguer et modeler le monde économique, par le biais de la consommation de biens, prestations et produits (publics ou privés), mais aussi des investissements. Les séniors doivent ainsi bel et bien être considérés comme des acteurs à part entière d'un marché qui va gagner en substance d'ici à 2040 et vraisemblablement au-delà, dans la mesure où leur part dans la population devrait croître d'ici 2065, avant de se stabiliser.

Mais la silveréconomie ne peut être perçue par sa seule capacité à créer de nouveaux marchés et à attirer une foule de marchands et de prestataires de services. Le marché des séniors revêt en effet plusieurs dimensions. De par son âge, son sexe, son milieu socio-économique ou sa santé, le sénior n'est pas « uniforme » et peut se glisser, parfois en même temps, dans l'une des quatre « approches » du sénior actif sur la scène de la silveréconomie, soit 1) consommateur ou client, 2) usager des services publics, 3) producteur ou 4) bénévole. Il faudrait donc distinguer, dans l'idéal, entre plusieurs silveréconomies, selon l'âge et le degré d'autonomie de chaque sénior (indépendance, fragilité ou dépendance) ce qui n'a pas été possible de réaliser. Le sénior est aussi entouré d'une grande quantité d'acteurs, impliqués à un titre ou un autre dans l'organisation, ou simplement le déroulement, de cette vie économique marquée par la

« séniorité » active et engendrée par le vieillissement de la population. Les pouvoirs publics en général et l'Etat en particulier sont l'un de ces acteurs.

Des « nœuds » possibles dont l'Etat doit avoir conscience

4.1. Fournir des biens et services répondant aux besoins des séniors

La silveréconomie englobe les biens et prestations consommés par les séniors comme clients ou comme usagers. Dans un contexte de numérisation du quotidien, des investissements importants sont attendus dans les domaines de la technologie, de la santé, de l'organisation de l'espace de vie et de l'habitat, avec des créations d'emplois à la clé.

1. Reconnaître la silveréconomie comme un acteur dynamique de création d'emplois

Il est difficile d'évaluer le nombre d'emplois que pourrait créer la silveréconomie mais on sait que, rien que pour le secteur de santé publique, une hausse des effectifs est à attendre: +2500 emplois environ dans le secteur des soins à domicile, +7300 dans les EMS et +7200 dans les établissements hospitaliers. Les nouveaux emplois ainsi créés peuvent concerner les jeunes mais aussi les séniors dans le canton de Vaud à l'horizon 2040.

2. Promouvoir l'autonomie des séniors en soutenant le progrès technologique

La santé, si elle constitue une composante majeure de la silveréconomie, est fortement dépendante des progrès que la technologie pourra apporter. Si les pratiques et les coûts actuels ne changent pas, l'ensemble du marché de la santé pour les séniors du canton devraient se situer autour de 6,5 milliards de francs en 2040 contre 3,4 en 2015, si l'on se base sur les évolutions démographiques les plus probables. L'Etat devra-t-il mieux inciter les entreprises privées à s'engager dans l'élaboration de solutions technologiques favorables aux séniors, notamment les plus dépendants (scénarios 2 et 4) ? A côté des progrès médicaux en tant que tels, la numérisation permettra de mieux organiser les processus de diagnostic, la gestion des dossiers médicaux, etc. Ou faudra-t-il passer par des incitations fiscales, comme y songe la

France, ou à des subventions? Il s'agirait dans ce cas de prévoir des réductions en cas d'installation d'appareillages ou de robots favorisant la prise en charge des personnes concernées.

3. Faire de la prévention un marché en soi

On a vu que la santé constitue l'un des thèmes les plus sensibles relatifs à la silveréconomie, d'une part parce que les séniors seront par la force des choses des demandeurs de soins de plus en plus actifs au fil des années et, d'autre part, parce que les flux financiers qu'aspire le secteur de la santé sont considérables.

Etant donné l'importance des coûts associés à ces prestations, il faudra dès lors mieux développer les outils de la prévention au sens large (scénarios 2 et 4). Mais la prévention, qui concerne d'ailleurs toutes les tranches d'âge, peut-elle aussi s'avérer un marché en soi. Et comme pour le reste de la population, mais de façon plus aiguë peut-être, la distinction entre le sénior client de biens de « confort » et le sénior usager de prestations médicales sera délicate à tracer. La prévention en bénéficiera en outre autant que les mesures de soin proprement dites dues à l'innovation, comme le montre l'exemple des technologies sophistiquées désormais intégrées dans les habitats, des chemins lumineux aux capteurs en tous genres.

4. Œuvrer pour un espace de vie adapté aux séniors

Les prestations et biens liés à l'habitat et à l'espace occupés par les séniors constituent un pan important de la silveréconomie, avec de nombreuses innovations à la clé: l'architecture des habitations (logements adaptés), mobilier urbain, transports publics, éclairage public, etc. **Il en va de même pour la mobilité individuelle.** Dans ce domaine également, le progrès technologique ouvre de nombreuses voies qui vont bouleverser la vie quotidienne, comme la voiture autonome ou peut-être, un jour, les drones (scénario 3).

L'intégration des séniors dans l'espace bâti répondra aussi aux démarches des plus jeunes, **dans leur manière de cohabiter avec les séniors** (scénario 1), mais aussi aux habitudes nouvelles qu'adopteront les séniors eux-mêmes, comme les colocations de séniors notamment pour éviter un transfert en EMS (scénario 4). Le rôle des pouvoirs publics est toutefois important, dans la mesure où la gestion des infrastructures dépendra souvent de leur action (scénarios 2 et 4). Leur façon de collaborer

ou non avec les acteurs privés sera aussi déterminante pour un aménagement territorial adapté aux besoins des séniors, surtout les plus âgés.

5. Rénover et adapter les logements des séniors

La question spécifique des logements des séniors constitue également un enjeu de poids. Leur adaptation passera en particulier par une utilisation optimale des innovations qui affluent sur le marché. L'essor de la domotique illustre l'importance des nouvelles technologies pour l'économie d'une société vieillissante (scénario 3). C'est ainsi toute l'organisation des logements pour séniors qui va évoluer, via l'interconnexion accrue d'une foule de leurs composantes, permettant une prise en charge plus efficace de leurs besoins de santé ou, tout simplement, pour faciliter leur vie quotidienne alors que le risque d'une perte d'autonomie va croître avec l'avancée en âge. Des mesures de ce type renforceront la politique de maintien à domicile des séniors même les plus affaiblis, dans le droit fil de la politique cantonale actuelle (scénario 1).

6. Favoriser l'accès des séniors au digital

Comme objet de consommation (scénario 1), ou comme vecteur d'accès à des prestations parfois inédites (scénario 3), le numérique et la robotique prennent place au centre d'une silveréconomie purement impensable sans ses supports digitaux. **L'accès aux technologies nouvelles sera ainsi essentiel pour l'autonomie des séniors, alors que le marché est alimenté par un flux continu d'innovations toujours plus pointues.** Le rôle des pouvoirs publics ne sera pas négligeable pour assurer une diffusion la plus large possible du savoir « technologique », quand bien même les futures vagues de séniors atteignant l'âge de 65 ans seront habituées depuis longtemps au maniement d'outils de plus en plus perfectionnés (scénario 2).

Le recours à la technologie risque toutefois de se heurter à des résistances, d'ordre mental ou idéologique. La question n'est plus de savoir comment ouvrir l'accès aux instruments numériques mais de savoir à quelles conditions peut-on amener les séniors à les utiliser. Également dans le domaine numérique, **la protection des données et de la cybersécurité, deux domaines qui vont prendre de plus en plus d'importance** (scénarios 1 et 3).

4.2. Envisager sous un nouveau jour la place des séniors dans le monde de la consommation

Les besoins sont de plus en plus importants dans le secteur de l'autonomie et du « bien-vivre » (santé, espaces de vie) et la consommation directe des séniors pourrait atteindre 7 milliards de francs d'ici à 2040. Les sommes gravitant autour d'un séniors pleinement engagé dans son « rôle » de consommateur ou d'usager posent des questions sur sa place et des protections dont il peut être l'objet.

1. Ne pas considérer les séniors comme des consommateurs « à part »

Les séniors se considèrent généralement comme des consommateurs comme les autres et entendent disposer de leur pouvoir d'achat comme ils le souhaitent. Ils ne veulent pas se faire dicter leur comportement de consommateur ni devoir subir, que ce soit à travers des actions politiques ou privées, des produits censés leur être spécifiquement destinés (scénario 1). Alors que le marché généré par la « silveréconomie » est en croissance constante, il ne semble pas utile a priori que l'Etat fixe des règles particulières susceptibles d'encadrer ce secteur en pleine croissance. Resteront en vigueur les règles usuelles traitant actuellement de la matière.

Les fournisseurs de biens et de prestations, qu'ils soient actifs dans la domotique, le tourisme, les activités culturelles, la nutrition, les cosmétiques, le sport, ou la santé (qui reste un marché malgré la dimension sociale de ce secteur), doivent pouvoir arpenter ces nouveaux marchés en pouvant donner libre cours à leur créativité tandis que la demande est destinée à croître (scénario 3). Il s'agira moins de viser le public particulier des séniors que de prévoir des produits qui s'adressent tant aux jeunes qu'aux séniors. Les processus de distribution devront s'adapter à cette évolution.

2. Adapter les règles de consommation dans certains cas

La question se pose cependant d'une protection particulière pour les séniors les plus dépendants, qui pourraient être victimes de personnages peu scrupuleux. Le démarchage téléphonique ou par internet, par exemple, pourrait être particulièrement visé. Les pouvoirs publics devraient-ils plus généralement prendre l'initiative de canaliser par voie réglementaire l'offre de

plus en plus pléthorique destinée aux aînés (scénarios 2 et 4)? Quoi qu'il en soit, **il sera nécessaire de mieux associer les séniors** à la réalisation et la concrétisation des objets et les prestations (au domicile ou dans les services publics) dont ils pourraient avoir besoin l'âge avançant.

Parmi les pistes existantes, mentionnons l'extension des labels, garants d'une présentation claire des produits destinés aux séniors, que ce soit sur le plan de leur traçabilité ou de leur finalité (scénario 3). La France réfléchit également à la promotion de systèmes d'acquisition de biens par le biais d'« achats groupés ». La création de coopératives spécialisées dans les produits pour séniors serait imaginable. Les milieux professionnels pourraient enfin sensibiliser leurs membres sur les conséquences des activités commerciales et industrielles à l'attention d'un public séniors.

4.3. Reconsidérer la place des séniors sur le marché de l'emploi

Les investissements actionnés par la silveréconomie afin de mieux répondre aux besoins d'une population vieillissante seront d'une grande ampleur. Comme déjà dit, de nombreux emplois seront créés, que pourront occuper des jeunes mais aussi des séniors, bien que ces derniers puissent, à court terme en tout cas, se heurter à un certain nombre de difficultés au moment d'intégrer, ou de réintégrer, le marché de l'emploi.

1. Un déficit de main-d'œuvre qu'il faudra combler

Entre 2020 et 2040, 250 000 personnes vont atteindre l'âge de la retraite dans le canton de Vaud dont 155 000 seraient des actifs quittant le monde du travail selon des estimations basées sur les taux d'activité actuels. Le nombre de passages à la retraite va aller en s'accroissant ces prochaines années: il devrait passer de 6200 personnes en 2020 à 7500 environ à partir de 2028. **Il y aura, si la numérisation de l'économie n'étrangle pas l'emploi, un grand nombre de places de travail à repourvoir.** Les employeurs du privé comme du public devront donc s'organiser pour assurer cette transition. Par ailleurs, la pénurie d'emplois qui pourrait en résulter peut avoir des effets négatifs pour l'économie vaudoise en limitant les créations d'emplois possible et mettre en danger sa compétitivité (scénario 2).

2. Maintenir l'employabilité des séniors sur le marché du travail

Le marché du travail entre dans de grandes convulsions où les générations vont ou se croiser ou, parfois, se superposer dans un contexte économique dont la stabilité n'est jamais garantie à long terme. Il sera, d'un côté, de plus en plus occupé par des séniors qui travailleront au-delà de l'âge de la retraite: soit par refus de se retirer de la vie active et par goût d'entreprendre (scénarios 1 et 3), soit par nécessité, à cause d'une situation financière délicate. D'un autre côté se posera de plus en plus la question des chômeurs de plus de 50 ans orientés, après avoir échoué à retrouver un emploi, vers l'aide sociale.

Le suivi (et le bilan) des compétences de chacun durant la vie active peut relever, lui, de ce domaine, comme la tentation possible de recourir à des lois protégeant les travailleurs les plus âgés (scénario 4). Il en va de même avec l'extension du travail à temps partiel, auquel recourent de plus en plus de séniors, qui souhaitent garder un pied dans le monde du travail sans pour autant vouloir s'assujettir à toutes ses contraintes. Le développement des capacités financières des séniors et l'amélioration de leur santé favorisera cette évolution.

3. Former de manière continue, tout au long du parcours de vie

Corollaire logique des questions précédentes: **celle de la formation, centrale si l'on aspire à conserver les séniors sur le marché du travail. Mais, en réalité, cette question est double.** Elle concerne d'abord la formation des séniors eux-mêmes (scénario 1), que ce soit dans leurs éventuelles activités de formateur (comme coach pour personnes âgées ou non) ou en tant qu'« apprenant » (en phase avec les exigences du marché de l'emploi ou pour leurs loisirs).

Dans ce cadre, et vu la possible nécessité pour les séniors de se former pour « être à jour » (pour un éventuel emploi ou simplement pouvoir se débrouiller dans un univers de plus en plus numérique), **la question de la formation continue** à tous âges est brûlante et doit préoccuper les pouvoirs publics, intéressés à savoir les séniors prêts à faire valoir leurs compétences sur le marché du travail ou par souhait de s'engager dans la vie sociale (scénario 3). La question de savoir si elle relève du secteur public ou de la responsabilité individuelle seule sera centrale, dans un contexte où les désirs des séniors ne seront pas forcément en adéquation avec ceux des

entreprises. Mais si l'emploi des technologies est essentiel pour répondre à un monde du travail « tertiarisé », il le sera aussi dans la vie quotidienne, par exemple pour la gestion de sa propre santé, dans la mesure où l'administration des soins est de plus en plus individualisée et, de ce fait, par exemple, dépendante d'instructions données à distance. Il ne faut pas non plus oublier que devront être formées les personnes plus jeunes qui seront en contact avec les séniors.

4.4. Gouverner une société vieillissante et prévenir le risque de conflit intergénérationnel

Peut-être moins directement connectée à la silveréconomie, la question de la gouvernance est néanmoins concernée dès lors que des arbitrages peuvent être sollicités pour la répartition des deniers publics et qu'une certaine concurrence émerge sur le marché de l'emploi entre jeunes et séniors, selon les circonstances économiques. Dans ce cadre, le bénévolat, dont la valeur économique est considérable, joue un rôle comme lieu de nouvelles formes de coopération entre les générations.

1. Régler les arbitrages en évitant les conflits intergénérationnels

La gouvernance des sociétés vieillissantes peut être exposée à des conflits d'intérêts entre les générations (scénario 4): **le risque de conflit intergénérationnel peut en effet devenir une réalité du futur.** Le politique pourrait dès lors se voir contraint à des arbitrages délicats si les moyens financiers à sa disposition devaient être entaillés, par exemple en cas d'affaiblissement de la conjoncture (scénario 1 et 4). Le chemin d'une conciliation entre les intérêts en présence pourra s'avérer escarpé d'autant que le débat pourrait devenir intense surtout si les plus jeunes désertent les positions politiques, qui seraient alors assumées par les plus anciens.

En outre, si le risque d'un basculement du pouvoir vers les plus âgés semble peu probable vu d'aujourd'hui, certaines problématiques vont assurément gagner en importance comme tout ce qui touche à la sécurité, sanitaire ou sociale, mais aussi des biens et des personnes (scénario 2). La liste est loin d'être exhaustive.

2. Prévenir une éventuelle concurrence économique entre les générations

Des risques de concurrence dans le domaine économique sont-ils possibles avec les jeunes générations (scénario 4)? Si ce problème ne peut être exclu, car **la robotisation de l'économie pourrait conduire à la disparition de nombreux métiers**, il ne devrait pas se poser en ces termes: à cause du départ à la retraite programmé de nombreux baby-boomers, il sera peut-être nécessaire de conserver le plus grand nombre possible de séniors sur le marché du travail selon l'évolution économique du canton. Les hésitations constatées chez de nombreuses personnes nées dans les années 2000 à revêtir certaines responsabilités en entreprise pourraient aboutir à des résultats similaires. La question de l'encouragement des séniors à poursuivre leur activité ou à reprendre un emploi pourrait, en définitive, donc se poser avec plus d'acuité (scénario 2). Mais un risque de conflit demeure entre séniors, actifs sur le plan professionnel et au bénéfice d'une rente, et les plus jeunes, dépendant de leur revenu du travail.

3. Prendre en compte l'action bénévole

Le lien social en général et le lien entre les générations en particulier ont des implications économiques que l'on se doit de prendre en compte. Le bénévolat, dans un cadre familial ou associatif, qui attire nombre de séniors mais sert aussi à nombre d'entre eux surtout s'ils tombent en situation de dépendance, est la clé de voûte de ce réseau social dans lequel évolue le séniors, comme acteur ou comme utilisateur. Et il représente des montants financiers considérables: on estime en Suisse à 408 milliards de francs (en 2016) la valeur monétaire du bénévolat; la moitié de ce montant concerne l'activité familiale. Il pourrait aussi fonctionner comme trait d'union entre les générations (scénario 4).

Mais le dense potentiel économique fourni par le travail bénévole, souvent étiqueté de « gratuit », est-il inépuisable? Une grosse part de ce type d'activité est accompli par les générations dites « sandwich », c'est-à-dire celles qui s'occupent simultanément de leurs enfants et de leurs parents voire, de plus en plus, de leurs grands-parents. Or le dévouement qu'elles manifestent n'est pas éternel. D'une part parce que ces générations vieillissent, et aspirent aussi à profiter de leur retraite. Et d'autre part parce qu'il est loin d'être évident que leurs enfants, plus individualistes, accepteront de remplir les mêmes tâches d'entraide, dans un monde où les femmes, déjà plus engagées dans le soutien familial, le sont aussi dans le monde professionnel et auront de moins en moins de temps pour les activités bénévoles.

Si une incertitude existe quant au comportement des proches aidants à l'avenir, les tendances démographiques laissent penser que le poids sur les proches aidants va s'alourdir. En effet, le rapport entre les effectifs des proches aidants potentiel (les personnes âgées de 20 à 79 ans) et les personnes les plus susceptibles d'être prises en charge (les séniors âgés de 80 ans et plus) pourrait ainsi passer de 6 personnes très âgées pour 100 personnes potentiellement aidantes en 2015 à une fourchette comprise entre 9 et 11 personnes en 2040. La question d'un soutien étatique aux proches aidants va dès lors se poser plus fortement, au moins par un renforcement des mesures existantes (aides financières, relève à domicile, centres d'accueil temporaire). Le désintérêt souvent constaté des plus jeunes pour l'action bénévole frappe, et frappera, aussi le monde associatif.

La question se posera également de la formation des plus jeunes amenés (scénarios 2 et 4), pour des raisons professionnelles ou à titre bénévole, à entourer des séniors plus ou moins âgés (proches aidants notamment mais cela vaut aussi pour le personnel de santé ou toute profession en contact avec les séniors, comme les chauffeurs de bus).

La question de la fonction de l'Etat et des pouvoirs publics dans la cohésion sociale et la solidarité inter-générationnelle pourrait être de plus en plus marquée (scénario 2). L'Etat, alors même que l'ère numérique pourrait révolutionner les modes d'action des administrations publiques, et les communes doivent-ils laisser la société s'organiser spontanément afin qu'elle puisse continuer à assumer, par sa souplesse même, des tâches que le secteur public n'accomplit pas à l'heure actuelle? Ou doit-il mettre en place des incitations... et des garde-fous, afin d'assurer un niveau de prestation suffisant pour tous?

Annexes

A. Revenus et fortune des séniors

Les statistiques sur l'évolution des revenus qui existent au niveau vaudois permettent de produire des informations éclairantes sur les revenus associés aux séniors et aux personnes plus jeunes (voir Encadré 7) ainsi que sur leur dynamique respective au cours des 35 dernières années.

1. Les revenus des séniors ont crû plus rapidement que ceux des plus jeunes, même s'ils en restent inférieurs

L'ensemble des revenus associés aux séniors peut être estimé à 7,4 milliards de francs dans le canton de Vaud en 2015. **Ce montant considérable suffit à lui seul à expliquer l'importance du rôle des séniors comme consommateurs ou comme épargnants. Il représente 22% du total des revenus des Vaudois.**

Au cours de ces 35 dernières années, le revenu total associé aux séniors a progressé plus vite que pour les moins de 65 ans, avec +2,5% de croissance annuelle moyenne contre +1,8% entre 1980 et 2015. Sur l'ensemble de la période, le revenu total des plus de 65 ans a ainsi été multiplié par 2,5 tandis que celui des moins de 65 ans a «seulement» doublé.

La hausse plus marquée du revenu total associé aux séniors peut être décomposé en deux parties:

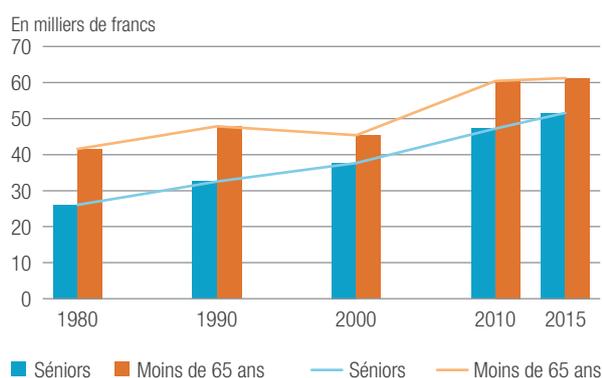
1. Elle découle majoritairement (pour six dixième) de l'accroissement de leurs revenus qui a été plus rapide que celui des contribuables de moins de 65 ans.
2. Elle découle aussi de la hausse plus forte des effectifs associés aux séniors suite à l'arrivée aux âges de la retraite des générations nombreuses du baby-boom et à l'augmentation de l'espérance de vie.

Malgré sa hausse plus rapide depuis 1980, le revenu médian (**Encadré 5**) associé aux plus de 65 ans reste inférieur à celui des plus jeunes (16% de différence), mais l'écart s'est nettement resserré sur l'ensemble de la période (**Fig. 31**).

Au long de la période, la progression des revenus associés aux séniors a été régulière, contrairement à l'évolution des revenus associés aux moins de 65 ans. Cette dernière a notamment été marquée par une baisse sensible lors de la crise économique des années nonante. Après être repartis à la hausse avec la reprise économique, les revenus associés aux plus jeunes sont globalement restés stables entre 2010 et 2015. Cette stagnation s'explique vraisemblablement par les contrecoups de la crise économique mondiale de 2008.

Il faut dire que les revenus associés aux plus jeunes proviennent pour l'essentiel d'une activité professionnelle (83% en 2015; **Fig. 32**), tandis que ceux associés aux séniors proviennent majoritairement des rentes issues des «trois piliers»: la prévoyance étatique (l'AVS, Assurance vieillesse et survivants), la prévoyance professionnelle et la prévoyance individuelle (**Encadré 4**). Or ces rentes sont moins sensibles à la conjoncture économique que les revenus des activités. Selon toute vraisemblance, la hausse tendancielle des revenus des séniors découlent d'ailleurs en bonne partie de ces rentes et en particulier celles liées à l'AVS et à la prévoyance professionnelle¹.

A-Fig. 31 RAPPORT DE DÉPENDANCE¹, VAUD, 1990 À 2015 PUIS SELON CINQ PROJECTIONS



¹ Données corrigées de la taille des ménages et des effets de l'inflation (IPC de 2015=100%).

Source: StatVD, statistique des revenus et de la fortune.

¹ Etant donné qu'elles composent l'essentiel des revenus associés aux séniors en 2015, il serait surprenant qu'il n'en aille pas ainsi. Les données disponibles montrent en tous les cas que les rentes AVS et de la prévoyance professionnelle composent à elles seules 68% de la hausse des revenus totaux associés aux séniors entre 2006 et 2015.

Encadré 4 Les trois piliers de la prévoyance vieillesse

La prévoyance vieillesse en Suisse repose sur trois piliers : la prévoyance étatique, la prévoyance professionnelle et la prévoyance individuelle.

La **prévoyance étatique (1^{er} pilier)** est notamment composée de l'Assurance vieillesse et survivants (AVS) et l'Assurance-invalidité (AI). Ces assurances sont obligatoires pour toute personne résidant ou travaillant en Suisse et permettent d'assurer les besoins de base. S'y ajoute les Allocation pour perte de gain (APG), celles de l'Assurance-chômage (AC) et les prestations complémentaires lorsque l'AVS/AI ne suffit pas à couvrir les besoins vitaux.

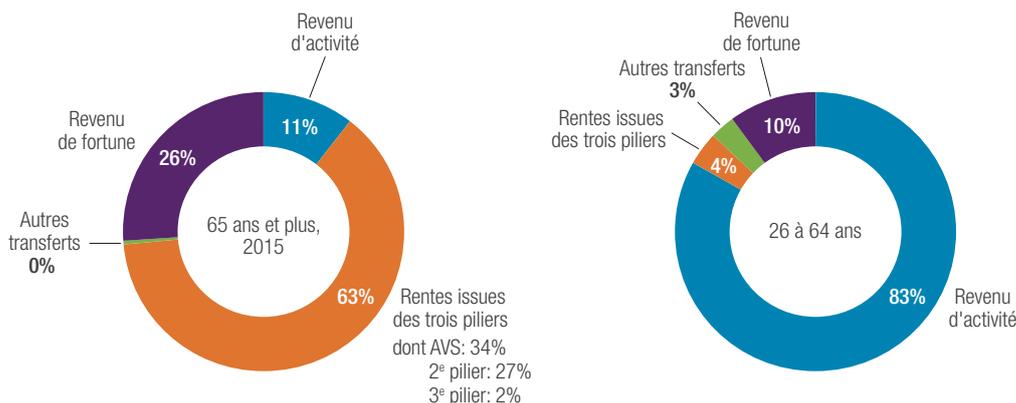
La **prévoyance professionnelle (LPP) (2^e pilier)** complète l'AVS. Sa partie obligatoire concerne les revenus annuels compris entre 21 330 francs et 85 320 francs par an en 2019. Elle a pour but de maintenir le niveau de vie antérieur.

La loi définit pour cette partie des prestations minimales. Cela étant, plus de 80 % des salariés ont une prévoyance qui va au-delà de ce régime obligatoire, parce que leur caisse de pension prévoit des meilleures prestations ou parce qu'ils gagnent davantage. Dans cette partie surobligatoire les caisses de pension peuvent dans une large mesure déterminer elles-mêmes les rentes associées aux capitaux épargnés et les adapter à l'évolution du contexte général.

La **prévoyance individuelle (3^e pilier)** permet, à titre facultatif, aux personnes actives de constituer un capital au moyen de cotisation déductible du revenu imposable. Ce capital permet de combler des lacunes de prévoyance et de financer d'autres besoins. Par exemple, des voyages, des hobbies ou des soins pendant la vieillesse.

Sources OFAS, Chiffres repères dans la prévoyance professionnelle. OFAS (2017), La réforme prévoyance vieillesse 2020.

A-Fig. 32 REVENUS: COMPOSITIONS ASSOCIÉES AUX SÉNIORS ET AUX PLUS JEUNES, VAUD, 2015



Source: StatVD, statistique des revenus et de la fortune.

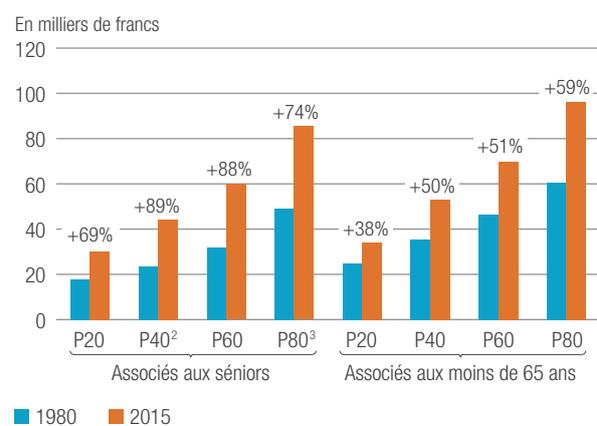
2. La croissance des revenus associés aux séniors semble avoir bien été répartie

La croissance des revenus associés aux séniors est relativement bien partagée (**Fig. 33**), si l'on considère leur répartition en cinq groupes de contribuables de taille égale, les quintiles (**Encadré 5**). En tous les cas, les revenus séparant ces quintiles ont progressé dans des amplitudes assez proches les unes des autres, avec près de +90 % pour P40 et P60 contre des hausses de +70 % pour les revenus délimitant les deux quintiles extrêmes (P20 et P80).

En comparaison, les revenus associés aux moins de 65 ans ont connu des hausses moins marquées pour tous les groupes de la répartition des contribuables, avec des hausses comprises entre +38 % pour P20 et +60 % pour P80.

Dès lors, on peut conclure que la situation de la plupart des séniors en 2015 est meilleure que celles des séniors en 1980 et qu'elle est plus proche de celle des personnes de moins de 65 ans qu'en 1980.

A-Fig. 33 REVENUS¹ SÉPARANT LA RÉPARTITION PAR QUINTILES, VAUD, 1980 ET 2015



- 1 Données corrigées de la taille des ménages et des effets de l'inflation (IPC de 2015=100 %).
- 2 En 2015, 40% des contribuables associés aux séniors disposent d'un revenu inférieur à 44 200 francs.
- 3 Les contribuables associés aux séniors sont 80 % à disposer d'un revenu inférieur à 85 500 francs.

Source: StatVD, statistique des revenus et de la fortune.

Encadré 5 Médiane, quintiles et P20 à P80

La **médiane** est la valeur qui sépare les ménages fiscaux considérés en deux groupes de taille égale selon une variable d'intérêt (dans ce cas leur fortune ou leurs revenus) classé par ordre croissant (ou décroissant). Ainsi, pour une fortune médiane donnée, la moitié des contribuables dispose d'une fortune inférieure au-dessous de ce montant, tandis que l'autre moitié se situe au-dessus. L'avantage de la médiane par rapport à la moyenne est d'être indépendante des valeurs extrêmes. Lorsque l'on s'intéresse à l'évolution de la fortune des séniors, elle permet ainsi de s'affranchir de l'influence des quelques fortunes particulièrement importantes, qui parfois peut masquer l'évolution de la fortune de la majorité des contribuables considérés. Pour établir les **quintiles**, les ménages fiscaux sont classés par ordre croissant selon la dimension étudiée. On divise ensuite la population en cinq groupes de taille égale. Ainsi, chaque quintile comprend 20 % des ménages considérés. La valeur séparant le premier et le deuxième quintile est notée P20, la valeur séparant le deuxième et le troisième quintile est pour sa part notée P40, etc.

3. Les revenus et la fortune augmentent pendant la vie active et diminuent tout au long de la retraite

Les revenus varient fortement avec l'âge des contribuables, traduisant ainsi l'évolution des carrières professionnelles, des trajectoires familiales et du passage à la retraite.

Quelles que soient les années considérées de la période sous revue, les revenus médians par âge augmentent entre le début et la fin de carrière où ils sont à leur plus haut niveau (Fig. 34). Par exemple, ils s'élèvent à 49 200 francs pour ceux associés aux personnes âgées de 25 ans à 29 ans contre 66 100 francs en 2015 pour ceux associés aux personnes âgées de 60 ans à 64 ans.

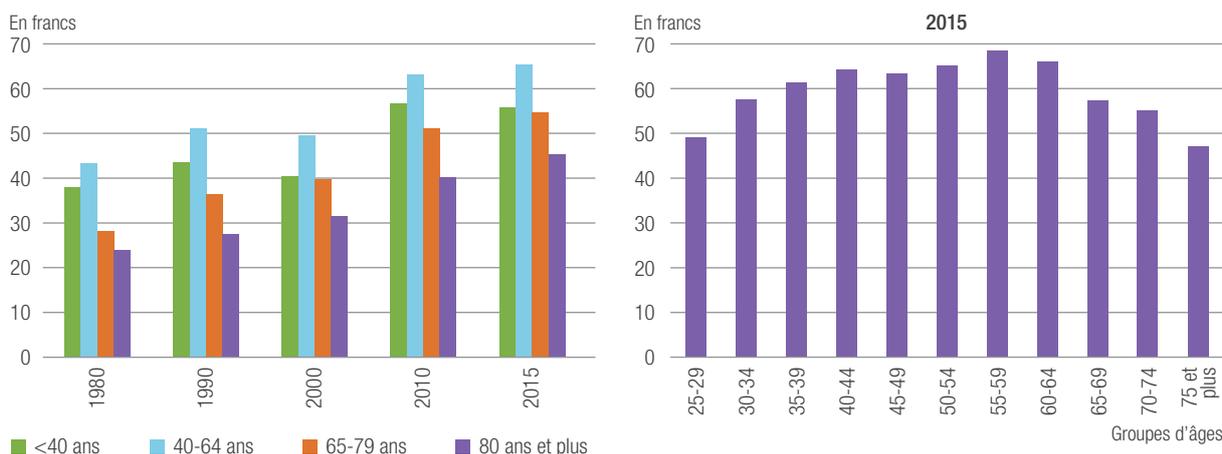
Ensuite, au moment du passage à la retraite, les revenus diminuent d'un palier, puis baissent progressivement à mesure que l'on considère des personnes plus âgées. Par exemple, le revenu médian associé aux 65-69 ans est de 57 300 francs, soit 8 800 francs plus bas que celui

des 60-64 ans. **Autrement dit, les jeunes séniors disposent d'une marge de manœuvre pour consommer plus importante que les séniors plus âgés.**

En simplifiant, on peut expliquer les différents moments de la « relation » entre les revenus et l'âge comme suit² :

- Le pallier du passage de la retraite s'explique notamment par le fait que le système de prévoyance n'a pas été conçu pour remplacer totalement l'absence de revenus liés à l'activité une fois la retraite prise. En effet, une série de dépenses dites « professionnelles », telles que les frais liés à l'activité (repas à l'extérieur, déplacements vers le lieu de travail, etc.), n'ont plus à être pris en considération.
- La relation de baisse des revenus avec l'avancée de l'âge pour le séniors découle pour l'essentiel d'un effet générationnel : les plus jeunes des séniors bénéficient en moyenne de rentes ayant été calculées sur la

A-Fig. 34 REVENUS¹ : MÉDIANES PAR GROUPE D'ÂGE², VAUD



1 Données corrigées de la taille des ménages et des effets de l'inflation (IPC de 2015=100%).

2 Ces figures mélangent les générations et ne permettent pas tenir compte des éventuels changements de comportement et de situations au fil du temps. Malgré cette limite, la relation entre âge et revenus peut être considérée comme robuste dans la mesure où les années examinées présentent toutes le même profil.

Source: StatVD, statistique des revenus et de la fortune.

2 Le fait que les revenus examinés aient été corrigés par le coefficient d'équivalence permet de déduire que la relation entre âge et revenu n'est que peu influencée par la taille des ménages considérés et qu'elle s'explique bien davantage par la position dans la carrière et la progressivité des systèmes de rémunérations.

base d'un capital plus élevé. En effet, ils ont pu cotiser davantage, car ils ont disposé de revenus plus élevés, à la faveur de la croissance tendancielle de l'économie suisse depuis la sortie de la Seconde Guerre mondiale. De plus, la prévoyance professionnelle étant devenue obligatoire depuis 1985, la part des personnes cotisant a augmenté depuis, notamment parce que certaines branches ne disposaient pas jusque-là de système de prévoyance et parce que les montants cotisés étaient perdus en cas de changement d'employeur³.

4. Plusieurs tendances de fond vont influencer l'évolution des revenus des séniors à l'horizon 2040

Plusieurs évolutions ont contribué à la croissance des revenus associés aux séniors sur la période sous revue allant de 1980 à 2015. Parmi ces explications certaines constituent des tendances lourdes qui vont exercer leur influence aux cours des prochaines décennies. Ces tendances concernent particulièrement les rentes AVS et de prévoyances professionnelles qui sont de loin les principales composantes des revenus associés aux séniors. A priori, les principales tendances qui devraient avoir un effet sur ces rentes d'ici à 2040 sont les suivantes :

- Les rentes de la prévoyance professionnelle dépendent des montants cotisés au long de la carrière et du rendement des capitaux ainsi cumulés : les assurés épargnent pour les prestations qu'ils percevront eux-mêmes plus tard. Or l'économie vaudoise ayant tendanciellement été en croissance depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, les rentes des générations constituant les séniors des années 2010 et 2015 ont en moyenne été fixées sur une base plus élevée que les rentes des générations constituant les séniors des années précédentes⁴.

A court et moyen terme, ce mécanisme devrait se poursuivre puisque les personnes actives actuellement ont en moyenne déjà bénéficié de meilleures condi-

tions que les précédentes. Etant donné les montants déjà cotisés, les futurs séniors devraient donc bénéficier d'une amélioration de leurs rentes par rapport aux plus jeunes des séniors actuels.

A plus long terme, cette tendance devrait être ralentie par l'intermittence des parcours professionnels qui semble se renforcer. En effet, si la discontinuité des parcours professionnels devait se poursuivre (en raison de restructurations plus fréquentes notamment), un ralentissement voire une diminution progressive des revenus des séniors pourrait survenir. Cet effet ne devrait être que progressif, car il ne concerne pas tous les séniors de 2040. L'ampleur de cette éventuelle diminution des rentes liée à la dégradation des conditions économiques pourrait évidemment être plus marquée en cas de rupture importante des tendances actuelles, même si elle est a priori peu probable à moyen terme. Cela pourrait être le cas si la croissance économique devait se révéler durablement anémique, suite à une crise systémique de la finance mondiale, ou si les échanges internationaux, dont dépend en grande partie la prospérité suisse, devaient fortement ralentir, suite à un retour du protectionnisme.

3 Dans la même veine, l'application du libre passage intégral depuis le 1^{er} janvier 1995 a vraisemblablement également contribué à la hausse des rentes perçues par les séniors. En effet, depuis cette date, tout assuré qui quitte son employeur reçoit la totalité des cotisations d'épargne retraite versées par lui et son employeur et non simplement la part obligatoire de ces cotisations.

4 Par contre, l'encouragement à la propriété du logement (EPL) a dû contribuer au ralentissement de la hausse des rentes. Depuis 1995, les assurés peuvent utiliser leurs avoirs de prévoyance pour acquérir un logement en résidence principale. Ceux qui y ont recouru et qui n'ont pu procéder aux rachats nécessaires ont vu leurs rentes diminuées. Toutes choses égales par ailleurs, ces derniers disposent toutefois d'un pouvoir d'achat sous forme de loyers non perçus.

- L'engagement des femmes en hausse dans le monde professionnel depuis la moitié des années septante et jusqu'à sa stabilisation progressive depuis 2010 a permis à davantage de femmes de disposer de rentes liées à leur prévoyance professionnelle. Le taux d'activité des femmes travaillant est notamment passé de 41 % en 1980 à 59 % en 2014-2016 dans le canton de Vaud.

A moins d'un recul des taux d'activité ou d'une faille du système de prévoyance, ce mouvement devrait se poursuivre au cours des prochaines décennies. En effet, les femmes les plus jeunes qui seront à la retraite en 2040 sont âgées de 42 ans aujourd'hui (2018), hors retraites anticipées et pour autant que l'âge officiel de la retraite reste à 64 ans. Or les femmes actuellement âgées de moins de 64 ans présentent jusqu'ici des taux d'activité bien supérieurs en moyenne à ceux des femmes actuellement plus âgées. Les taux d'activité des hommes n'ont pour leur part que marginalement baissé au cours de la période.

- La prévoyance professionnelle est devenue obligatoire en 1985. Depuis lors, la part des personnes actives ayant droit à ces prestations se généralise. D'ailleurs, le système n'a pas encore déployé tous ses effets. Comme quarante ans de cotisations sont nécessaires pour une rente pleine, il ne le sera qu'à partir de 2025 pour toutes les personnes concernées qui auraient travaillé de façon ininterrompue depuis l'âge de 20 ans. Sauf détérioration marquée et rapide du monde du travail ou des prestations de prévoyance, cet effet viendra renforcer le revenu des séniors d'ici à 2040.

Parallèlement aux tendances listées jusqu'ici, certaines autres évolutions de fond vont ou pourraient freiner la progression des rentes d'ici à 2040 :

- La progression des rentes liées à la prévoyance professionnelle va par ailleurs être freinée, car le *taux de conversion* (**Encadré 6**) entre le capital accumulé et les rentes délivrées a dû être abaissé. Cet abaissement s'explique par deux facteurs, qui vont vraisemblablement peser à nouveau sur l'évolution des rentes à l'ho-

rizon 2040. Il s'agit, d'une part, de l'augmentation de l'espérance de vie qui, faute d'avoir été anticipée dans son ampleur, porte à conséquence, puisque les rentes doivent être payées plus longtemps. Il s'agit, d'autre part, de la forte diminution des rendements des placements en capitaux. Quand le 2^e pilier a été mis en place, le rendement était en moyenne de plus de 7%. Or, il ne s'élève en moyenne plus qu'à 3% depuis les années 2000.

- D'ici à 2040, l'espérance de vie va continuer à progresser (une hausse de +3 ans est attendue en moyenne entre 2015 et 2040 selon les perspectives de StatVD) et il n'est pas sûr que les rendements des capitaux s'améliorent. Or il faudrait un rendement de 5% pour assurer les rentes à leurs niveaux actuels en Suisse selon l'OFAS (2017). Dès lors, il se peut que les caisses de prévoyance doivent à nouveau réduire le taux de conversion, ce qui aurait pour conséquence de freiner la croissance des revenus des séniors à terme. Alternativement ou en complémentarité, il se peut que les futurs assurés doivent augmenter leurs cotisations pour assurer les prestations actuelles. Dans ce cas, c'est la progression du revenu des plus jeunes qui ralentirait.

L'effet de la baisse des rendements des capitaux pourrait même être assez fort pour les plus hauts revenus, car le taux de conversion lié à la partie surobligatoire n'est pas figé dans la loi et peut donc être adapté plus rapidement pour assurer la pérennité des rentes. Selon toute vraisemblance, c'est ce qui s'est produit ces dernières années⁵. Face à la diminution des rendements des capitaux depuis les années 2000, les caisses de pension n'ont en effet pas pu avoir d'autres choix que d'augmenter les cotisations et/ou de réduire les taux de conversion associés à la partie surobligatoire.

- L'AVS fonctionne au moyen d'un financement par répartition : les cotisations que les assurés actifs et leurs employeurs paient sont versées directement aux retraités sous forme de rente. Du fait que les recettes sont dépensées immédiatement, l'évolution des taux d'intérêt joue un rôle négligeable. En revanche, le rapport

5 Les données disponibles au niveau suisse permettent de constater que la moyenne globale des rentes versées aux assurés ont fortement augmenté entre 1992 et 2008 (OFAS, 2018 : p. 66), puis qu'elles ont légèrement baissé entre 2008 et 2017. Cette baisse moyenne n'est toutefois pas intégralement imputable à une diminution des nouvelles rentes individuelles versées.

D'ailleurs, la moitié de cette baisse découle, au contraire, de l'élargissement du cercle des bénéficiaires parmi les femmes, qui disposent, toutefois, de rentes inférieures à celles des hommes. Ce niveau plus bas, qui découle notamment d'un recours au travail à temps partiel nettement plus fréquent et rémunérations comparativement plus basses, se traduit mécaniquement par une baisse de la moyenne globale des rentes versées.

L'autre moitié de la baisse de la moyenne globale des rentes provient certainement de la diminution des rendements des capitaux, mais aussi du partage automatique des avoirs vieillesse en cas de divorce depuis l'an 2000 et par l'augmentation du nombre de bénéficiaires ayant choisi de retirer leurs avoirs sous forme de capital.

Encadré 6 Les taux de conversion

Taux de conversion

Le taux de conversion (également appelé taux de conversion en rente) sert au calcul de la prestation résultant de l'avoir de vieillesse dans une caisse régie par la primauté des cotisations. Plus précisément, il est multiplié au capital de vieillesse disponible pour donner la rente de vieillesse viagère annuelle. En 2014, ce taux concernant la partie obligatoire de la prévoyance professionnelle est passé de son niveau initial de 7,2 % à 6,8 %.

Les caisses de pension peuvent employer d'autres taux pour la part surobligatoire. Il est question d'un «taux de conversion enveloppant», lorsqu'un taux de conversion est employé pour calculer les prestations de vieillesse résultant de l'avoir de vieillesse intégral (à savoir la part obligatoire comme la part surobligatoire).

Taux de rémunération minimum

Il est fixé chaque année par le Conseil fédéral et sert, dans les institutions de prévoyance, à la rémunération des avoirs de vieillesse dans la prévoyance obligatoire conformément au minimum LPP.

entre le nombre des bénéficiaires de rentes et celui des cotisants est important: s'il change fortement, l'équilibre entre recettes et dépenses peut être compromis.

D'ici à 2040, la part des séniors dans la population va fortement s'accroître et passer de 16 % en 2015 à une fourchette comprise entre 21 % et 23 % en 2040 de la population selon les perspectives de StatVD. Après avoir été longtemps excédentaire, le financement de l'AVS va passer du côté déficitaire, si les règles actuelles ne changent pas. Selon l'OFAS (2017), le capital de réserve de l'AVS sera épuisé en 2030. Selon toutes attentes, cette perspective n'occasionnera pas une baisse des rentes des séniors, si l'on fait abstraction d'un éventuel report de l'âge de la retraite⁶. En tous les cas, les mesures envisagées jusqu'ici pour pérenniser cette assurance ont essentiellement porté sur une augmentation de son financement via une augmentation de la TVA (Taxe sur la valeur ajoutée).

Le financement par répartition de l'AVS est aussi largement dépendant de la conjoncture économique. Si celle-ci est bonne et que la masse salariale augmente, l'assise de l'AVS s'en trouve renforcée. En temps de crise, par contre, lorsque le chômage est élevé et que le niveau des salaires est bas, les recettes sont insuffisantes et les déficits menacent. En cas de crise économique durable, l'effort pour assurer les rentes pourrait donc être nettement plus fort que celui attendu à ce jour.

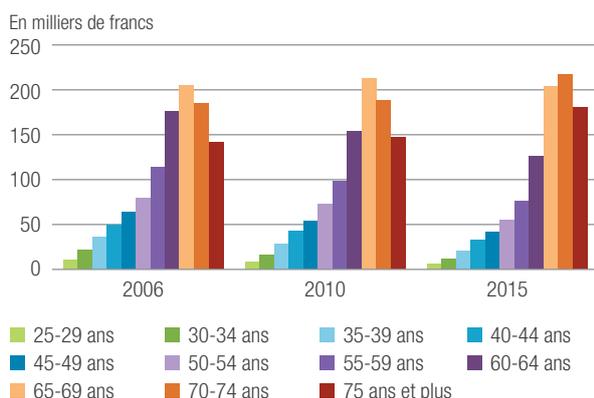
6 Cela dit, un report de l'âge de la retraite pour les métiers le permettant pourrait être envisageable, si la pénurie de main-d'œuvre provoquée par le départ à la retraite des générations du baby-boom devait permettre d'augmenter l'attractivité des séniors.

5. Les séniors possèdent une fortune bien plus importante que les actifs

La fortune est un autre élément permettant de mesurer l'importance du rôle économique des séniors soit en tant que consommateurs (l'épargne représente en effet une capacité de consommation potentielle), soit en tant qu'investisseurs indirects dans l'activité économique (sauf à être détenue en monnaie). En 2015, l'ensemble de la fortune nette associée aux séniors s'élève à 54 milliards de francs, soit 49 % du total de la fortune considérée (voir fortune nette dans **Encadré 7**).

En termes de dynamique (**Fig. 35**), la fortune nette donne une image partiellement différente de ce que l'on peut constater sur les revenus (**Fig. 31**). Comme pour ces derniers, elle augmente jusqu'aux âges du passage à la retraite. Toutefois, elle bondit au passage de la retraite, contrairement aux revenus qui baissent d'un palier à ce moment-là. Ensuite, comme pour les revenus, elle tend à diminuer à mesure que l'on considère des ménages plus âgés, tout en restant globalement plus élevée que la fortune associée aux plus jeunes.

A-Fig. 35 FORTUNE NETTE: MÉDIANES PAR GROUPE D'ÂGE¹, VAUD, 2006, 2010 ET 2015²



1. Données corrigées de la taille des ménages et des effets de l'inflation (IPC de 2015=100%).

2. Ces figures mélangent les générations et ne permettent pas tenir compte des éventuels changements de comportement et de situations au fil du temps. Malgré cette limite, la relation entre âge et revenus peut être considérée comme robuste dans la mesure où les années examinées présentent toutes le même profil.

Source: StatVD, statistique des revenus et de la fortune.

En simplifiant, on peut expliquer les différents moments de la « relation » entre la fortune et l'âge comme suit :

- La hausse de la fortune avec l'avancement de la vie active est notamment le fruit d'une durée d'épargne plus longue et de moyens plus élevés pour épargner avec l'avancement de la carrière.
- Pour sa part, le bond de la fortune au passage de la retraite s'explique pour l'essentiel par les retraits en capital fréquents des 2^e et 3^e piliers à ce moment-là. En effet, ce n'est que suite à de tels retraits que ces éléments de fortune, déjà acquis par les personnes actives, apparaissent dans le champ des statistiques disponibles. A titre d'exemple, la fortune nette médiane associée est de 60 % plus élevée pour les 65-69 ans que pour les 60-64 ans en 2015, tandis que leurs revenus médians sont 40 % plus bas que pour les 60-64 ans.
- La relation de baisse de la fortune avec l'avancée de l'âge pour le séniors découle notamment des veuvages et des donations qui impliquent un partage de la fortune entre les héritiers et donc le plus souvent un transfert de fortune des plus âgés vers des séniors plus jeunes ou des personnes en âge d'être actifs. La diminution de la fortune avec l'avancée de l'âge découle aussi de l'utilisation du capital tout au long de la retraite pour financer des dépenses de consommation ou assumer différentes charges financières. Parmi ces charges, celles destinées à faire face aux frais occasionnés par les hébergements en établissement médicaux social (EMS) peuvent s'avérer importantes.

Tous âges confondus, la fortune associée à l'ensemble des séniors est nettement plus importantes que celle associée aux plus jeunes, alors que l'inverse était vrai pour les revenus. En 2015, la fortune médiane associée aux séniors est six fois supérieure à celle associée aux moins de 65 ans, alors que les revenus médians associés aux séniors sont plus bas (le rapport entre ces médianes étant de 0,8).

A l'horizon 2040, les mécanismes décrits devraient persister. Ainsi, il est vraisemblable que les séniors disposent de davantage de fortune que les plus jeunes. La différence de niveau entre la fortune des séniors et celle des plus jeunes devrait même s'accroître, car les héritages se font plus tardivement avec l'allongement de la vie. Ils se font ainsi de plus en plus souvent entre séniors âgés et jeunes séniors.

6. Un « effet revenus et fortune » qui pourrait renforcer l'effet « augmentation du nombre de séniors »

Selon les tendances actuelles, les revenus et la fortune associés aux séniors devraient continuer à croître d'ici à 2040, même si tout porte à croire que cette progression sera ralentie par la difficulté d'assurer un niveau de rentes à hauteur des niveaux actuels.

Si elle se réalise, cette progression anticipée des revenus des séniors viendra affirmer l'importance de la place des séniors pour la consommation future, alors que cette place sera déjà renforcée par l'augmentation de leurs effectifs. **La silveréconomie peut donc être considérée comme un ensemble de marchés solvables et en croissance.** La place des séniors dans la vie économique pourrait même être plus forte aux cours des prochaines décennies, si l'on considère de surcroît que les nouvelles générations de séniors ont des habitudes plus orientées vers la consommation que les précédentes et qu'ils pourraient donc y consacrer une partie plus importante de leur épargne que les séniors actuels.

Cela étant, des évolutions moins favorables de l'économie pourraient ralentir voire contrecarrer la hausse des revenus et de la fortune. Il pourrait s'agir de crises financières et boursières conduisant à des destructions importantes de capitaux. La fortune des séniors et même leurs revenus seraient dans ce cas fortement entamés. Globalement, la taille globale de l'économie serait dans ce cas réduite, mais l'importance des séniors en tant que consommateurs, par rapport aux plus jeunes, ne serait pas forcément moindre, car ces derniers seraient probablement nombreux à perdre leur emploi en cas de crise économique importante et durable.

Encadré 7 Revenus et fortune pris en considération

Une analyse à l'échelle des ménages fiscaux

L'analyse des revenus et de la fortune présentée dans cette partie, de par les sources qu'elles exploitent, porte sur **les ménages fiscaux et non sur les personnes**. Elle permet ainsi de distinguer les ménages, dont l'essentiel des revenus et la fortune sont apportés par les séniors, des autres ménages. Dans cette partie, l'expression **associé(s) aux séniors** ou **aux 65 ans et plus** est employée pour nommer les revenus et la fortune des ménages fiscaux dont le « chef de ménage », le plus souvent le « parent masculin » est âgé de 65 ans et plus. Pour sa part, l'expression **associé(s) aux plus jeunes** ou **moins de 65 ans** est utilisée pour nommer les revenus et la fortune des ménages fiscaux dont le contribuable principal est âgé entre 26 et 64 ans¹.

L'univers des contribuables soumis l'impôt ordinaire

Les données analysées portent sur les contribuables soumis à l'impôt ordinaire sur le revenu et la fortune. Ils représentent la **très grande majorité de l'ensemble des contribuables du canton** et permettent ainsi une bonne analyse des revenus de la population vaudoise. L'adéquation pour les séniors est même encore meilleure puisque l'essentiel des contribuables qui ne sont pas pris en compte, faute de statistiques disponibles, sont les travailleurs étrangers soumis à l'imposition à la source qui sont a priori des personnes plus jeunes.

Revenus pris en compte

Tous les revenus soumis à l'impôt sur le revenu sont considérés après déduction des primes et des cotisations sociales obligatoires (cotisations à l'AVS/AI/APG, assurance chômage, prévoyance professionnelle obligatoire, assurance accident). Pour les salariés, cela correspond au salaire net du certificat de salaire envoyé à l'administration fiscale. L'ensemble de ces revenus est appelé **revenu brut** dans les déclarations fiscales, c'est-à-dire avant les diverses déductions prévues par la loi d'impôt.

Revenus non pris en compte

Tous les revenus ne sont pas imposables et ne sont donc pas à déclarer au fisc comme revenus. Parmi ceux-ci figurent notamment les prestations complémentaires AVS/AI. Idéalement, pour faire une analyse des moyens à disposition des séniors, il faudrait traiter l'ensemble des revenus nets, soit le revenu brut après déductions fiscales et montants imposés auquel on ajouterait les revenus non imposables.

Si les données à disposition ne permettent pas de le faire sur l'ensemble de la période, l'analyse de cette notion plus proche des capacités financières effectives des personnes est possible depuis 2006. Globalement, les principaux constats découlant de l'analyse fondée sur cette notion (revenus nets après imposition) conduisent à des résultats similaires à ceux présentés dans cette partie. Ces constats sont les suivants: 1) le niveau des revenus des séniors est plus bas, leur hausse est plus rapide, 2) le niveau des revenus et de la fortune est plus élevé pour les jeunes séniors que pour les plus anciens et 3) la hausse tendancielle des revenus et de la fortune des séniors devrait se poursuivre, mais ralentir.

Revenu équivalent

Adaptation du revenu brut d'un ménage fiscal, en fonction de sa taille et de sa composition, pour le faire correspondre au revenu qu'il faudrait à une personne seule pour assurer un niveau de consommation équivalent. Cette pratique permet à la fois de tenir compte de la taille du ménage (un grand ménage comprend souvent plusieurs personnes disposant d'un revenu) ainsi que des possibilités d'économie d'échelle au sein d'un ménage (certains équipements peuvent être partagés par exemple). Pour ce faire, on

suite ...

... suite de l'encadré 7

utilise l'**échelle d'équivalence de l'OCDE** pour calculer un coefficient de correction qui est appliqué pour diviser le revenu effectif, soit 1 pour le premier adulte, 0,5 pour les autres membres du ménage âgés de plus de 14 ans et 0,3 pour les moins de 14 ans.

Exemple: soit un ménage de 2 adultes, 1 enfant de 16 ans et 1 enfant de 12 ans avec un revenu brut effectif de 80 000 francs. Son coefficient d'équivalence se calcule comme suit: 1 (premier adulte) + 0,5 (second adulte) + 0,5 (enfant de 16 ans) + 0,3 (enfant de 12 ans) = 2,3.

Son revenu équivalent s'élève ainsi à (80 000) / 2,3 soit 37 681 francs.

Fortune nette: addition des fortunes immobilière et mobilière desquelles sont soustraites les dettes.

Comme pour les revenus, la fortune nette est divisée par l'échelle d'équivalence de l'OCDE.

Données corrigées de l'inflation: les montants analysés sont corrigés des effets de l'inflation et sont exprimés en francs constants de 2015 à l'aide de l'indice des prix à la consommation (IPC). Cette opération est notée: IPC de 2015 = 100%.

1 Distinguer ces groupes permet de donner des informations éclairantes quant à l'importance et à la dynamiques respectives de leurs revenus et leur fortune pour plusieurs raisons.

Les séniors vivent le plus souvent seuls ou à deux avec un autre sénior. Ce sous-groupe qui comprend la majorité des séniors (57 %) est donc totalement compris parmi les contribuables fiscaux associés aux séniors.

L'essentiel des revenus est attribué à bon escient aux séniors ou aux plus jeunes, lorsque le ménage fiscal considéré ne comprend qu'une personne apportant un revenu issu d'une activité professionnelle, puisque dans ce cas cette personne joue le rôle de contribuable principal.

Lorsque plusieurs personnes apportent un revenu, la majorité du revenu est la plus souvent attribué au bon groupe, car les contribuables principaux sont aussi ceux dont le revenu est le plus élevé.

B. Les quatre dimensions du sénior « silvereconomicus »

Cette annexe développe les quatre dimensions du sénior acteur de la silveréconomie qui ont sous-tendu la présente étude.

1. Le sénior consommateur

Au premier abord, la silveréconomie semble tourner autour des nouveaux modes de consommation qui se mettent en place comme conséquence du vieillissement de la population. Il est vrai que les mutations démographiques en cours sont en train, et vont, faire naître une foule de nouveaux services et produits, souvent stimulés par le progrès technologique. Selon la tranche d'âge envisagée, son genre ou sa position socio-économique, une foule de nouveaux horizons s'ouvrent au sénior-consommateur. Si le secteur des loisirs est directement touché avec l'afflux de séniors, il dépendra certes de leurs capacités financières, mais il pourra à coup sûr profiter d'un marché en extension. Pour les séniors les plus âgés, c'est sans aucun doute la consommation de prestations médicales et pharmaceutiques, ainsi que de technologies liées à l'e-autonomie (services et technologies permettant à une personne âgée de rester à domicile), qui en bénéficiera.

L'évolution des métiers. A travers ces débouchés, certaines professions vont se développer (dans le secteur médical notamment), mais vont apparaître quantité de métiers inédits, dans à peu près tous les domaines cités dans la définition de la silveréconomie que nous avons donnée au chapitre 1.2. Ces professions interpellent certes les générations les plus jeunes, qui pourront faire carrière dans des métiers directement connectés à l'assistance ou à l'accompagnement des séniors, dans le secteur de services (cours, etc.), mais aussi dans la recherche en ingénierie pour l'élaboration de systèmes techniques au service des plus âgés (robotique, domotique, etc.).

2. Le sénior usager des services publics

Les séniors consommeront une large palette de biens et de services. Mais ceux-ci ne seront pas seulement offerts par le secteur privé. Dans ce cas, le sénior reste certes consommateur, mais devient surtout un usager de prestations fournies par le secteur public, lui-même un acteur économique dont le poids ne cesse d'augmenter et qui va au-devant de grands changements. Consommateur de biens économiques, le sénior le sera aussi, et de plus en plus au fur et à mesure qu'il vieillit, de presta-

tions étatiques et paraétatiques parfois très ciblées. Pourvoyeur de services médicaux et sociaux qui doivent permettre au sénior de se débrouiller dans un monde de plus en plus interconnecté, l'Etat aura besoin d'un personnel qualifié capable de pouvoir exercer les missions envers les personnes âgées qui incombent et incomberont probablement de plus en plus à la collectivité. La prise en charge par les services publics se développe d'ailleurs en complément, ou parfois à la place, du soutien apporté par les plus jeunes (proches aidants, associations, etc.). Ces mécanismes, notamment dans le domaine des soins médicaux, sont influencés par l'essor technologique. Mais le service public ne se limite pas au domaine des soins. Les collectivités publiques devront repenser plusieurs de leurs activités à la lumière de la demande spécifique en provenance des séniors.

3. Le sénior comme producteur de biens

La silveréconomie s'intéresse au sénior comme consommateur mais aussi comme producteur de biens. Jusqu'à 80 ans parfois, peut-être même bientôt davantage, il participe ou souhaitera participer pleinement à la vie économique. Le travail des séniors emprunte deux axes. Sur le premier les séniors pourraient être appelés à déployer leurs compétences au service d'autres personnes âgées : le coaching de ces dernières par d'autres personnes plus ou moins âgées pourrait se répandre (formation, loisirs, soutien social ou psychologique, transport, etc.). Le second interpelle la place du sénior dans le monde du travail, en particulier dans celui dans lequel il a œuvré peut-être la plus grande partie de sa vie professionnelle.

La productivité des séniors. Le débat sur la « gestion » de l'initiative sur l'immigration de masse a montré que la question de la place des séniors sur le marché du travail devait être prise au sérieux. De nombreux obstacles (lenteur, obsolescence cérébrale...), souvent tabou, doivent cependant être évacués pour que le sénior ne soit plus considéré seulement comme un consommateur passif, mais comme un membre actif du processus de création de richesses. Il est souvent admis que le sénior, pour pouvoir être « compétitif », devrait pouvoir bénéficier d'une « mise à jour », qui est souvent refusée sous prétexte qu'elle coûterait trop cher. Est-ce un bon calcul ? Un sénior actif risque d'être moins souvent sujet à des accidents de santé lié au désœuvrement notamment. Un

engagement plus large des séniors pourrait ainsi avoir un impact sur les coûts de la santé. On reproche en outre souvent aux séniors une productivité déficiente. Est-ce si sûr? Il conviendrait de calculer autrement la productivité d'un individu dans la société moderne où tous les schémas économiques sont bouleversés. On estime également, d'une part, que les «vieux» constituent un obstacle à l'intégration de jeunes dans le marché du travail et, d'autre part, qu'ils seraient dépendants de réflexes qui les fixeraient sur leurs intérêts à court terme. Ces deux affirmations commencent à être contestées, ne serait-ce qu'au nom d'une cohésion intergénérationnelle qui ne pourrait que pâtir d'une séparation trop stricte entre les classes d'âge (Börsch-Supan 2014).

Le rôle des entreprises. Aux entreprises revient ainsi la tâche de repenser leur organisation afin de valoriser, à leur profit, les atouts (expérience, engagement...) des plus de 55 ans». On constate par exemple que les personnes les plus âgées préfèrent être servies par des personnes plus ou moins de leur génération plutôt que par des employés à peine sortis de formation. Il s'agirait donc de sortir de la solution confortable des préretraites trop facilement accordées et de revoir les grilles salariales pour échapper au piège des coûts salariaux augmentant avec l'âge. Certaines entreprises suisses ont d'ailleurs déjà adopté des stratégies particulières à l'attention de leurs collaborateurs «âgés». Par rapport à la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse, il a été calculé que s'il était possible de maintenir en emploi deux mois de plus chaque nouveau retraité, l'équivalent de près de 5000 postes à plein temps pourraient être repourvus, en dehors de tout contingent (Cosandey 2015). La Confédération semble d'ailleurs avoir enfin pris conscience que les séniors constituaient un réservoir d'expérience qu'il valait la peine de faire fructifier (Changement démographique en Suisse 2016, pp. 30 et 68).

(tiers aidants), par exemple, soulageant de la sorte les caisses publiques. Mais la participation sociale ouverte au troisième ou au quatrième âge peut se déployer dans plusieurs directions. De plus en plus d'organisations en général organisées en association (subventionnées ou non, employant un personnel, parfois sénior, salarié ou non) sont vouées à cette période de la vie et peuvent elles aussi être demandeuses de prestations que l'on peut obtenir dans le cadre de la vie économique. Le soutien aux personnes âgées assuré par d'autres séniors, s'il peut se dérouler dans cadre économique de type classique (voir litt. C ci-dessus), peut en outre aussi s'effectuer dans un cadre bénévole.

4. Le sénior acteur social

Les séniors s'engagent enfin, et souvent, dans des tâches bénévoles, dans un cadre formel ou informel. Ces activités ont une valeur économique indéniable même si elles sont fournies à titre gratuit. Elles déchargent des personnes qui peuvent dès lors se consacrer à une activité rémunérée de façon classique sur le marché du travail, alors que d'autres tâches relatives à l'entretien des séniors sont prises en charge à titre bénévole par des proches

Bibliographie

- Abescat, B. (2018).** *Le nouvel âge des seniors*. Enquête sur les défis de la silver société, Paris : L'Observatoire.
- Al-Kahlili, J. (2018).** *Ce que la science sait du monde de demain*. Traduit de l'anglais par A. Cabannes et L. Pousaz. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Bargeton, J., Keller F. et Sollogoub, N. (2018).** *Inventer les solidarités de demain face à la nouvelle donne générationnelle, rapport d'information au nom de la Délégation sénatoriale à la prospective*, mis en ligne le 11 octobre 2018. Paris. URL : <https://www.senat.fr/rap/r18-038/r18-038.12.html>
- Atmani, M.** «Silver» entrepreneurs ?, la «révolution grise», *PME Magazine*, 30 janvier 2018.
- Baraud-Serfaty, I., Fourchy, C. et Rio, N. (2017).** Comment gouverner la ville servicielle? *Urbanisme*, 2017 (407), 40-41.
- Benhamou, S. et Janin, L. (2018).** *Intelligence artificielle et travail, Rapport à la Ministre du Travail et au secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Numérique*. Paris : France Stratégie.
- Bernard, C, Hallal S. et Nicolai, J.-P. (2013).** *La Silver Economie, une opportunité de croissance pour la France*. Paris : Commissariat général à la stratégie et à la prospective.
- Bertholet, C. et Létourneau, L. (2017).** *Ubérisons l'Etat avant que d'autres ne s'en chargent*. Paris : Armand Colin.
- Blattner, N. (2007).** Die demographische Herausforderung : Makroökonomische Perspektiven. *Advanced Studies*, 9 février 2007. Bâle : Universität Basel.
- Börsch-Supan, A. (2011).** Ökonomische Auswirkungen des demografischen Wandels. *Aus Politik und Zeitgeschichte*, 2011 (10-11/ 2011), 19-26.
- Börsch-Supan, A. (2014).** Ökonomie einer alternden Gesellschaft. *Perspektiven der Wirtschaftspolitik*, 2014 (Jg. 15, H. 1), 4-23.
- Breyer, F. (2015).** Demographischer Wandel und Gesundheitsausgaben : Theorie, Empirie und Politikimplikationen. *Perspektiven der Wirtschaftspolitik*, 2015 (Jg. 16, H. 3), 215-230.
- Cahn, J.-G. (2010).** Consommation des ménages en 2030 : Pas de «produits pour vieux»! Les seniors veulent de bons «produits pour tous», in *Friedlandpapers*, lettre de prospective, 25, mis en ligne en septembre 2010. URL : <http://www.cci-paris-idf.fr/sites/default/files/etudes/pdf/documents/friedlandpapers-201009-25.pdf>
- Campisi, D., Nyffeler, N., Roulet Schwab, D., Le Fort, V. et Bergeron, L. (2018).** The benefits and challenges of co-creation with seniors : An interdisciplinary social innovation project designed to improved quality of life. *Research and innovation conference proceedings : open living lab days 2018*, 2018-08 Berlin : ENoLL, 453-467.
- Campone, I.** «La nouvelle vague argentée», *T Magazine*, 17 février 2018.
- Caradec V. (2015).** *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*. Paris : Armand Colin.
- Colin, J.-F. et al. (2015).** *Les métiers en 2022. Rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications*. Paris : France Stratégie et Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).
- Comina, M. (2006).** *L'or gris*. Zurich : Avenir Suisse, Zurich.
- Comtesse, X. (2017).** *La santé 4.0. Le tsunami du numérique*. Genève : Georg.
- Cosandey, J. (2015).** *Le travail des seniors*. Avenir – points de vue 8. Zurich : Avenir suisse.
- Cormon, P.** «Une association veut promouvoir la silver économie», *Entreprise Romande*, 3 février 2017.

- Denni, B. (2011).** Le conservatisme des seniors. Une affaire d'âge ? In A. Muxcel (Eds.), *La politique au fil de l'âge*, Paris : Presses de Sciences Po, Paris, 113-160.
- Dirlewanger, D. (2018).** *Les couleurs de la vieillesse. Histoire culturelle des représentations de la vieillesse en Suisse et en France (1940-1990)*. Neuchâtel : Alphil.
- Fluder, R. et Salzgeber, R.** « Une retraitée sur deux n'a pas de rente du 2^e pilier », *La vie économie. Plateforme de politique économique*, 27 avril 2017.
- Gay, B. (2017).** Baisse significative du revenu lors du passage à la retraite. *Numerus*, 2017 (10).
- Gaitsch, S.** « L'habitat du futur sera partagé », *Le Temps*, 2 décembre 2015.
- Grünenfelder, P. et al. 2017.** « Bye-bye, Babyboomers! », *Schweizer Magazin*, Sonderdruck, juin 2017.
- von Gunten L., Zürcher, P., Pulver, C., Fluder, R. et Koch, K. (2015).** *Existenzsicherung im Alter. Risikofaktoren und Ursachen für EL-Bezüge bei AHV-Neurentnern und -Neurentnerinnen*. Berne : Berner Fachhochschule Soziale Arbeit.
- Haederle, M. (2011).** « Technology Fear Stops Older Adults From Logging On », *AARP Bulletin*, mis en ligne le 29 août 2011. URL : <https://www.aarp.org/technology/innovations/info-08-2011/elderly-fear-of-technology.html>
- Higuchi, Y.** « La 'silver economy', un marché dans sa prime jeunesse », *Le Temps*, 19 novembre 2014.
- Joël, M.-E. (2017).** Que coûtent et qui paie les années en plus ? In A.-M. Guillemard et E. Mascova (Eds.), *Allongement de la vie. Quels défis ? Quelles politiques ?* Paris : La Découverte, Paris, 345-358.
- Höpflinger, F. (2009).** *Age Report 2009. Einblicke und Ausblicke zum Wohnen im Alter*. Zurich et Genève : Seismo.
- Kaeser, L. (2015).** *Personnes âgées issues de la migration et vieillissement actif : interroger les normes contemporaines du vieillissement au prisme des parcours de vie*, Genève : Université de Genève.
URL : <http://archive-ouverte.unige.ch>
- Kohlbacher, F., Herstatt, C. (2008, 2^e édition 2011).** *The Silver Market Phenomenon. Business Opportunities in an Era of Demographic Change*. Berlin, Springer.
- Lecoq, W. (2017).** Quand les proches aidants agissent ensemble. REISO, *Revue d'information sociale*, mis en ligne le 7 décembre 2017. URL : <https://www.reiso.org/articles/themes/parcours-de-vie/2452>
- Lucas, B. et Sgier L. (2016).** Soutenir la citoyenneté des personnes âgées en institution. *Gérontologie et société*, 2012/4 (143), 83-86.
- Madero-Cabib, I. et Kaeser L. (2016).** How voluntary is the active ageing life ? A life-course study on the determinants of extending careers. *Eur J Ageing*, 2016, 25-37.
- Martin, C. (2018).** *Logement des séniors à l'horizon 2040*. Lausanne : Statistique Vaud.
- Martin, C. et Martin M.-J. (2017).** *Prise en charge médico-sociale et sanitaire des séniors à l'horizon 2040*. Lausanne : Statistique Vaud.
- Martin, C. et Kaeser, L. (2018).** L'habitat intergénérationnel : une solution ? *REISO*, *Revue d'information sociale*, mis en ligne le 11 janvier 2018. URL : <https://www.reiso.org/articles/themes/parcours-de-vie/2559>
- Martin, M.-J., Bologna, C. et Schumacher, R. (2018).** *Besoins en logement à l'horizon 2040*. Lausanne : Statistique Vaud.
- Mascova, E. et Ndoye, S. (2017).** Les impasses du prisme générationnel pour penser les coopérations en entreprise. In A.-M. Guillemard et E. Mascova (Eds.), *Allongement de la vie. Quels défis ? Quelles politiques ?* Paris : La Découverte, 235-247.
- Mathe, T., Hebel, P., Perrot, M. et Robineau, R. (2012).** *Comment consomment les seniors ?* Cahier de recherche n° 296, décembre 2012. Paris : CREDOC.
- Modoux F.** « Écoutons les seniors pour les aider à mieux vieillir », *24 Heures*, 10 janvier 2017.

- Pfefferlé, Th.** « Portage salarial », *Focus 50 plus*, Juillet 2018.
- Pilgram, A. et Seifert K. (2008).** *Vivre avec peu de moyens. La pauvreté des personnes âgées en Suisse*. Berne : Pro Senectute.
- Polton D et Sermet D (2006).** « Le vieillissement de la population va-t-il submerger le système de santé ? » *Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire*, 5-6.
- Rehberg, W. (2009).** *Préjugés et faits concernant la situation économique des personnes âgées*, étude effectuée sur demande du Conseil Suisse des Aînés. Saint-Gall : Wirtschaft und soziale Arbeit St. Gallen, Institut für soziale Arbeit IFSA.
- Richer, M. (2018).** Comment travaillerons-nous demain ? *Futuribles. L'anticipation au service de l'action*, janvier-février 2018 (422), 19-36.
- Ruau, J.-Y. (2005).** *2030 : la papy-crash ?* Paris : Alvik.
- De Sant'Anna, M., Morat, B. et Rigaud, A.-S. (2012).** « Adaptabilité du robot Paro dans la prise en charge de la maladie d'Alzheimer sévère des patients institutionnalisés ». *Neurologie-Psychiatrie-Gériatrie*, vol. 12, 67, février 2012, 43-48.
- Sciarini, P., Ballmer-Cao, T.-U. et Lachat, R. (2001).** Genre, âge et participation politique : les élections fédérales de 1995 dans le canton de Genève. *Swiss Political Science Review*, 7(3), 81-96.
- Seifert, A. et Schnell, H. R. (2015).** *Les seniors et Internet – Pro Senectute Suisse. L'utilisation des technologies de la communication et de l'information (TIC) par les personnes de 65 ans et plus en Suisse en 2015*. Zurich : Université de Zurich et Pro Senectute.
- Serrière, F. (2019).** *Guide 2019. Silver Eco. Marché des Seniors*. Paris : Frédéric Serrière.
- Shabani, K. (2016).** *Les Albanais du troisième âge en Suisse*. Lausanne : Institut suisse d'études albanaises de Lausanne.
- Sirinelli, J.-F. (2003).** *Les baby-boomers. Une génération 1954-1969*. Paris : Fayard.
- Stinchcombe, K. (2018).** Digital natives will get old, too. Why we need to start designing technology that older people can use. *Politico*, mis en ligne le 7 février 2018.
URL : <https://www.politico.com/agenda/story/2018/02/07/technology-for-aging-population-000633>
- Vuilleumier, M., Pellegrini, S., et Jeanrenaud, C. (2007).** *Déterminants et évolution des coûts du système de santé en Suisse*. Revue de la littérature et projections à l'horizon 2030. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.
- Wanner, Ph. (2014).** *Une Suisse à 10 millions d'habitants. Enjeux et débats*. Lausanne : presses polytechniques et universitaires romandes.
- Wanner, Ph. et Gabadinho, A. (2008).** *La situation économique des actifs et des retraités. Aspects de la sécurité sociale*, rapport de recherche n°1/08. Berne : Office fédéral des assurances sociales.
- Zweifel P., Felder S. et Meiers M. (1999).** « Aging of population and health care expenditure : a red herring », *Health Economics*, n°8, 485-496.
- « Autonomie, innovation numérique et territoire ». *Retour d'expériences pour une meilleure conduite des projets d'e-santé à destination des personnes âgées*. Rapport d'études. Paris : Caisse des dépôts, mars 2012.
- Quel avenir pour les dépenses de santé ? (2013)*, OCDE, Département des Affaires Economiques, Note de politique économique, n°19. Paris : OCDE.
- Contrat de filière Silver économie (2013)*. Paris : Ministère du redressement productif et ministère délégué chargé des personnes âgées et de l'autonomie, 12 décembre 2013.
- L'habitat regroupé et adapté*, Les travaux collaboratifs d'Autonom'Lab. Limoges : Autonom'Lab janvier 2013-mai 2014.
- Aging will reduce economic growth worldwide in the next two decades. *Moody's Investors Service*, 6 août 2014.

- Portrait des seniors vaudois. *Numerus*. Courrier statistique, 2014 (5).
- La pauvreté des personnes âgées (2015)*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- Growing The European Silver Economy*. Bruxelles: European Commission, 23 février 2015.
- La normalisation. Un outil stratégique pour la Silver économie*. Paris: Groupe de réflexion Silver économie AFNOR, juillet 2015.
- Le bénévolat en Suisse (2015)*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique, Neuchâtel.
- Changement démographique en Suisse: champs d'action au niveau fédéral*. Rapport du Conseil fédéral en exécution du postulat Schneider-Schneiter 13.2697, septembre 2016.
- Vers l'âge d'or de la silver économie (2016)*. Paris: L'Observatoire Cetelem 2016 de la consommation.
- L'habitat Kangourou à Bruxelles et en Wallonie: une solution idéale?* Bruxelles: Secrétariat national d'Espace Seniors, Bruxelles, novembre 2016.
- Vieillir et rester actif. *ISOfocus, le magazine de l'Organisation internationale de normalisation*, mars-avril 2017.
- Taux bas et démographie, les défis majeurs*, Sondage caisses de pension suisses, Credit Suisse, mai 2017.
- Generation Silver in the labor market*, UBS Outlook, juillet 2017.
- Livres, ebooks, bandes dessinées et bibliothèques*. Statistique des pratiques culturelles 2014 (2017). Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- Comportement de la population en matière de transports. Résultats du microrecensement mobilité et transports (2017)*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- La formation continue 2016 en Suisse. Chiffres-clé du microrecensement formation de base et formation continue (2017)*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- Le e-commerce en Suisse, de 2010 à 2017 (2017)*. Actualités OFS. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.

Acronymes

AC: Assurance-chômage

AI: Assurance-invalidité

APG: Allocations pertes de gain

ARE: Office fédéral du développement territorial

AVS: Assurance vieillesse et survivants

CN: Statistique des caisses de pension et les comptes nationaux

EMS: Etablissements médico-sociaux

ESPA: Enquête suisse sur la population active

ESPOP: Statistique de l'état annuel de la population 1981-2010

ETP: Equivalent temps plein

GAFa: Google Apple Facebook Amazon

IPC: Index des prix à la consommation

LPP: loi sur la prévoyance professionnelle

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

OFAS: Office fédéral des assurances sociales

OGM: Organismes génétiquement modifiés

OFS: Office fédéral de la statistique

MRMT: Microrecensement mobilité et transport

MRF: Microrecensement formation de base et formation continue

RFP: Recensement fédéral de la population

RS: Relevé structurel

SILC: Enquête sur les revenus et les conditions de vie

STATPOP: Statistique de la population et des ménages

StatVD: Statistique Vaud

Remerciements

Avenir suisse

Banque cantonale vaudoise

Bureau cantonal de l'immigration

Fédération romande des consommateurs

Fédération vaudoise des entrepreneurs

Centre patronal

Cercle Silveréconomie

Clinique La Source

Domosafety

Organisation internationale de normalisation (ISO)

Pittet Associés

Pro Senectute

Senior Living Lab porté par la Haute Ecole d'ingénieurs et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD), l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL) et la Haute Ecole de santé La Source

Service de la promotion économique et de l'innovation du Canton de Vaud (SPEI)



© Statistique Vaud
Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne
T +41 21 316 29 99
info.stat@vd.ch

Edition : Statistique Vaud
Gilles Imhof, Directeur

Rédaction : Olivier Meuwly

Participation : Claudio Bologna
Sylviane Brandt
Benjamin Gay
Laure Kaeser
Hugo Mabillard
Carole Martin
Marc-Jean-Martin
Alexandre Oettli
Reto Schumacher

Mise en page : Statistique Vaud